

191^e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
Mercredi 7 décembre 2022
Montmirail

Séance de relevée
Mercredi 25 janvier 2023
La Rouvraie

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE Mme Esther Berger

VICE-PRÉSIDENCE M. Laurent Widmer

Le 7 décembre 2022, la présidente salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant (qui rejoindra probablement plus tard la séance)

Invitée présente :

Mme Mélanie Müller, codirectrice du CSP

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Vincent Marville (présent) et François Perroset (après-midi)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (présente)

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (présent)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

Le 25 janvier 2023, la présidente salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

M. Joël Burri, Réformés

Mme Leila Fernandez, Arcinfo

M. Gabriel de Weck, RTS

M. Alexandre Steiner, Le Temps

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

Invité présent :

M. Laurent Kurth, président du Conseil d'État

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Vincent Marville (excusé) et François Perroset (excusé)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (excusé)

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (excusé)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

39 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués.

Le 7 décembre 2022 : 34 députés et suppléants sont présents et 35 dès 9h15 ; 34 l'après-midi.

Le 25 janvier 2023 : 34 députés et suppléants sont présents.

Ordre du jour du 7 décembre

08h15 Ouverture de la session

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants
2. Élections complémentaires : Synode missionnaire (1 député + 2 suppléants)
Conseil synodal (1 laïc)

Prise de parole par le Bureau du Synode

3. Rapport n°1 du Conseil synodal : Budget 2023
4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Premières évolutions du Synode pour la législature 2023-2027
5. Rapport n°3 du Conseil synodal : Le processus EREN2023 dans les paroisses
6. Rapport n°4 du Conseil synodal : Structure du tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux 2025 – *traité lors de la séance de relevée*
7. Rapport n°5 du Conseil synodal : Cibles Terre Nouvelle - *traité lors de la séance de relevée*
8. Rapport n°6 du Conseil synodal : Usage des temples et autres lieux de cultes du canton - *traité lors de la séance de relevée*
9. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Politique salariale concernant les postes administratifs nécessaires au fonctionnement institutionnel - *traité lors de la séance de relevée*
10. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Rémunération des organistes et musiciens des cérémonies
11. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode
12. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

11h00 Culte à Montmirail

12h15 Repas

13h30 Reprise de la session

17h00 Fin de la session

Ordre du jour du 25 janvier

19h00 Ouverture de la séance de relevée

1. Rapport n°4 du Conseil synodal : Structure du tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux 2025
2. Rapport n°5 du Conseil synodal : Cibles Terre Nouvelle
3. Rapport n°6 du Conseil synodal : Usage des temples et autres lieux de cultes du canton
4. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Politique salariale concernant les postes administratifs nécessaires au fonctionnement institutionnel – *pas traité*

22h00 Fin de la séance de relevée

Ouverture de la session du 7 décembre 2022

À 08h15 la présidente ouvre la 191^e session du Synode.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Vous avez pris connaissance de l'ordre du jour d'aujourd'hui – nous suivrons l'ordre du jour plus ou moins tel que présenté.

Nous interrompons nos débats vers 10h45 pour vivre ensemble le culte à 11h à la chapelle qui se trouve en haut de l'escalier. Le culte sera présidé par Heiner Schubert membre de la communauté qui nous accueille aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'après-midi, nous sortons un peu de notre fonctionnement habituel.

En ce qui concerne les rapports n°3 et 4 du Conseil synodal : Le processus EREN2023 dans les paroisses et celui qui lui est intimement lié la structure du tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux 2025, le Conseil Synodal nous propose de les traiter de façon réglementaire selon l'article 75 de notre Règlement général, selon la procédure par adhésion.

Cette façon de procéder a été demandé par le Synode de juin 2011 et votre bureau vous a fait une proposition de l'inscrire sous la forme de l'article 75 au Règlement général en juin 2013. Sauf erreur de ma part, nous traitons pour la première fois un rapport selon cette procédure.

D'entente entre le Conseil Synodal et le Bureau du Synode, vu l'importance de bien débattre aujourd'hui du sujet, nous avons décidé, et ce pour permettre un large débat de fond, de donner mandat à un intervenant extérieur comme animateur-facilitateur ; c'est Monsieur Pierre de Salis, bien connu par nombre d'entre vous, qui nous rejoindra tout à l'heure pour animer la discussion de l'après-midi sur les rapports EREN2023 dans les paroisses et la structure du tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux 2025 – les résolutions seront débattues dans un second débat en juin 2023 – les résolutions sur lesquelles nous nous prononcerons aujourd'hui sont clairement précisées à la fin du rapport – tout comme celles qui seront débattues en juin.

Avec ces quelques informations, j'espère que nous pourrons ouvrir le premier débat en toute sérénité et dans la joie d'avancer ensemble en tant que Synode et avec nos paroisses dans les mois à venir.

Mme Barbara Weiss, députée de la communauté Don Camillo, prie pour le déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :

a) Nouveaux députés : aucun

b) Nouveaux suppléants : aucun

2. Élections complémentaires

Synode missionnaire (1 député + 2 suppléants) : aucun

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Pour ce point, je dois vous annoncer la démission de Christine Phébade Yana Bekima. Nous la remercions pour les années d'engagements au Synode missionnaire.

Il nous faut donc trouver de nouveaux députés et suppléants pour le Synode missionnaire, puisque en effet durant l'année les suppléants sont devenus députés et ils n'ont pas été remplacés. Les députés au Synode missionnaire n'ont pas besoin d'être députés à notre Synode.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis pris par surprise au moment de recevoir les documents et ces informations en début de Synode, comme si on attendait tout à coup que des mains se lèvent pour être candidats au Synode missionnaire. Cela passe souvent très rapidement. J'aimerais comprendre déjà comment se constitue la députation au Synode missionnaire, qui on cherche en terme de profil et ce que représente cette activité de député au Synode missionnaire. Soit cela a une importance et on prend le temps d'y réfléchir un peu, soit ce n'est pas si important que cela et on peut continuer comme on a fait jusqu'à maintenant.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Je pense qu'effectivement jusqu'à présent les personnes qui se présentaient au Synode missionnaire étaient fondamentalement cooptées par le Synode missionnaire lui-même et ses réseaux en terre neuchâteloise. Il est vrai, avec tristesse d'ailleurs, que le Conseil synodal n'a pas tellement emmanché cette question. Nous sommes souvent arrivés au Synode en nous rendant compte qu'il y avait des sièges vacants au Synode missionnaire. Dans l'idée du Conseil synodal, il serait vraiment utile d'avoir quelqu'un qui aime et qui s'y connaît en Terre nouvelle. Adrien Bridel, ancien conseiller synodal, avait ce rôle dans le Conseil synodal, mais il n'est plus là. Le Conseil synodal va aller creuser sur la manière dont on pourrait valoriser une députation au Synode missionnaire et surtout la présenter devant notre Synode pour que le Synode prenne ses responsabilités et sache qui et comment il doit chercher des personnes pour y aller.

Conseil synodal (1 laïc) : aucun

Prise de parole par le Bureau du Synode

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Si le Bureau du Synode ne vous présente pas de candidat aujourd'hui, c'est selon la procédure que nous vous avons présentée en juin dernier pour vous présenter le profil de poste que le Conseil synodal a établi et soumis au Bureau. Ce profil de poste, que je vais vous lire maintenant, sera dès demain publique pour permettre que votre Bureau rencontre les candidats, voire aille chercher des candidats, et puisse vous les présenter au prochain Synode de juin 2023.

Le Conseil synodal a donc présenté au Bureau un mandat de conseiller-ère synodal-e laïque. Ce poste est soumis à l'élection par le Synode (art. 32 Const.) :

L'Église réformée évangélique du Canton de Neuchâtel (EREN) participe à un travail reconnu d'intérêt public, rendant l'Église présente auprès des habitants du canton par la proclamation de l'Évangile et par le service. Elle célèbre la présence de Dieu en allant rejoindre les personnes dans

leur recherche spirituelle et en leur proposant un engagement responsable. Elle regroupe plus de 50'000 membres, 80 salariés et 2000 bénévoles.

Le Conseil synodal est l'organe exécutif de l'EREN. Ses attributions et sa composition sont décrites dans la Constitution et le Règlement général de l'EREN (art. 99 à 128).

Comme le stipule la Constitution, le pouvoir exécutif et l'administration générale de l'Église lui sont confiés. Il est l'organe de direction de l'Église.

Constitution :

Art. 31 Le pouvoir exécutif et l'administration générale de l'Église sont confiés au Conseil synodal.

Art. 32 Le Conseil synodal se compose de 7 membres, dont 3 pasteurs et 4 laïcs, nommés pour 4 ans par le Synode. Un seul permanent laïc ou diacre peut être élu à la place d'un pasteur. Le président du Conseil synodal est un pasteur et il exerce cette charge à plein temps. La durée de son mandat est fixée par le Règlement général. Les incompatibilités sont fixées par le Règlement général.

Art. 33 Le Conseil synodal dirige l'activité de l'Église, en particulier celle des services cantonaux, et surveille celle des paroisses. Il assure le lien avec les communautés reconnues. Il représente l'Église vis-à-vis de l'Etat, des organisations ecclésiastiques et des tiers. Il exerce toutes les attributions qui ne sont pas conférées expressément à un autre organe de l'Église. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à certains de ses membres ou à des commissions spéciales nommées par lui et responsables envers lui.

Art. 34 Le Conseil synodal pourvoit à l'exécution des décisions du Synode. Il présente à la session synodale ordinaire du printemps un rapport de gestion.

Art. 35 Le Conseil synodal nomme les titulaires des postes cantonaux.

Désignation et description du mandat :

Une ou un conseiller-ère synodal-e laïque membre de l'EREN.

La personne assume une fonction de membre au sein du collège du Conseil synodal. Avec le président et ses cinq collègues conseillers-ères, elle prend part à la direction de l'Église et se prononce sur tous les sujets qui engagent l'EREN. Elle reçoit la référence d'un dicastère au sein du Conseil synodal et en assure le suivi politique ; les tâches opérationnelles étant confiées à des responsables de services ou de secteurs cantonaux dont elle a la responsabilité avec l'ensemble du Conseil. En dehors de cela, la personne est amenée à représenter l'EREN, par délégation du Conseil synodal, à l'interne des Églises ou dans la sphère politique et publique. La personne travaille collégalement à la conduite du processus de réforme de l'Église (processus EREN2023).

Profil de responsabilités :

- Expérience(s) dans un organe de direction (Conseil paroissial, Conseil communal, comité de direction, conseil d'administration, etc.)
- Engagement spirituel dans l'EREN ou une Église sœur
- Disponibilité et entregent
- Expérience(s) de travail en équipe, direction d'équipe(s), esprit collégial
- Capacité de définir et de défendre une vision politique au sens large
- Connaissance du fonctionnement de l'Église et de sa législation

Atouts :

- Connaissance du tissu sociétal neuchâtelois (associatif et culturel)
- Expérience(s) dans l'accompagnement du changement
- Expérience(s) en négociation et en partenariat

Le mandat est rémunéré à 20% en classe A – Hautes Paies (HP) 13. La charge de travail est de l'ordre d'un 30% ou en moyenne 13 heures par semaine (variable sur l'année)

Candidatures ouvertes dès le Synode du 7 décembre 2022

Élection au Synode du 7 juin 2023

Entrée en fonction au 1er septembre 2023

Mandat d'une durée de 4 ans, renouvelable deux fois par élection

Les séances plénières ont lieu le mercredi de 16h15 à 20h15 (éventuellement dès 15h) à quinzaine et les autres selon l'agenda.

Les dossiers de candidatures complets sont à envoyer par mail entre le 8 décembre 2022 et le 8 février 2023 à la présidente du Synode, Esther Berger, esther.berger@eren.ch.

S'agissant d'un poste électif, tous-tes les candidat-es seront entendu-es par une délégation du Bureau du Synode au printemps 2023.

En vue de l'élection, certains éléments des dossiers de candidature (lettres de motivation, photos et CV) seront mis en ligne dès avril 2023 sur le site eren.ch et consultables publiquement.

Le Bureau du Synode fera état des candidatures et donnera son expertise en séance plénière du Synode, le 7 juin 2023. À cette date, tous-tes les candidat-es ont droit de présenter et défendre oralement leur candidature devant le Synode qui est l'organe électeur.

Renseignements :

Yves Bourquin, président du Conseil synodal, yves.bourquin@eren.ch, 078 754 08 19.

Ou en particulier pour les textes réglementaires : <https://www.eren.ch/documentation/>

J'ai juste une remarque, et je tique à chaque fois que je l'entends, nous offrons généreusement un salaire – hautes paies de 20% pour un 30% de temps de travail. Nous offrons un 20% de décharge de travail à nos pasteurs qui sont au Conseil synodal et nous leur demandons de travailler à 30%. J'ai un problème de compréhension de ce qu'est le travail en Église.

Dès demain, ce mandat sera en ligne sur le site de l'EREN et les candidatures seront entendues avant le Synode de juin, pour que le Bureau puisse vous présenter en toute connaissance de cause les candidats.

3. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Budget 2023

M. Jacques Péter, rapporteur

Chers frères et sœurs en Christ, me revoilà avec un budget identique à celui des autres années, bien évidemment puisque vous aviez accepté il y a deux ans que pendant les trois prochaines années, 2023 étant la dernière année, nous ayons un budget fortement déficitaire. Pour le Conseil synodal, la grande question qui se posait, c'était : faut-il oui ou non adapter le salaire de nos ministres et collaborateurs puisque la réalité économique montre qu'un virus d'une certaine époque, l'inflation, est de retour. Bien évidemment, accepter d'adapter le salaire de nos ministres, c'est CHF 370'000.- d'augmentation de charges salariales, le faut-il ? Oui ou non ? Après une longue discussion en commission des finances, et une discussion beaucoup plus courte au Conseil synodal, la réponse est oui. Nous ne pouvons pas, au nom d'un équilibre financier, demander à nos ministres de ne pas avoir d'indexation de salaire. La grande question était de savoir s'il faut indexer selon notre politique déclarée il y a un certain nombre d'années, soit d'indexer les salaires à l'IPC au premier juillet de l'année en cours, ou faire comme de nombreuses autres institutions qui ont négocié, et dire : Mesdames, Messieurs, faites un effort, acceptez la moitié. Non, le Conseil synodal souhaite que vous acceptiez l'indexation complète de l'augmentation de salaire. Bien évidemment, CHF 370'000.- d'augmentation et une baisse constante de la contribution ecclésiastique font augmenter nos charges et nos pertes d'exploitation. Est-ce que le Conseil synodal est là, attend, regarde et se dit qu'il verra bien l'année prochaine ? Non, puisque nous allons, avec les deux Églises sœurs, relancer une campagne de contribution ecclésiastique au niveau de l'impôt en début d'année prochaine, sous réserve d'un dérapage de dernière minute, et que nous avons enfin pu, début de l'année prochaine aussi, engager un chargé de levée de fonds qui permettra de dynamiser et de ne pas non plus charger encore plus l'InfoCom qui assurait ce travail de la meilleure façon mais le temps est parfois restreint.

Et 2024 ? Aujourd'hui je n'ai pas de réponse. Les prémices sont là puisque je rappelle qu'il y a quelques années, les calculs étaient faits et disaient que si on veut continuer et arriver à un budget équilibré, c'est moins dix postes, c'est-à-dire l'équivalent du déficit actuel. Je ne vais pas entrer dans le débat de cet après-midi puisque dans les paroisses il y a des projections et dans le

souhait du Conseil synodal, on n'est de loin pas à moins dix postes. Les réflexions pour une augmentation de nos rentrées, voire une baisse de notre fortune, doivent se poursuivre.

Je profite de donner un ou deux éléments suite à l'intervention de la présidente sur la question de l'indemnité de 20% pour un 30% de temps de travail, alors qu'année après année nous vous disons qu'il y a des problèmes financiers. À titre purement personnel, je me vois mal, en tant que responsable des finances, venir devant vous et dire : Vous devez augmenter les salaires du Conseil synodal. Si une telle démarche devait être faite, c'est de votre responsabilité. Nous ne pouvons pas dire qu'on a besoin d'être salarié plus alors que nous savons que dans la majorité des postes, nos collaborateurs font aussi plus d'heures et que les paroisses tournent aussi grâce au bénévolat. Concernant ce sujet, la balle est dans votre camp.

Je terminerai en vous disant qu'il y a effectivement dans le budget 2023, quelques éléments inexacts qui n'ont aucun effet sur le résultat comptable. Nous avons fait le choix de ne pas réimprimer l'ensemble des budgets, mais ceux qui souhaitent le budget avec les chiffres justes sur trois ou quatre éléments, peuvent avoir le document. Il y en a une quinzaine à disposition et il sera sur le site d'ici demain.

Trois éléments : premier oubli, car on retravaille les chiffres juste avant de l'envoyer à l'imprimerie, et vous l'aurez remarqué, le chiffre de la perte d'exploitation sur la page d'introduction n'était pas exact. La perte prévisible d'exploitation de 2023 est de CHF 2'641'432.-, comme indiqué dans les pages à l'intérieur du budget.

Au niveau des ressources humaines, en p.9, il y a 1.6 EPT de traitements et charges pour CHF 221'100.- de charges. La difficulté que nous rencontrons et c'est pour cela que nous allons très certainement vers une modification complète de nos présentations d'ici 2024 idéalement, 2025 certainement, c'est de travailler sur une comptabilité financière au niveau de la vie courante et de devoir, par habitude et tradition, vous présenter des chiffres avec une comptabilité analytique et cela pose toujours un certain nombre de problèmes, dont des erreurs de reports. Là il s'agit d'une erreur de report de chiffre mais le total final du déficit prévisible est identique.

Le troisième élément, en p.23, cette page relativement difficile à comprendre et qui prouve bien que passer d'une comptabilité financière à une comptabilité analytique, ce n'est pas de la tarte. Il y a des erreurs d'addition. Voilà donc les éléments qui n'ont aucun impact sur la perte d'exploitation prévisible de 2023 et de CHF 1'281'632.- avec une information disant, en p.22, qu'en règle générale on sait qu'entre les budgets et les comptes, de par les fluctuations de postes, et les périodes de vacance de postes, il y a environ CHF 400'000.- de moins de perte au niveau comptable par rapport au budget. Merci de votre attention.

M. Pierre-Laurent Denis, commission d'examen de la gestion

La commission d'examen de la gestion a examiné le budget 2023 tel qu'il nous a été présenté le 4 novembre 2022 en présence de M. Jacques Péter, conseiller synodal en charge des finances, M. Alain Montandon, responsable de la comptabilité et Mme Corinne Burgener, secrétaire générale. Ils ont répondu à toutes nos questions dans un esprit constructif.

Le budget couvre le plus précisément possible les charges dépendantes des postes de travail. Pour rappel, le Synode avait décidé de ne pas toucher au tableau des postes.

Le budget 2023 présente un déficit conséquent à hauteur de CHF 1'285'612. Si nous considérons son évolution depuis les 3 années précédentes, nous constatons un écart substantiel de CHF 1'025'932.

Le déficit au budget 2023 est également lié à l'augmentation de la part salariale.

Les contributions ecclésiastiques obéissent au trend des années antérieures qui sont, malheureusement, toujours en diminution.

Des choix stratégiques se révèlent incontournables dans le contexte actuel et futur de notre Église qui doit faire face à sa propre réalité et à celle de son environnement.

Aussi, nous sommes agréablement surpris que le Conseil synodal propose des projets même si ces derniers ne sont pas encore définis comme, par exemple, en page 14, point 21 : « autres services de l'Église ».

Nous relevons également l'augmentation des frais de session du Synode due au changement de législature 2023.

Il est évident que nous sommes à nouveau dans une phase transitoire importante de l'histoire de notre Église.

Au regard de tout ce qui précède, la CEG remercie le Conseil synodal et l'administration pour l'établissement de ce difficile budget. Nous vous invitons donc à l'accepter.

Toutefois nous nous posons quelques questions :

- Où en sommes-nous avec les résultats des politiques de négociations avec les EMS ?
- La réflexion sur la modification de la politique d'investissement et d'amortissement des immeubles sur plusieurs années se poursuit. Comment le Conseil synodal envisage-t-il de rentabiliser son patrimoine immobilier jusqu'en 2027 ?
- Comment sortir de l'ambiguïté quant à l'utilisation future des fonds de réserves dont dispose l'EREN pour amortir une partie du déficit ?

Nous aimerions aussi rappeler, que nous tous, Synode, Conseils paroissiaux, membres de notre Église, (nous) devons porter l'avenir de notre Église.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Je réponds à la question concernant les EMS. Nous sommes actuellement prêts pour aller visiter les EMS, les contacts par téléphone vont être pris avec les directions encore durant le mois de décembre et les premières visites vont commencer au mois de janvier, entre janvier et mars. On va aller avec un projet d'accompagnement spirituel, comme le projet pilote de la Sombaille, projet pilote qui a d'ailleurs abouti avec succès et la convention avec la Sombaille va être reconduite, pas sous forme de projet pilote. On reviendra vers vous en juin ou décembre avec des précisions sur l'avancement de ce projet EMS.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Concernant la politique immobilière, nous avons un peu plus de 40 immeubles et nous sommes en cours de réflexion pour savoir ce que vaut ce patrimoine. Les chiffres que vous avez dans les bilans sont des chiffres comptables. Nous avons demandé à des spécialistes de nous faire des offres de mandats, pour avoir la valeur réelle de tous nos immeubles et connaître notre patrimoine immobilier aujourd'hui. L'analyse porte aussi sur les immeubles qu'il faudrait vendre, ceux qu'il faudrait rénover et garder comme immeubles de rendement. Donc oui, les choses sont en cours, malheureusement trouver un seul prestataire, pour avoir une cohérence dans l'analyse des bâtiments, va demander du temps. On aura cette réponse globale sur notre patrimoine immobilier pas avant avril 2024. C'est la réalité humaine de la disponibilité des spécialistes. Bien évidemment l'utilisation de nos immeubles doit aussi aller en parallèle avec le processus EREN2023. Dans cette réflexion, nous devons et vous devrez avoir une analyse qui englobera aussi les immeubles appartenant aux paroisses. En effet, est-ce que notre voilure d'immeubles n'est pas trop grande, aujourd'hui, pour notre utilisation ?

Concernant les fonds de réserve, les trois Églises reconnues sont inclassables au niveau légal (ni une association, ni une fondation). Aujourd'hui, il n'y a pas d'éléments clairs légaux pour dire au niveau comptable et financier comment traiter notre patrimoine immobilier et financier.

La grande question était de savoir si on a le courage de choisir un référentiel comptable. Le Conseil synodal a choisi de passer notre système comptable au référentiel comptable MCH2. C'est le référentiel comptable de toutes les institutions subventionnées, de l'Etat et des communes. C'est un choix politique car si nous regardons l'argent qui arrive au sein de l'EREN, à l'exception de la contribution ecclésiastique, c'est soit directement de l'Etat soit d'institutions subventionnées par l'Etat. En faisant ce choix, nous souhaitons avoir une transparence et pouvoir enfin clarifier nos fonds de réserve et la manière dont nous les utilisons. Aujourd'hui, nous avons des règlements pour chaque fond, validés par le Conseil synodal, ce qui est un peu problématique.

D'autre part, toujours au niveau des fonds de réserve, car quand on dit réserve, on dit placement, nous avons reçu un legs d'environ 2 millions il y a quelques mois. En réfléchissant à ces placements, nous avons découvert que malgré nos règlements, depuis 10 ans il n'a pas été défini

de manière claire la politique de l'Église en matière de placement. Qu'est-ce qu'un placement éthique en 2022 ? Dans cette même réflexion de transparence, nous allons devoir clarifier ce qu'est un placement éthique, un placement durable, et à partir de là, de faire un choix si nous voulons des rendements éthiques ou des rendements absolument financiers, peu importe la manière dont l'argent arrive et les conditions dans lesquelles les gens ont travaillé et respecté ou pas notre planète.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Des choses me frappent dans les présentations du budget, notamment que ces déficits budgétés se répètent année après année. Alors j'ai bien entendu et j'ai aussi bonne mémoire que cela suit une décision du Synode.

J'ai soulevé cette question au Conseil paroissial qui disait qu'on n'a pas trop de prise sur le budget. Le Synode a quand même une prise sur le budget puisqu'il le vote. Est-ce que nous souhaitons répéter ces exercices déficitaires de manière conséquente ou est-ce le moment de remettre en cause la décision du Synode de maintenir le tableau des postes ? C'est une question un peu embêtante puisque d'une certaine manière elle me concerne directement comme pasteur. La prise conséquente qu'on a réellement sur le budget est le nombre de postes, vu que c'est un des grands postes de dépense du budget. Je vais voter l'acceptation du budget mais je voulais soulever ce dilemme qui commence à être le mien.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

La présidente tourne les pages du budget, page par page

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

P.13, note 10, le Conseil paroissial a été interpellé par cette ligne qui indique que la Fondation Borel retire son financement, et puisque la Fondation Borel ne soutient plus financièrement, on a appris que le service de l'aumônerie, l'EREN, se retirera. Grâce aux explications du conseiller synodal qui était présent lors de notre discussion, on est convaincu que la discussion doit avoir lieu au niveau du Conseil d'Etat pour l'ensemble des services d'aumônerie, que ce soit le CNP, les EMS, la Fondation Borel, etc. Le Concordat entre l'Etat et les Églises tient compte de la personne humaine dans sa globalité et cela doit signifier une ouverture par rapport aux Églises. La paroisse de la Côte est contente d'apprendre que le Conseil synodal et les responsables concernés poursuivent la discussion et les encourage dans ce domaine.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Toute décision politique quelle qu'elle soit, a une influence directe sur le subventionnement de notre Église et le passage avec un système de contrat de prestation vis-à-vis des institutions étatiques a une conséquence, c'est qu'on donne un chiffre global et après ce sont les institutions qui ont la liberté ou l'obligation d'utiliser ce subventionnement. L'Etat n'a plus, de manière directe, d'influence sur l'attitude des institutions subventionnées.

Le deuxième élément est que nous avons eu une rencontre avec le Conseil d'Etat in corpore, il y a quelques semaines, où nous avons soulevé cette question. Le Conseil d'Etat est au courant de cette situation. Au niveau du CNP, des contacts vont être pris entre le Conseil d'Etat et le CNP pour comprendre les raisons d'une baisse subite et rapide de leur subventionnement et la raison de leur refus d'une présence d'aumônerie dans la partie ambulatoire du CNP.

Par contre le Conseil d'Etat nous a interpellé, parce qu'il subit les pressions du Grand Conseil et de divers milieux, en disant que globalement l'Etat subventionne les Églises, mais pour quel montant ? Il y a le subside direct mais aussi tout le subventionnement indirect qui vient par les institutions subventionnées. Nous sommes en train de faire ce travail et une rencontre va être planifiée entre le conseiller d'Etat responsable des finances, M. Laurent Kurth, et moi-même, pour présenter ces éléments, pas du tout pour que cela soit diminué, mais le Conseil d'Etat a besoin de

bien comprendre pour pouvoir répondre et soutenir le travail des Églises par rapport aux pressions qu'il reçoit, entre autre de certains députés au Grand Conseil. Donc oui nous sommes sensibles à cela et oui nous essayons d'avancer, mais un des gros problèmes est que nous avons perdu beaucoup d'influence au niveau politique, peut-être aussi à cause de ce petit refrain "nous sommes une petite Église minoritaire, nous ne pouvons demander..." nous devons arrêter la ritournelle et être fier de notre travail et tous et toutes en parler, quelle que soit notre fonction.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

P.14, point 21, nous constatons un montant important pour Eglise et Société, CHF 30'000.- au budget 2023, et déjà budgété en 2022, mais nous ne savons plus dans quel projet concret cet argent est investi. Pouvez-vous nous dire, déjà, à quoi sert en 2022 cette somme de CHF 30'000.- et à quoi servira la même somme en 2023 ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Il s'agit bien d'une somme reportée d'année en année au budget, et n'est pour le moment pas touchée. Nous avons décidé, ici en Synode, dans le rapport qui intronisait la plateforme Recherche & développement, que cette somme serait gardée pour cette plateforme, pas à la disposition de cette plateforme directement mais à la disposition des projets de cette plateforme, de manière indirecte par le Conseil synodal. C'est-à-dire que si la plateforme a un projet qu'elle veut lancer, elle pourrait demander au Conseil synodal un financement et il prendrait le financement sur ce budget. Un petit mot sur l'historique de cette somme, il y a quelques années, nous avons une animatrice diacre Église & Société, principalement basée à Neuchâtel, en la personne d'Elisabeth Reichen. Lorsqu'elle est arrivée à la retraite, il a été décidé, probablement par le Conseil synodal et le Synode, dans des commentaires du budget, que le poste ne serait pas repourvu au niveau d'un pourcentage de poste mais au contraire mis au budget par une somme de CHF 30'000.-. Politiquement, nous avons décidé de poursuivre cette somme budget après budget, tout en sachant qu'elle disparaît presque dans les comptes. Nous avons envie qu'elle reste à disposition pour les projets.

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

P.15, point 32, augmentation du poste de responsable cantonal au niveau du domaine social. C'est très bien que ce poste ait été augmenté de 20% pour une durée de 2 ans suite à l'augmentation des réfugiés.

On souhaite rendre le Conseil synodal attentif au fait que la paroisse du Joran a un lieu d'accueil "A la rencontre" qui accueille une fois par semaine les requérants d'asile dans un cadre externe au centre. C'est un 10% pris en charge par la paroisse du Joran. Comme c'est une mission cantonale, vu que ces requérants d'asile sont dans un centre fédéral, on souhaite que cette demande externe soit aussi prise en charge et que l'EREN mette à disposition un 10% voire un 20% dans cette mission-là. Une lettre dans ce sens-là a été écrite au Conseil synodal.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Nous avons bien entendu la demande de la paroisse du Joran. Je me permets juste de rappeler que nous venons de recevoir votre lettre. Le courrier A existe mais quand on discute le mercredi soir, vous ne pouvez pas recevoir une réponse le jeudi matin, désolé.

Nous sommes conscients de cette situation. Nous sommes conscients aussi que la paroisse du Joran fait un effort énorme. Elle a fait un effort à 20% à la création et maintenant elle a fait le choix d'un 10%.

Nous sommes très exactement en tension car, à l'époque, ce travail a été créé en fonction de la partie cantonale et il n'y a pas eu de réflexion au moment où le centre est devenu fédéral. Nous sommes donc conscients qu'il y a une réflexion à avoir et nous allons entrer en dialogue avec vous. Néanmoins je vous rappelle que ce poste a été créé par la paroisse du Joran, en totale autonomie. Quand la paroisse du Joran a décidé de passer à 10%, le Conseil synodal n'a que pu prendre acte. Cela fait partie de la liberté de la paroisse. Alors oui nous sommes conscients, mais nous nous posons aussi la question de savoir si on augmente ou si on fait cela à la place, ou on

ne fait rien. Nous allons discuter et analyser. Le choix d'avoir augmenté de manière très rapide ce 20% au niveau de la responsable, c'est parce que nous avons une responsable tout terrain, elle n'est pas bloquée dans son bureau. Il a bien fallu, en tant qu'Église, réagir, être présent, quand malheureusement un peuple a reçu des bombes et continue d'en recevoir. Nous sommes conscients que nous devons trouver une solution ensemble.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

P.17, point 17, il y a une augmentation importante de la contribution de l'EREN aux projets de la commission financière des 3 Églises reconnues. On voit dans la note que le Conseil synodal valide le budget, mais en quoi consistent les projets qui doublent le budget 2023 par rapport à 2022 ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

L'État envoie le bordereau de contribution ecclésiastique de manière sèche, c'est-à-dire que c'est un bordereau, sans explication. Il accepte que nous mettions une annexe, mais nous la payons. Habituellement, nous avons environ CHF 18'000.- de frais, pour l'EREN, simplement pour mettre des annexes à l'envoi de la déclaration fiscale, du bordereau de contribution, du rappel pour les personnes physiques et du bordereau pour les personnes morales. Les frais sont à peu près les mêmes pour l'Église catholique romaine et s'élèvent à 2% pour l'Église-catholique-chrétienne, selon la clé de répartition interéglise.

Dans les années 1990-2000, il y avait une campagne de contribution ecclésiastique avec une présence commune des Églises et paroisses dans les salons commerciaux. On doit se profiler car pour beaucoup de gens, l'Église est une ONG, clairement en concurrence avec les autres. Un projet de campagne interéglise sur 3 ans devisé à CHF 150'000.- sur 3 ans. Le premier élément est sorti et vous aurez l'occasion de le voir lors de l'envoi de votre déclaration fiscale. Nous avons choisi une agence de communication, en tout cas pour ce premier point. Sous réserve de l'accord définitif des 3 Conseils des Églises reconnues, nous allons vers une campagne de contribution ecclésiastique et nous souhaitons intégrer les paroisses pour faire des actions, avec vous, au sein des paroisses, des villages et villes, et non pas simplement communiquer par l'envoi de lettres, d'où l'augmentation de frais prévue.

Résolution 1

Le Synode adopte le budget 2023.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Premières évolutions du Synode pour la législature 2023-2027

Mme Clémentine Miéville, rapporteuse

Mesdames et Messieurs les députés,

Le processus EREN2023 est un chemin long et exigeant, dont le but est de dessiner l'avenir de notre Église. Pour le parcourir, le Conseil synodal a besoin d'un partenaire fort, motivé et sain.

C'est pour cela qu'il vous propose aujourd'hui de jeter les premières bases de ce que sera le Synode de demain.

Au-delà de la dérogation unique aux règles de réélection, qui n'est qu'un palliatif à usage unique, nous souhaiterions que vous, députées et députés, définissiez le cadre et les règles de fonctionnement du futur Synode. Comme l'exposait si bien la motion dite « des Hautes-Joux » notre Synode a besoin de changements plus profonds pour retrouver plus de dynamisme.

Aussi, nous croyons fermement que le système que nous vous présentons est bon. Pourquoi ?

Premièrement, parce qu'il est stimulant. Les députés pourront débattre des rapports et discuter des modifications à apporter à la fois dans leurs paroisses mais également avec leurs pairs. Un engagement en temps, certes, mais qui sera, nous l'espérons, récompensé par des idées nouvelles, teintées par toutes les sensibilités qui font partie de notre Église.

Ensuite, nous croyons que ce système est bon car il est clarifiant. L'usage établi de préciser si un député prend la parole en son nom propre ou au nom de sa paroisse peut créer des confusions. L'esprit même de cet usage est compris et vécu de manières très variées au sein des paroisses. L'abandonner permettrait de réaffirmer le principe qu'un député est élu par sa paroisse et par conséquent, la représente.

Finalement, le système que nous vous proposons permet de créer des liens plus forts entre les députés évidemment mais également entre le Conseil Synodal et les paroisses. Nous sommes convaincus des bénéfices pour notre Église si, au lieu de rencontrer les Conseils paroissiaux uniquement pour les rapports du Synode, nous puissions une fois par année échanger sur des sujets qui les préoccupent plus directement.

Mesdames et Messieurs les députés, je vais me répéter, mais c'est uniquement parce que c'est d'une importance capitale : nous avons besoin d'un partenaire démocratique qui soit partie prenante à l'élaboration du processus EREN2023, dans ses multiples facettes. À vous de définir le cadre de nos futurs débats.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Séverine Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

La paroisse va entrer en matière et soutenir les résolutions. Nous avons quelques questions concernant les résolutions 2 et 3, sur le fait de ne plus être porte-parole de sa paroisse et sur les soirées de préparations proposées en commun. On voit un intérêt de pouvoir discuter entre plusieurs paroisses de sujets qui nous préoccupent tous. Mais on y voit aussi un risque de perte de lien avec les paroissiens qui ne sont pas membres de Synode, un risque de désintérêt des conseillers paroissiaux qui ne sont pas députés. Comment prendre ces paroissiens avec et comment créer ce lien ?

Mme Martine Schlaepky, au nom de la paroisse de la Côte

Le rapport véhicule une image négative des paroisses et de leur rôle dans le bon fonctionnement institutionnel de l'EREN et de ses organes, puisqu'il veut empêcher un député paroissial au Synode de s'exprimer au nom de la paroisse dont il est le député (cf. résolution 2).

La Constitution fixe le principe d'une représentation équitable des paroisses au Synode (art. 22 et 25 Cst). Elle leur confère donc une légitimité à être représentées en tant que telles au Synode.

Par ailleurs, le Synode a la charge, selon l'art. 29 Cst, de prendre toutes les mesures que commande l'intérêt de l'Église. Le modèle presbytéro-synodal de l'EREN postule donc que c'est l'intérêt de l'Église qui habite les députés paroissiaux dans l'exercice de leur mandat, sans que cela soit contradictoire. Mais le rapport du Conseil synodal considère manifestement que le Synode est l'otage de la défense d'intérêts paroissiaux.

Cette structure presbytéro-synodale est un terreau qui enrichit la vie de l'Église. Les députés paroissiaux ne sont pas « hors sol », mais ils ont un enracinement dans la réalité paroissiale, qui vivifie et nourrit la démocratie au sein de l'EREN et de son Synode.

La préparation des sessions synodales au sein des Conseil paroissiaux, comme le veut l'art. 22a du Règlement général, et que le Conseil synodal ne veut désormais plus appuyer de sa présence, est le terreau de l'implication des paroisses dans la vie de l'EREN.

La tonalité du rapport du Conseil synodal donne une tout autre image. Nous ne la partageons pas. Bien entendu, nous entrerons en matière.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Concernant la troisième réélection possible, il y a eu débat au sein du Conseil paroissial avec la question de savoir si ce n'est pas confisquer une partie de la démocratie, même si nous comprenons tout à fait le souhait du Conseil synodal d'avoir des personnes qui ont déjà participé

à la réflexion jusqu'à présent et, si elles sont désireuses de poursuivre, qu'elles puissent le faire. Il y a un petit bémol mais quand même une compréhension de la demande telle qu'elle est posée. Concernant les visites aux paroisses et les soirées de présentation des rapports telles qu'elles sont prévues par ce rapport, est-ce que cela ne risque pas de provoquer un débat avant le débat, et également de laisser les Conseils paroissiaux un peu sur la touche ? Cela donne une importance accrue aux députés au Synode et, s'ils ne font pas bien le lien avec leur paroisse, que se passe-t-il ? La paroisse aura l'impression d'être en roue libre et ce n'est bon pour personne. Par ailleurs, les conseillers paroissiaux risquent de se sentir lésés et de vouloir se désengager.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Le premier point concernant le contact avec les conseillers paroissiaux qui ne sont pas députés au Synode, je tiens à préciser qu'ils sont invités aux soirées de préparation. Un conseiller paroissial intéressé pourra venir à ces soirées, c'est un engagement en temps mais rien ne se fera sans un minimum de temps, d'engagement et de motivation.

Concernant le fait que les députés soient hors sols, je pense justement que le fait de ne pas préciser qu'un député s'exprime au nom de sa paroisse, cela va parfaitement si on sait d'où il vient. Un député est élu par sa paroisse, normalement il y est ancré, il en vient et la représente de facto. Il n'y a pas besoin de le préciser outre mesure.

Et finalement, quant au fait de confisquer la démocratie en faisant une petite entorse au règlement, d'une part l'exception est, à mon avis, justifiée par un intérêt prépondérant qui est d'avoir un Synode plus plein, limitée dans le temps, une seule fois. Qu'est-ce qui est mieux pour la démocratie entre avoir un Synode un peu vide parce que des règles de forme empêchent certaines personnes de se représenter ou avoir un peu plus de monde motivé et qui a envie de s'engager dans un processus ?

Mme Miriam Schneberger, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Je suis chargée par la paroisse de prendre la parole pour vous dire que nous allons entrer en matière mais que nous allons refuser la résolution 3.

Les deux premières ne posent pas de problème parce que notre paroisse a appris à ne pas contrarier les bonnes volontés. Elle a aussi appris à faire confiance. Par contre nous avons l'impression, avec la résolution 3, que les députés vont faire deux fois le Synode. Nous avons aussi l'impression que le Conseil synodal se coupe de relation avec la base parce que les visites de courtoisie aux paroisses ne remplacent pas les séances de travail telles que nous les faisons subir aux députés et aux conseillers synodaux.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

En fonction des questions de mutualisation qui vont arriver, je me suis posée la question de savoir par qui seront élus les députés ? Est-ce que cela sera toujours par leur paroisse ou la paroisse d'à côté ou par les paroisses élargies ou par l'assemblée de l'Église ?

M. Zachée Bêche, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Une 3^e réélection, à mon humble avis, ne serait pas de trop. Une Église petite ne signifie pas une petite Église.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai l'impression qu'avec d'autres mots j'étais dans le même genre de réflexion. J'ai constaté, douloureusement dans la discussion au Conseil paroissial, que les ministres accueillent bien les propositions du Conseil synodal et les voix très opposées, peinées, contrariées par les propositions, étaient souvent laïques, en disant qu'elles ne reconnaissent plus leur Église, qu'elles étaient en train de la perdre. J'ai été très heurté et peiné par cela parce que je perçois mon engagement ministériel, dans la paroisse du Val-de-Travers et pour l'EREN. Je constate qu'à beaucoup de niveaux les frontières changent, disparaissent, se construisent et se déconstruisent. A l'heure actuelle, suite à une formation continue que j'ai eu le plaisir de suivre l'année dernière, je suis très engagé dans un projet qui est ancré dans la paroisse de La BARC. J'ai eu l'occasion d'en

parler et de présenter cette activité au Val-de-Travers et je me sens encouragé à continuer. Mon engagement ministériel et ecclésial est certes paroissial, mais il est aussi un engagement EREN et un engagement Église universelle. Je me sens très engagé aussi dans les travaux, les projets de Terre nouvelle. J'aimerais nous inviter à voir ces propositions comme aussi des occasions d'échanges, des occasions de mieux se connaître les uns les autres. Sentir les positionnements et les réactions des personnes engagées, pas seulement dans notre paroisse mais aussi dans les paroisses voisines, en fonction de ces occasions, parfois par projet, ici la proposition est sur la manière de travailler la préparation des dossiers au Synode. J'y vois un grand intérêt de mieux connaître mon Église au sens large pour que cette Église petite ne soit pas une petite Église.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Je vous remercie pour ce que j'ai entendu, cela m'a ravi, notamment les questions sur la représentativité du Synode, c'est une réelle question. Si on veut faire un parallèle avec ce qui se passe en politique, on a des circonscriptions mais on n'a pas de partis politiques, c'est ce qui nous manque et ce qui fait que parfois on se raccroche juste à la circonscription. On pourrait envisager quelque chose de différent, une manière différente de représenter toute la variété de notre Église, mais ce sera dans un second temps et on aura un débat passionnant là-dessus.

Je voulais juste revenir sur la phrase parlant des séances que nous faisons subir aux députés, je pense qu'on subit quelque chose lorsqu'on a aucune prise, aucun pouvoir, et je crois que ce n'est absolument pas votre cas.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide de déroger au principe de double réélection défini par l'art. 36 du Règlement général pour la législature 2023-2027. Une troisième réélection sera donc possible pour les députés et suppléants concernés.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

On n'a pas de parti politique dans la paroisse de la Côte, mais il y avait différentes sensibilités au sujet de cette résolution lors de la préparation du Synode. L'une était de se demander pourquoi on ne fait pas confiance à notre Église, à la capacité des fidèles de notre Église pour affronter un sujet qui nous préoccupe ? Le Conseil paroissial de la Côte n'était pas unanime devant cette résolution.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Si la législature qui était devant nous, était une législature simple et normale, on ferait entièrement confiance à tout le monde pour remplir sa députation du mieux qu'il peut. Ce que nous ne voulons pas pour la prochaine législature, ce sont des députés qui se sont résolus à s'y coller parce qu'il fallait bien que quelqu'un y aille. Si vous croulez sous les candidats, nous ferons confiance en vos paroissiens pour discerner entre la personne qui se représentera et la nouvelle personne qui voudra se faire élire.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Il y a encore autre chose, il y a plusieurs d'entre vous qui sont dans le cas de figure de la fin d'une possibilité de réélection. Par cette résolution proposée, il y a aussi la volonté de permettre à tout le monde, tous ceux qui ont travaillé au processus EREN2023, de continuer. C'est l'autre face de la même médaille. En permettant cela, on ne prive personne ici parmi vous de pouvoir continuer. Donc en fait on offre la liberté parce qu'on sait très bien que certains vont arrêter. Mais on ne veut pas qu'une règle vienne bloquer un processus qui doit se poursuivre dans une démocratie. À ce stade-là, quand ce Synode aura en juin voté une dizaine de résolutions importantes, l'idée est qu'il ne confie pas tout cela au Synode suivant en disant "débrouillez-vous". On voulait atténuer

fortement la cassure qu'il pourrait y avoir entre les deux Synodes, tout en gardant le principe de dire qu'il y a quand même une nouvelle législature. On aurait pu vous proposer, et cela aurait été beaucoup plus violent et anti démocratique, que la législature qui devait s'arrêter en 2023 se poursuive jusqu'en 2025. On y a réfléchi mais ce n'est pas cela qu'on a voulu.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je vous rappelle qu'on s'est parfois trouvé dans la situation où des députés sortants sont devenus suppléants, tout en siégeant quand même parce qu'il n'y avait pas de députés. Je trouve donc louable de la part du Conseil synodal de clarifier la situation et de permettre à tous les députés qui le souhaitent, d'être pleinement députés et reconnus dans la paroisse et au Synode.

M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je voudrais faire remarquer une chose, c'est une possibilité, une 3^e réélection est une possibilité et non une obligation, c'est beaucoup plus réaliste que dogmatique.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 33 oui, 2 abstentions

Résolution 2

Le Synode décide que dès la législature 2023-2027, les députés au Synode ne s'expriment plus au nom de leur paroisse ou de leur communauté. Le rapporteur d'un amendement, d'une résolution supplémentaire ou d'une motion donne le contexte de rédaction dans sa présentation.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Je veux essayer d'exercer l'intitulé de mon intervention sans dire ma paroisse. La paroisse pour moi cela apporte une légitimité. Même si les élections comme députés au Synode sont faciles, il y a souvent le nombre de noms pour le nombre de postes, voire un peu moins de noms, donc il y a peu de risque de ne pas être élu. Le problème démocratique est plutôt à ce niveau-là, on envoie les gens qui veulent bien y aller. En même temps, la portion du peuple de l'Église réformée évangélique neuchâteloise qui habite sur le territoire des Hautes Joux est la légitimité dont j'ai besoin pour m'exprimer. Si on la retire, c'est difficile de dire à qui je pense en m'exprimant, qui me fait confiance, avec qui j'ai échangé, où est-ce que j'ai pris la température pour justifier mon point de vue, mes remarques. Actuellement c'est lors de la séance du Conseil paroissial, les débats sont souvent animés avant d'arriver à quelque chose qu'on propose et donc finalement où serait le lieu de faire cela ? Je ne suis pas convaincu par les séances supplémentaires, d'où le fait qu'il nous paraît important de ne pas abandonner l'intitulé des paroisses. Ceci n'empêche pas qu'un groupe de députés et de paroissiens se réunisse pour délibérer sur tel ou tel sujet et proposer une motion. Pour résumer, le Conseil paroissial des Hautes Joux ne va pas accepter cette résolution.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

J'habite à Neuchâtel et je suis pasteur de la paroisse réformée de Neuchâtel. Je m'adresse à ce noble Synode en mon nom personnel. Si la phrase est gardée telle quelle, je voterai non. Le fait que les députés ne s'expriment plus au nom de leur paroisse ou de leur communauté me semble très rigide et fermé. Tout comme pour la première résolution où mon collègue Zachée a dit que c'était une possibilité, j'aimerais bien que cela soit aussi une possibilité pour cette deuxième résolution. Cela me donne l'impression qu'on veut imposer quelque chose qui ne paraît pas naturel. De quoi a-t-on peur ? Pourquoi ?

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

C'est une discussion sur ce qu'est un député, qui revient de manière cyclique. Dans les plus anciennes discussions sur ce sujet, dont je me souviens, la question était : Quand j'ai un autre avis que celui de ma paroisse, comment je fais pour le présenter, le défendre ou le taire dans mon travail de député au Synode ? J'ai compris le terme de député d'une autre manière que celle que semble exiger la proposition de cette résolution. Comme député, je suis chargé de prendre part au débat, de construire mon avis, peut-être de changer d'avis en fonction de l'argumentation

développée lors de la session du Synode, et au fond de défendre ma conviction. Comme député, au moment de la session du Synode, je quitte d'une certaine manière ma représentation paroissiale pour devenir partie d'une autorité cantonale EREN. Mon travail de député est de participer aux orientations, à la direction de l'EREN et non pas de défendre les options de ma paroisse. Tant mieux quand elles se rejoignent et je suis d'autant plus convaincu d'avoir un travail commun entre ma paroisse et l'EREN. Le Synode construit l'EREN et les députés s'expriment dans le cadre du Synode et au nom du Synode. D'un point de vue personnel, je suis gêné de devoir préciser si je m'exprime en mon nom propre ou au nom de la paroisse qui m'envoie. Le côté intérêt général doit primer sur le côté personnel ou paroissial.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Je me demandais si on ne pouvait pas essayer de reformuler les choses autrement en gardant l'idée de la possibilité, de la légitimité, de la liberté. Je vous propose l'amendement suivant :

Amendement Miriame Schneeberger

Le Synode décide que dès la législature 2023-2027, les députés élus par leur paroisse au Synode ne sont plus tenus de préciser s'ils s'expriment au nom de leur paroisse ou de leur communauté. Le rapporteur d'un amendement, d'une résolution supplémentaire ou d'une motion donne le contexte de rédaction dans sa présentation.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Dans la formulation de la résolution qui était proposée par le Conseil synodal, il y avait quelque chose de contraignant et de pas très positif. Là, on arrive à une formulation qui est plus positive. Tout ce qui a été exprimé ici montre des réalités, c'est-à-dire que quand on a réussi à se mettre d'accord dans un Conseil paroissial, on a envie de donner cet avis-là légitimement au Synode. Quand on est en porte à faux avec un Conseil plutôt monolithique et qu'on présente une voix, on a envie de pouvoir l'exprimer légitimement, on n'a pas envie que les paroisses instrumentalisent l'avis de leurs députés, etc. De manière pratique, le Conseil synodal aimerait introduire, et cela a déjà été discuté souvent ici, des rencontres pour que les députés puissent se rencontrer de diverses paroisses. Concernant l'animation de ces rencontres, le Conseil synodal veillera à ce que cela ne soit pas des petits Synodes avant le Synode, mais plutôt des moyens pour que des députés venant de différentes régions, avec des conseillers paroissiaux qui les accompagneront, puissent discuter de leur réalité et déjà amener des éléments concertés avec différents points de vue des différentes parties du canton. Tout cela, vous l'avez compris et vous êtes en train de le formuler. C'est ensemble que l'on va construire notre fonctionnement. Le Conseil synodal pensait que peut-être ne plus s'exprimer au nom d'une paroisse pouvait résoudre le problème, mais peut-être qu'il faut aller dans l'autre sens et offrir une palette de possibilités d'expression. Un député pourrait s'exprimer au nom du groupe qui, lors de telle soirée, a rédigé cette résolution qu'il a envie légitimement de présenter, pas seulement tout seul mais ensemble parce qu'ils étaient trois ou plus à l'avoir rédigée. Cela convient très bien au Conseil synodal.

L'idée du Conseil synodal n'est pas d'empêcher les élections des paroisses. Les paroisses continuent d'avoir leurs députés.

Si le Conseil synodal n'avait pas lui aussi une certaine limitation de son temps travail à donner à l'Église, il viendrait dans les Conseils paroissiaux et à des séances de préparation pour préparer les Synodes, mais ce n'est pas possible. C'est pour cela que la proposition est d'être présent dans des moments de rencontre et ensuite de laisser les députés faire leur job dans les Conseils paroissiaux et en toute liberté. Il fut un temps où on critiquait au Synode que les Conseillers synodaux soient présents lors des séances de préparation des Conseils paroissiaux.

L'idée est donc de maintenir la visite du Conseil synodal dans les paroisses, avec même une forme plus négociable en fonction des besoins, lors d'une séance du Conseil paroissial, après un culte, lors d'une assemblée de paroisse, etc. Le dialogue va rester.

M. Serge Attinger, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Si on reprend l'analogie politique, on arrive vers un travail par commissions et donc cela veut dire qu'il va falloir prévoir des rencontres propres aux rapports, donc peut-être une rencontre par rapport, et c'est là que les voix des paroisses vont se faire entendre légitimement. Travailler ensemble sur un sujet et essayer de trouver un consensus. De cette rencontre devrait être issu un rapport de commission qui serait lu au Synode. Le rapporteur présenterait le rapport de la commission, et non pas au nom de sa paroisse (ou d'un parti politique). C'est peut-être sur cette construction-là qu'il faudrait insister. Cela touche les résolutions 2 et 3. La résolution 3 parle des séances, mais peut-être qu'il faudra les fractionner, car si on veut tout discuter au sein de la même séance, on sera dans la même situation que les Conseils paroissiaux où on n'arrive pas. Il faudra structurer la préparation et dire que les personnes intéressées et qui ont un avis sur tel sujet doivent aller à telle séance, préparer le terrain, élaborer un rapport et faire avancer le Synode de manière plus rapide sur les enjeux qui sont des enjeux généraux. Cela me paraît difficile de continuer de travailler, en paroisse, sur les projets qui sont devant nous.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Effectivement j'ai relu le rapport et c'est vrai qu'on n'a pas détaillé plus avant ce que peuvent être ces soirées de préparation. Dans notre esprit, c'était plusieurs rencontres à différents endroits du canton pour que chacun puisse venir plus ou moins facilement en fonction de la date, mais dans lesquelles nous aurions des ateliers de travail sur les différents rapports. Est-ce que c'est une formule qui peut vous convenir ou une formule de rencontre spécifique par rapport vous conviendrait mieux ? Rien ne s'exclut, tout est construction.

Mme Françoise Dorier, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Pour moi, concernant la tournure de la résolution, je propose que cela soit formulé d'une manière positive en disant que les députés, élus par leur paroisse au Synode, ont la liberté de préciser ou non s'ils s'expriment au nom de leur paroisse ou de leur communauté.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Jusqu'à aujourd'hui, les députés s'exprimaient au nom de leur paroisse ou de leur communauté. Du coup, c'est une modification du fonctionnement, donc en l'entendant de manière positive, je ne vois plus l'intérêt de cette résolution. Il n'y a aucun règlement qui dit qu'on doit le faire. Cette décision fera juste partie des nombreuses résolutions du Synode mais ne sera pas inscrite dans un règlement. "Ne s'expriment plus" permet de comprendre qu'avant c'était différent puisqu'il n'y a aucun texte qui dit que vous devez le faire aujourd'hui.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

J'ai un petit problème de ponctuation qui change le sens. Il faut ajouter une virgule après les députés, ainsi cela signifie que tous les députés sont élus par leur paroisse, pour le moment en tout cas.

Amendement Christine Landry

Le Synode décide que dès la législature 2023-2027, les députés, élus par leur paroisse au Synode ne sont plus tenus de préciser s'ils s'expriment au nom de leur paroisse ou de leur communauté. Le rapporteur d'un amendement, d'une résolution supplémentaire ou d'une motion donne le contexte de rédaction dans sa présentation.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Si le Conseil synodal et le Synode estiment que cette résolution est importante à garder, est-ce qu'il faut vraiment garder "élus par leur paroisse au Synode" ? Est-ce que cette précision est nécessaire ?

Amendement Constantin Bacha

Le Synode décide que dès la législature 2023-2027, les députés ne sont plus tenus de préciser s'ils s'expriment au nom de leur paroisse ou de leur communauté. Le rapporteur d'un amendement,

d'une résolution supplémentaire ou d'une motion donne le contexte de rédaction dans sa présentation.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal fait sienne la résolution, tout en supprimant l'indication de la motion vu qu'une motion est déposée par plusieurs personnes.

Résolution 2

Le Synode décide que dès la législature 2023-2027, les députés ne sont plus tenus de préciser s'ils s'expriment au nom de leur paroisse ou de leur communauté. Le rapporteur d'un amendement ou d'une résolution supplémentaire donne le contexte de rédaction dans sa présentation.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 32 oui, 1 non, 2 abstentions

Résolution 3

Le Synode valide la proposition du Conseil synodal d'organiser, dès la législature 2023-2027, avant chaque Synode des soirées communes de présentation réunissant des députés et des conseillers paroissiaux indépendamment de leur paroisse d'appartenance.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Le Conseil paroissial de Val-de-Ruz propose de refuser cette résolution car nous craignons un peu la perte de proximité et l'organisation difficile. Nous nous sommes fait le scénario suivant en disant que pour bien participer à ces séances de préparation du Synode nouvelle formule, il faudrait que nous répartissions notre députation aux 4 soirées de préparation pour savoir ce qui se dit dans chacune. Le travail par commission, par atelier, nous semble devenir un peu un travail de spécialiste. Nous refusons donc cette résolution.

Toutefois, à titre personnel et avec d'autres personnes, nous avons bien entendu l'appel à ne pas vivre en petite Église, et à dépasser nos horizons paroissiaux. Nous aimerions trouver une solution pour ouvrir, ne pas cloisonner aux frontières paroissiales tout en évitant des soirées qui iraient un petit peu dans tous les sens et un travail plus conséquent pour les députés, notamment ceux qui n'ont pas forcément beaucoup de temps mais qui s'impliquent pour leur Église avec leurs contraintes personnelles au niveau des agendas. Non je n'ai pas de formulation différente à vous présenter et je compte sur la solidarité des collègues. Je serais navré, vous l'avez compris, de devoir voter non, ce que je ferais par loyauté paroissiale si personne ne vient à mon aide.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Cote

Le rapport véhicule une image négative sur la paroisse puisque le Synode est l'otage de quelques décisions de quelques personnes des paroisses. L'Église n'existe pas en tant que telle, ce sont les rassemblements de personnes concrètes et pour la préparation du Synode dans notre Conseil paroissial, nous distribuons les rapports à plusieurs conseillers et chacun présente un rapport en y réfléchissant justement. Quand le conseiller présente le rapport, il est lui-même concerné par ce qu'il vit dans la vie paroissiale, pour présenter les avis le plus globalement possible. Je ne vois pas autrement pour chercher l'intérêt global de l'Église que cette manière-là. On a le souci de l'intérêt de la paroisse, du terrain, et on entend le souci des autres paroisses. On construit l'intérêt général de notre Église. Une préparation dans un Conseil paroissial, avec les gens qui côtoient les paroissiens, est le moment crucial de la préparation du Synode en tant que député. J'ai bien compris que cette résolution n'empêche pas les Conseils paroissiaux de préparer de leur côté le Synode et c'est très bien, mais si on ajoute ces soirées de présentation, est-ce que cela va inciter à continuer de préparer le Synode en paroisse ?

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Les séances du Synode sont préparées entre conseillers paroissiaux et députés par paroisse. C'est la seule contrainte que vous ayez. Dans le règlement, il n'est nulle part précisé que vous devez accueillir un conseiller synodal pour préparer le Synode avec lui. Le Conseil synodal doit

donner les rapports et les Conseils paroissiaux doivent en discuter avec les députés. Depuis des années, le Conseil synodal a la gentillesse de déléguer un conseiller synodal par paroisse pour nous aider à préparer, pour que nous puissions poser des questions qui évitent d'allonger le Synode, pour que nous puissions recevoir des réponses à des questions qui ont été posées par plusieurs paroisses, votre Bureau et le Conseil synodal se retrouvent avant le Synode pour voir quelles sont les questions posées, il y a tout un travail de préparation au Synode pour le simplifier. Mais vous en tant que députés et Conseils paroissiaux, vous êtes obligés de préparer le Synode à un moment ou à un autre.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Il est vrai que rien n'oblige le Conseil synodal à venir dans les paroisses préparer. Je vous réexplique peut-être juste l'idée qu'il y avait derrière cette proposition. C'est important pour le Conseil synodal de venir expliquer les rapports. Il les a réfléchis, écrits et a passé des heures dessus. Parfois ce qui est écrit est peut-être trop succinct par rapport à tout ce qui a été pensé. C'est donc bien qu'on puisse venir expliquer ce qui a précédé la rédaction d'un rapport.

Petite parenthèse personnelle, quand j'étais membre d'un Conseil paroissial, les soirées de préparation au Synode étaient les moins fréquentées parce que certains conseillers paroissiaux, qui n'étaient pas députés, n'avaient pas envie de subir ce genre de soirée. L'idée nous est donc venue, dans un souci d'efficacité, de créer des soirées où toutes les personnes intéressées et qui ont envie de participer, et non pas de subir, peuvent venir. Est-ce que vous avez envie que les conseillers synodaux continuent à visiter les Conseils paroissiaux avant les Synodes ?

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Chaque fois qu'on prépare les Synodes, on a tellement de questions que la présence d'un conseiller synodal est vraiment importante. Parfois le conseiller n'a pas les réponses parce que le domaine n'est pas le sien, mais il relaie nos questions.

Si on dit oui à cette résolution, pouvez-vous nous donner quelques exemples concrets de comment cela va se passer ?

Mme Dominique Jan Chabloz, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

J'ai entendu que ces rencontres se feraient par atelier, donc c'est bien si tous les députés ne vont pas dans tous les ateliers mais qu'ils ramènent les questions et le débriefing des ateliers au Conseil paroissial. À mon avis, c'est beaucoup plus intéressant.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Comme vous l'avez entendu, notre paroisse était hésitante, en partie à cause de moi. J'étais totalement convaincue qu'il fallait refuser cette résolution. Je le suis moins maintenant. J'avais entendu qu'on allait faire une préparation, plusieurs paroisses ensemble, dans le genre de ce qu'on fait déjà. Je n'avais pas entendu cette idée d'avoir des ateliers sur différents rapports avec différents moments possibles. J'ai donc aussi besoin d'entendre le Conseil synodal sur à quoi pourrait ressembler ces rencontres et que le Conseil synodal puisse m'assurer que ce n'est pas reproduire à plus grande échelle ce qu'on fait déjà aujourd'hui. J'ai besoin qu'il y ait d'abord une discussion en paroisse pour que nous puissions récolter les questions et sentir dans quelle direction les élus de la paroisse pensent aller, avant de nous retrouver devant le Conseil synodal pour poser les questions de la paroisse.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Je suis très intéressée par la formule proposée tout en me rendant compte que cela donne un poids différent aux députés, que cela va prendre beaucoup plus de temps et que c'est plus lourd parce qu'il faudra informer les conseillers paroissiaux s'ils ne viennent pas aux rencontres. Par ailleurs, et sans vouloir charger le Conseil synodal qui en fait déjà bien assez, les députés du Joran avaient prévu un amendement, qui n'a pas été accepté par le Conseil paroissial, mais je vous le lis quand même : Le Synode demande au Conseil synodal de visiter par délégation les paroisses au moins une fois l'an, ainsi que sur demande, en dehors ou lors de la préparation des

sessions synodales. Nous avons effectivement imaginé qu'il pourrait y avoir des moments où nous aurions beaucoup de questions. Quand on est député au Synode, on comprend les enjeux mais peut-être pas aussi bien qu'un conseiller synodal ne pourrait l'exprimer. Un lien direct Conseil synodal – Conseil paroissial, au moment de la préparation au Synode, si le Conseil paroissial le souhaite, pourrait être une bonne chose.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Qui va organiser tout cela ? Si c'est le Conseil synodal, il y aura du travail de secrétariat supplémentaire, et donc il faudra augmenter éventuellement les budgets, les postes et l'appareil administratif prendra encore plus d'ampleur. Je vous mets cela comme réflexion sur les budgets qui creusent le trou du déficit. Donc oui si on délègue tout cela au personnel administratif, cela va coûter (local à louer ? apéritif ? etc.). Plus on délègue cela de manière formelle, plus on aura des frais. Ma réflexion personnelle est que le Conseil synodal tend une perche en disant, sortez de votre paroisse et parlez avec les autres paroisses. Les paroisses pourraient se dire, par exemple qu'une invite tous ceux qui veulent à une séance à la paroisse des Hautes Joux et chacun apporte de quoi faire un apéritif canadien et qui veut vient. Finalement les bonnes volontés se rassemblent et les personnes qui ne veulent pas venir ne viendront pas, peu importe la formule. On nous propose un rapport sans décision, il faudra décider en juin donc là, on a le temps de se réunir entre paroisses pour en parler et ceci, organisé par les paroisses. C'est mettre la balle dans le camp des paroisses pour qu'elles prouvent qu'elles sont dynamiques et qu'elles ont encore envie de porter un poids au Synode.

Il a été question d'ateliers, de commissions, c'est intéressant mais c'est une charge de travail supplémentaire pour les députés. Les commissions vont peut-être se rencontrer plusieurs fois, il faudra produire un rapport, un avis et on va devoir aussi bouger le calendrier. Si des députés se réunissent dans d'autres paroisses pour traiter d'un sujet, est-ce qu'ils vont quand même faire un rapport pour les députés de leur paroisse et leur Conseil paroissial ? Cela va allonger les délais, qui sont déjà assez astreignants. Dans ce cas-là, pourquoi ne pas faire quelque chose qui allait dans le sens de la motion des Hautes Joux sur la réforme du Synode, c'est-à-dire de faire plus de petites séances du Synode, avec un ou deux rapports, pour avoir plus le temps de les discuter à fond ? Plutôt que d'avoir des séances de préparation satellitaires à gauche à droite puis se réunir pour dire oui ou non puisqu'il y a eu déjà beaucoup de discussion dans les commissions. On a peut-être une autre option de démultiplier les vraies séances officielles du Synode, avec un coût certes, mais où chacun peut discuter plutôt que d'avoir des ateliers de travail, un retour à donner puis la séance du Synode où on ne ferait que dire oui ou non. Est-ce que cela ne serait pas plus dynamique ? La solution proposée par le Conseil synodal va rallonger l'agenda parce qu'il faudra faire des préséances, les séances, un retour, un Synode, cela commence à faire beaucoup.

M. Frédéric Jakob, paroisse de La BARC, en son nom propre

Je suis aussi très partagé, c'est un débat intéressant à l'image du Synode, parfois on discute beaucoup pour, en fin de compte, être tous unanimes. Je suis séduit par la question des commissions politiques et en même temps, oui on est une petite Église, est-ce qu'on peut se permettre cela ? C'est important que cela frotte un peu, qu'il y ait un répondant face au Conseil synodal, donc une préparation de notre part. D'un autre côté, est-ce qu'on a les moyens de faire cela, au niveau de l'organisation, des déplacements le soir, en hiver. J'ai le souvenir du dernier Synode, avec un sujet très chaud concernant le boycott de l'Église orthodoxe russe du COE, et durant le Synode, on est arrivé à une solution en s'écoutant. Je rejoins l'idée d'avoir plus de sessions synodales avec une dynamique où on s'écoute et où les arguments de chacun nous font progresser pendant une demi-heure, trois quart d'heure pour trouver la meilleure solution. Je suis très partagé mais je ne crois pas trop aux commissions politiques parce je pense qu'on n'a pas trop les moyens de faire cela actuellement.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Un immense remerciement par rapport à la discussion que nous sommes en train d'avoir. C'est la discussion pour notre mode de vie qui va venir, ou proche. Tout ce qui a été dit, y compris pour

des séances supplémentaires ou le soir a été entendu. L'idée est qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Le rapport s'appelle premières mesures. On sait bien qu'il y en aura d'autres. Quand on a une montagne à attaquer, il faut y aller petit à petit.

On a entendu que le lieu des Conseils paroissiaux est légitime, où il y a parfois tellement de questions que c'est bien d'avoir un conseiller synodal pour déjà répondre à certaines questions sinon il y aurait trop de questions à amener au Synode.

On a entendu que dans les soirées qu'on pourrait organiser, il serait bien qu'il y ait des ateliers pour que les spécialistes de certaines questions ou les personnes qui s'intéressent à certains rapports puissent se réunir et pour travailler dessus et trouver ensemble ce qui doit être dit au Synode.

On a entendu aussi que c'est en Synode que les choses se règlent, s'ajustent et se comprennent par les uns et les autres. On doit garder cela.

On a compris aussi que le Synode veut une certaine forme de liberté, ce qui est tout à fait normal dans ce moment et qu'il préfère dire qu'il veut bien entrer dans la démarche mais que s'il sent le besoin du Conseil synodal d'être présent, il faut que celui-ci puisse venir. On a envie de favoriser cette possibilité.

On a entendu qu'on ne veut pas que le nouveau système mette toute une machinerie coûteuse et lourde administrative en place et que cela doit finalement être de la responsabilité des paroisses de le vivre dans l'interparoissialité, cette forme de mutualisation interparoissiale-synodale.

Pour le moment, vous nous donnez la définition de ce qu'on veut mettre en place. Comme on n'est pas tenu par les règlements, vu que les règlements sont succincts, on pourrait éventuellement supprimer la résolution 3 mais aller quand même dans le sens de la discussion qu'on a eue. Mais je ne pense pas que c'est la bonne solution. La bonne solution est de se donner un impulse par une résolution pour pouvoir s'appuyer sur quelque chose où on a été d'accord, tout en sachant que la formule, il faut la tester, il faut la construire ensemble. Vous n'hésitez pas à nous dire ce que vous aimez et ce qui devrait être modifié. L'objectif est d'être Synode ensemble, être motivé, opérationnel et préparé.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

J'ai une proposition à faire pour que cela ne soit pas quelque chose à inscrire dans le marbre. Au lieu d'écrire "dès la législature 2023-2027", je propose de mettre "pour la législature 2023-2027", afin que cela soit limité dans le temps. J'aurais aussi envie de dire qu'on vire le Conseil synodal et qu'on écrive que le Synode encourage les députations à organiser des rencontres supra-paroissiales de préparation au Synode auxquelles le Conseil synodal s'engage à participer. C'est plus un pavé dans la mare qu'autre chose mais la question de "pour la législature" plutôt que "dès la législature" me paraît être une bonne chose.

Amendement Esther Berger

Le Synode valide la proposition du Conseil synodal d'organiser, pour la législature 2023-2027, avant chaque Synode des soirées communes de présentation réunissant des députés et des conseillers paroissiaux indépendamment de leur paroisse d'appartenance.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Est-ce qu'on ajoute, en collaboration avec les paroisses, comme cela a été demandé ?

Amendement du Conseil synodal

Le Synode valide la proposition du Conseil synodal d'organiser, en collaboration avec les paroisses, pour la législature 2023-2027, avant chaque Synode des soirées communes de présentation réunissant des députés et des conseillers paroissiaux indépendamment de leur paroisse d'appartenance.

M. Christophe Allemann, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Au nom d'une partie de la députation de Val-de-Ruz, la proposition "pour la législature" nous convient et "en collaboration avec les paroisses" va dans le sens de ce qu'on souhaite, donc on approuve cette résolution 3 avec ce double correctif.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Est-ce qu'on peut revenir sur la question des exemples que j'ai posée avant ? Est-ce que c'est une soirée avant chaque Synode, une dans le haut, une dans le bas, quatre, dix ?

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je propose une reformulation :

Amendement Julien von Allmen

Pour la législature 2023-2027, le Synode charge le Conseil synodal et les paroisses d'organiser, avant chaque Synode des soirées communes de présentation réunissant des députés et des conseillers paroissiaux indépendamment de leur paroisse d'appartenance.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal fait sienne cet amendement.

L'idée n'est pas de faire 7 ou 9 soirées, mais peut-être 3 ou 4 dans des endroits stratégiques du canton et si possible faciles d'accès. On va confier l'organisation pratique (lieu, repas canadien, accueil) par les paroisses et l'administration va continuer de se charger du contenu. Cela sera fait de manière collégiale entre la paroisse et l'administration.

Le but est que cela soit un petit peu réparti pour que les gens viennent et donc que ces soirées ne se passent pas toutes le même soir ni les mêmes jours de la semaine. On va penser à toutes ces choses. Quand on y sera, il y aura évidemment l'accueil et l'idée est qu'il y ait plusieurs conseillers synodaux présents et éventuellement un ou deux responsables pour des questions techniques en lien avec les rapports. Les conseillers synodaux seront là pour répondre à des questions de compréhension et qu'il y ait éventuellement des endroits plus particulièrement dédiés à l'un ou l'autre rapport pour qu'on puisse se retrouver avec les sujets qui nous intéressent. On va le vivre une fois puis ensuite corriger s'il le faut. Est-ce que vous vous rappelez à quel point on a été inventif durant la période du covid pour créer des Synodes à moitié en virtuel et à moitié interparoissial, ce n'était pas idéal mais si cette situation avait perduré, on aurait corrigé tout ce qui n'était pas idéal, autant sur le plan technique que synergique et on serait arrivé à une formule qui nous permettait de continuer ainsi. On a vu que la première expérience était moins bonne que la deuxième.

Résolution 3

Pour la législature 2023-2027, le Synode charge le Conseil synodal et les paroisses d'organiser, avant chaque Synode des soirées communes de présentation réunissant des députés et des conseillers paroissiaux indépendamment de leur paroisse d'appartenance.

❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 26 oui, 2 non, 7 abstentions

Résolution 4

Le Synode valide la proposition du Conseil synodal de visiter par délégation les Conseils paroissiaux une fois l'an, en dehors des sessions synodales ou de vivre une rencontre annuelle dans chaque paroisse à l'issue du culte avec les paroissiens.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal a souhaité prendre la parole par rapport à tout ce qu'il a entendu et éventuellement trouver une solution, aussi en lien avec le texte lu par Christine Landry. L'enjeu est de savoir si le Conseil synodal n'est présent que à ces rencontres pour préparer le Synode ou s'il vient aussi, et sous quelles modalités, dans les paroisses pour préparer le Synode.

La première chose que le Conseil synodal aimerait proposer, c'est de supprimer "en dehors des sessions synodales" dans la résolution qu'il a lui-même proposée, afin de garder une forme de liberté.

Néanmoins, vous devez comprendre que c'est difficile au niveau de l'organisation car cela sera beaucoup plus sur demande si les paroisses veulent qu'un conseiller synodal vienne répondre à certaines questions. Ce "sur demande" va arriver au dernier moment et c'est compliqué. Actuellement les dates sont prévues des mois à l'avance. Le Conseil synodal s'organisera pour laisser quelques dates libres mais c'est une complexité organisationnelle. Mais sur le principe, on veut que cela soit possible.

Cela nous a amené à une deuxième interrogation. Dans le rapport, aux pages 12 et 13, il y a un ordre des choses comme on l'imagine, c'est-à-dire 4 semaines avant le Synode l'envoi des documents, entre 21 et 15 jours avant le Synode des moments de préparation. D'après les discussions qu'on a eues, il faut être plus souple que des soirées de préparation, et imaginer des moments de préparation en journée, un samedi, un dimanche après-midi, une sorte de panachage de temps proposés. Est-ce que l'ordre semble bon ou est-ce qu'il faudrait faire l'inversion ? Faudrait-il plutôt que les soirées de préparation viennent après les rencontres des Conseils paroissiaux ? Que les Conseils paroissiaux préparent, après la réception des documents, puis que les députés aillent discuter, ce qui a été discuté dans leur Conseil paroissial, dans les moments de préparation plus larges.

Aujourd'hui, on va essayer de voter cette résolution, peut-être qu'on va trouver une solution encore plus mixte et essayer de vivre cette expérience et voir quels en sont les fruits.

Le Conseil synodal essaiera de venir sur demande. On a entendu que vous n'avez pas envie d'une multiplication de séances, le Conseil synodal non plus. Néanmoins on doit garder notre dynamisme. Sinon le risque est que le Synode soit affaibli et que le Conseil synodal soit obligé de prendre des décisions pas suffisamment discutées et digérées.

Résolution 4 (nouvelle)

Le Synode valide la proposition du Conseil synodal de visiter par délégation les Conseils paroissiaux une fois l'an, ou de vivre une rencontre annuelle dans chaque paroisse à l'issue du culte avec les paroissiens.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est en fait la petite délégation des députés qui a imaginé cet amendement. Nous souhaiterions que cela soit une rencontre non pas seulement des Conseils paroissiaux mais des paroisses, donc peut-être après le culte ou lors d'une journée paroissiale.

Amendement Christine Landry

Le Synode valide la proposition du Conseil synodal de visiter par délégation les Conseils paroissiaux une fois l'an, ou de vivre une rencontre annuelle avec les paroissiens et paroissiennes.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Si une paroisse invite le Conseil synodal à n'importe quel moment, celui-ci va s'arranger pour venir. Là on est en train de protocoler quelque chose également pour dire que le Conseil synodal a envie de rencontrer les paroissiens, d'une manière ou d'une autre, et ne veut pas avoir comme seul interlocuteur le Conseil paroissial. C'est vous donner à vous les inputs de l'intention, mais dans le raisonnable. C'est-à-dire ne pas multiplier les séances mais qu'elles soient raisonnables et porteuses de fruits.

M. Pierre-Laurent Denis, paroisse de La BARC, en son nom propre

Je propose qu'on mette "annuelle dans chaque paroisse à l'issue d'un culte".

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour préciser les choses, je vous propose plutôt "ou de vivre une rencontre annuelle dans chaque paroisse avec les paroissiens, par exemple à l'issue du culte".

Résolution 4

Le Synode valide la proposition du Conseil synodal de visiter par délégation les Conseils paroissiaux une fois l'an, ou de vivre une rencontre annuelle dans chaque paroisse avec les paroissiens, par exemple à l'issue du culte.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

5. Rapport n°3 du Conseil synodal : Le processus EREN2023 dans les paroisses

M. Yves Bourquin, rapporteur

Madame la Présidente, Mesdames et messieurs les députés, Chères amies, chers amis, Partout où je vais, lorsque je parle du Processus EREN2023, une flamme s'allume dans mes yeux. Car je peux vous le dire, ce processus me passionne. Parce qu'en vérité, il est passionnant !

Dès que j'en ai l'occasion, je le raconte, à l'interne comme à l'externe. J'en parle à vous députés et députées, à mes collègues du corps ministériel neuchâtelois, auprès des présidentes et présidents de paroisse... mais plus largement, auprès des autres dirigeants d'Église. J'en ai parlé au Consistoire de Genève la semaine passée (c'est leur Synode), lors de la retraite des présidences de Suisse ce week-end. J'en ai aussi parlé au Conseil d'Etat, il y a quelques semaines. Et à tant d'autres places, dès que je peux...

Cet enthousiasme est contagieux. Mes interlocuteurs et interlocutrices me le disent, c'est passionnant, c'est courageux. Ils mesurent l'immense virage que ce processus induit. Ils mesurent que ce processus n'est pas qu'une simple réorganisation, mais qu'il s'agit bien d'un mouvement de fond. Certains me disent que c'est risqué, d'autres que c'est audacieux, d'autres encore pensent que c'est un peu de la folie. Mais tous ont du respect pour l'entreprise que nous tentons de mener dans l'EREN. Et par cela, ils s'intéressent à nous... Et certains même ont envie d'y prendre part ou de nous imiter, en transformant ce qui peut être applicable dans les endroits où ils se trouvent.

La plupart d'entre vous le sait, j'ai eu la chance immense de présider entre 2014 et 2016 le groupe Évangélisation. Ce groupe est à l'origine du « vade-mecum » Passons en mode Évangélisation, dont j'ai été le rédacteur et qui a vu le jour en juin 2016. Je l'ai relu en entier et c'est incroyable de voir en fait que ce vade-mecum sous-tend le fond d'EREN2023, dans l'objectif fondamental de rester une Église et non pas une ONG ou un prestataire de services. J'aimerais vous dire aujourd'hui, que le travail qui a été fait par le groupe Évangélisation est au cœur du processus EREN2023, ce qui veut dire que la résolution qui avait suscité un certain intérêt en 2015 " Le Synode charge le Conseil synodal de mettre en place, par les moyens qu'il jugera nécessaire, le plus de participation possible autour de l'objectif « Passons en mode évangélisation ».

Si je vous rappelle cela, c'est pour vous témoigner qu'il y a une cohérence dans les travaux que mène l'Église sur ce thème : EREN2023 est finalement l'expression ecclésiologique de Passons en mode Évangélisation.

Car tout doit concourir à ce grand changement de fond, qui est une véritable conversion. Un virage identitaire d'affirmation de notre foi et de la manière dont nous voulons institutionnellement, en tant qu'Église, la voir vivre !

Lors du grand rapport EREN2023, présenté au Synode d'août 2020, dans une lucarne de la pandémie, le Conseil synodal a présenté le processus comme une mutualisation généralisée dans et de l'Église. J'aimerais vous redire ici ce qui fonde dans l'esprit du Conseil synodal ce terme.

Mutualiser, c'est finalement se mettre ensemble pour agir !

- Spirituellement, mutualiser signifie s'unir dans la communion de foi. Nous sommes une Église et l'Église ne nous appartient pas. Nous en sommes juste les gestionnaires des biens, mais nous n'en sommes pas les propriétaires. Nous sommes les membres mutualisés d'un même corps.
- Institutionnellement, mutualiser signifie se lier et s'engager dans des partenariats, que ce soit avec les autres institutions, les autres instances politiques, culturelles, sociales, civiles, locales et cantonales. Se mettre avec elles et faire des choses avec elles au service du bien de la collectivité.
- Territorialement, mutualiser signifie d'abord se rencontrer, s'inviter, faire des choses ensemble, se rejoindre, oser se déplacer, oser être déplacés... Et oser, supprimer un certain nombre de frontières et de barrières.
- Organisationnellement, mutualiser signifie regrouper ce qui doit l'être pour prendre conscience de nos forces, les réunir et les accroître... L'union fait la force. Accroître la visibilité de notre communion.
- Enfin, pour l'administration, mutualiser signifie se mettre au service de l'ensemble pour les tâches qui touchent et concernent toute l'Église.
L'objectif est de faire vivre l'Évangile ! Et de voir l'Église vivre et non survivre.

Le rapport d'aujourd'hui est une loupe, la loupe d'EREN2023 mise sur les paroisses ; ce rapport dessine une vision vers laquelle le Conseil synodal veut que l'Église tende. Il est la description transparente de ce à quoi le Conseil synodal réfléchit, cogite, modélise depuis des mois... Il aborde en toute honnêteté des sujets essentiels à la vie de l'Église... pour que l'EREN garde son enthousiasme et sa force, pour que l'EREN continue d'être un partenaire incontournable du panorama neuchâtelois. Il le fait en essayant de créer en vous une forme de "déstabilité" constructrice. J'espère que vous serez déstabilisés, mais dans la constructivité. Il ne veut pas vous embrouiller dans un nuage, comme ferait une seiche avec son encre. Il veut vous obliger à sortir des zones de confort, à remettre en question des barrières que vous croyez, nous croyons indéboulonnables. Les visées sont là pour être discutées mais elles sont exprès posées de manière franche, honnête, appuyée. C'est vous qui devrez corriger, nous dire si là c'est trop tôt ou c'est fausse route.

Chères et chers députés, le Conseil synodal espère une discussion riche et fournie. Cette discussion va se poursuivre dans les 6 mois qui vont venir jusqu'aux décisions du Synode de juin. Le Conseil synodal répondra à vos questions mais surtout – si vous le sollicitez – il entrera déjà à chaud en dialogue avec vous pour commencer de construire ensemble ce chemin.
Merci de votre attention.

M. Pierre de Salis, animateur

Chères députées, chers députés du Synode de l'Église réformée neuchâteloise, je suis très heureux de me retrouver parmi vous pour cette intervention particulière.

Je suis mandaté par le Conseil synodal pour animer et modérer le débat d'entrée en matière dédié à l'examen du projet EREN2023 pour les paroisses. L'objectif est de permettre un débat en profondeur, favorisant largement l'expression.

Cheminer ensemble, comme le veut l'idée même du Synode : un temps de chemin en commun, selon l'étymologie grecque à l'origine du mot synode.

Débattre à partir de questions générales, puis débattre en passant en revue les différentes parties du rapport.

Mon intervention va se dérouler de la façon suivante : Je vais ouvrir le débat par une impulsion biblique, à partir du livre de l'Apocalypse. Ensuite je vous donnerai les consignes pour le débat. À l'issue du débat, je ferai une brève conclusion et je rendrai la parole à la présidente du Synode qui procédera au vote sur l'entrée en matière. Si celle-ci est acceptée, le Synode débattrà des deux

résolutions. Si celles-ci sont acceptées, alors la procédure par adhésion entrera en vigueur, et ceci jusqu'au Synode de juin 2023.

Les lettres de l'Apocalypse

L'Apocalypse, quoi de mieux pour débattre de l'avenir de l'Église ? Quoi de mieux pour ouvrir un débat lucide, courageux et engagé ?

L'Apocalypse, contrairement à certaines idées reçues, n'est pas un livre de la fin des temps, elle n'est pas, malgré les apparences ou sa réputation à travers les siècles, un livre destiné à faire peur. Même si, durant de nombreux siècles, l'Apocalypse a été utilisée (à tort) pour rendre le peuple de Dieu docile aux enseignements de l'Église.

La très grande originalité de l'Apocalypse (si ce n'est pas la plus grande), c'est son recueil des sept lettres aux Églises, aux chapitres 2 et 3. Sept lettres en tout. Du point de vue de la recherche, il est difficile de déterminer avec certitude si ces sept lettres ont existé en tant que vraies lettres et auraient été envoyées en tant que telles à différentes Églises locales.

Mais ce qui est sûr, c'est que l'Apocalypse a fonctionné comme une lettre envoyée à sept Églises. Aujourd'hui, le Synode se saisit d'un rapport proposant un modèle à 7 paroisses. Le chiffre 7 symbolise dans l'Apocalypse la perfection et la totalité, sublime métaphore de la communion des saints et de l'Église invisible mais universelle....

Si on compare le livre de l'Apocalypse à un courrier électronique, qu'est-ce que cela donne ? Nous avons un message proprement dit (au chapitre 1), les lettres aux sept Églises comme sept pièces jointes (chapitres 2 et 3) et un gros fichier « dossier » avec toutes les pièces du message du livre (chapitres 4-22).

Le chapitre 1 donne le projet : rejoindre les sept Églises et leur délivrer un message lucide, exigeant et fort, ceci pour affronter les difficultés du présent et à venir.

Les lettres délivrent des messages respectivement destinés aux sept Églises. Chaque Église reçoit celui qui lui est spécifiquement destiné, mais ceci avec toutes les pièces jointes. Chaque Église reçoit, en plus du sien, les messages spécifiquement destinés aux autres.

Ce qui est crucial, difficile ou joyeux pour une communauté peut être riche d'enseignement pour les autres. Toutes les Églises reçoivent toutes les pièces jointes, à toutes fins utiles.

Chaque message évoque des joies et/ou des peines vécues concrètement sur le terrain local. Ce qui vit une communauté, la manière dont elle se débrouille peut édifier les autres communautés.

L'Apocalypse dévoile ainsi un message à la fois général et particulier. Les messages particuliers spécifiquement destinés aux Églises locales préparent le terrain du message d'intérêt général : faut-il s'adapter ou résister au mode de vie « sécularisé » de l'empire romain ? Le culte de l'empereur, les fêtes païennes, les temples, les processions, et ainsi de suite, posaient beaucoup de problèmes aux jeunes communautés chrétiennes qui étaient désorientées et découragées face à l'omniprésence de cette vie à la romaine à laquelle elles ne pouvaient que difficilement échapper. La question revenait toujours : comment être fidèle à l'évangile, comment s'adapter et quelles sont les zones un peu limites entre ces deux tendances contradictoires ?

Bien sûr, il faudrait relire plus tranquillement les sept lettres et en débattre, mais ce n'est pas le lieu de faire maintenant.

Je vais vous donner maintenant quelques précisions sur le débat. L'idée est de se donner les moyens d'un temps de débat très ouvert, pour largement entrer en matière, et ceci peut-être de manière différente des procédures habituelles des objets à l'ordre du jour du Synode. L'idée est d'aller plus en profondeur et de structurer ce temps de débat. L'objectif prioritaire est de permettre à chacun de largement s'exprimer (joie, doute, peur, inquiétude, etc.). Nous avons beaucoup de temps à disposition. Il est question de terminer vers 16h, 16h15 pour permettre le vote sur l'entrée en matière puis le deuxième débat sur les résolutions. L'idée du Conseil synodal en me sollicitant, et je le remercie de sa confiance, est d'avoir une modération neutre avec un intervenant externe qui n'a ni casquette législative, ni casquette exécutive, mais qui intervient simplement à titre de facilitateur. Notre manière de discuter sera peut-être un peu différente. Je verrai, en fonction de l'avancée du débat et de vos souhaits, s'il convient de faire des interruptions de séances pour vous laisser discuter au sein des députations.

L'idée d'un débat en profondeur, c'est évidemment des questions de fond : l'Église dont je rêve, l'Église à laquelle nous aspirons, de quoi ont besoin les personnes qui nous sont spirituellement confiées, et bien d'autres questions encore.

Très concrètement, un débat en quatre étapes : la première est consacrée à l'introduction, la deuxième les paroisses, la troisième le système à trois niveaux et la quatrième les points d'attention et autres défis, les autres questions puis la conclusion. Il y a un élément important qui traverse tout ce rapport, c'est la liste des 10 résolutions pour le Synode de juin 2023. Il est central de pouvoir en débattre déjà ici même si les décisions ne sont pas à prendre aujourd'hui.

Je vous donne donc maintenant la parole à propos de la première partie du rapport, soit l'introduction. Je vous précise aussi que le Conseil synodal interviendra de temps à autre pour répondre à des questions, formuler qu'il a entendu certaines remarques et apporter certaines précisions.

Discussion sur l'entrée en matière

M. François Perroset, député à voix consultative de l'Église catholique romaine

Est-ce que dans ce découpage et cette réorganisation, dans une démarche œcuménique, vous avez tenu compte de la cartographie catholique, c'est-à-dire des unités pastorales ? Par exemple, à la Chaux-de-Fonds, on a une unité pastorale des montagnes qui comprend la Chaux-de-Fonds, le Locle, le Cerneux-Péquignot et les Brenets, ce qui n'est pas le même découpage pour l'EREN, dans le projet, c'est les Hautes Joux et le Val-de-Travers.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

J'ai été interpellé à la COTEC, lorsque j'ai évoqué le processus EREN2023, que l'Église catholique est aussi en réflexion concernant l'organisation paroissiale. Il y a 4 unités pastorales qui regroupent 18 paroisses. J'apporte aussi le message du représentant de l'église catholique romaine dans la COTEC qui souhaite aussi qu'il y ait un dialogue, un échange en ce qui concerne la réorganisation des paroisses pour que les échanges et dialogues soient plus faciles entre les paroisses.

P.16, on note ce constat des offres de notre société qui ont repris les offres de l'Église traditionnelle. Il est temps de se concentrer sur notre spécificité pour offrir ce que nous pouvons offrir en tant qu'Église réformée, avec un esprit œcuménique et en regardant nos Églises sœurs pour collaborer, pour que le spectre soit large pour répondre à la diversité spirituelle de notre population.

Quand on parle de l'identité spirituelle qu'on doit assumer en tant qu'Église réformée, cela m'a donné l'occasion de me demander : qu'est-ce que c'est qu'être réformé ? La réponse facile est souvent négative : on n'est pas catholique, orthodoxe, mais j'essaie de garder cet effort des réformateurs qui voulaient retourner à l'évangile. L'Église peut dériver selon les circonstances, selon le temps et selon l'ambiance de la société, mais les réformateurs nous obligent toujours de retourner aux sources, à l'évangile. C'est quelque chose que j'ai relevé, notamment dans le constat sociologique.

Le dernier élément qui m'a interpellé est cette interpellation de Didier Halter, directeur de l'OPF, qui a relevé le sentiment des ministres, notamment en Suisse romande, de ne pas se sentir utile au bon fonctionnement monde. Je me suis posé la question de ce qu'est ce monde. Moi, en tant que pasteur, c'est assez clair, et je me sens en décalage avec ce constat car je me sens assez utile au monde, principalement à Peseux et Corcelles-Cormondèche. Pour moi ce monde est assez définissable et assez proche, non pas seulement les paroissiens que je rencontre à la sortie du culte, mais aussi les personnes que je rencontre pendant mes courses à la Migros ou à la COOP, ou en me déplaçant à vélo, je salue sans cesse les gens.

M. Pierre de Salis, animateur

Qu'est-ce qu'être réformé aujourd'hui, en 2022, bientôt 2023, après un certain nombre de crises, sanitaires, guerre, climatique. Personnellement, je pense que les tendances de la sécularisation se sont assez radicalisées. La réponse est peut-être à deux niveaux. Si vous parlez à des

paroissiens engagés, vous pouvez témoigner de votre foi, mais si vous parlez à d'autres personnes, en dehors des cercles paroissiaux, et là je pense à la mission d'intérêt public de notre Église, qu'est-ce qu'on répond et en quoi ce projet du Conseil synodal peut-il répondre ?

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

On parle de fragilité psychologique des ministres qui doivent se chercher un petit peu dans ce monde. Je constate que le Synode ne demande pas au Conseil synodal de soutenir ces ministres ni de réfléchir avec eux à comment vivre dans cette société et comment les soutenir dans ces démarches.

M. Pierre de Salis, animateur

La fragilité des ministres est un vaste sujet et ce n'est pas évident d'être pasteur ou diacre aujourd'hui.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Par rapport à cette fragilité des ministres qu'on met un peu facilement en avant, par pitié, regardez tout ce que vos ministres font en paroisse. Quand les ministres sont dans un Colloque qui va bien et avec un Conseil paroissial qui entend la difficulté de faire l'Église d'il y a 30 ans, tout va bien. Il faut accepter de changer, de bouger et que si on ne fait plus d'étude biblique dans les 15 villages du Val-de-Ruz, c'est qu'il y a une bonne raison, et les ministres se sentent mieux s'il n'y a qu'une étude biblique dans le Val-de-Ruz.

M. Pierre de Salis, animateur

Il y a effectivement un profond enjeu sur la question des ministres dans le rapport car c'est quand même un changement de paradigme, ces ministres qui travailleraient à deux niveaux, en partie dans des tâches paroissiales et en partie dans des tâches mutualisées, transversales, voire cantonalisées. C'est déjà un peu le cas, parfois, mais là ce serait plus intensément mis en place, avec du soutien, des cahiers des charges et des solutions qui doivent être trouvées.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Ce qui me frappe comme ministre fatigué et fragile psychologiquement, c'est que je suis bien accompagné. La semaine dernière, j'entendais quelqu'un qui, après des décennies d'engagement dans un secteur de la paroisse, a décidé d'arrêter. Quelqu'un d'autre de ce groupe m'a dit qu'elle comprenait que cette personne arrête après tout son engagement mais a dit qu'en fait elle aimerait aussi bien arrêter après ses 43 ans d'engagement dans ce groupe car elle se sent un peu fatiguée. Oui, le constat est juste qu'il y a une fatigue ministérielle. Hier matin dans la matinale de la RTS, j'entendais un médecin qui parlait d'une fatigue sociétale, au lendemain du covid. Les constats sont justes mais c'est un peu risqué de pointer vers l'un ou vers l'autre. J'aimerais nous inviter à nous poser la question de comment on est ensemble dans cette situation-là de fatigue.

M. Pierre de Salis, animateur

Les métiers d'Église sont des métiers assez haut placés dans l'échelle des métiers à stress parce que vous vous battez pour des causes quasi impossibles sur lesquelles vous n'avez quasiment aucune prise. C'est comme un médecin urgentiste qui doit aller intervenir tous les samedis soir dans des accidents graves de la route et toutes les campagnes de prévention n'améliorent rien. Même si le trait est un peu forcé, cela dit bien une chose, c'est que ce sont des métiers exposés, parce que face à la sécularisation, l'action est un peu comme des moulins à vent et cela peut décourager, et je le vois dans mon travail à l'OPF, c'est un point important que d'essayer d'équiper, d'outiller, de soutenir les ministres.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Beaucoup de choses ont été dites. Je vais prendre la parole maintenant pour réagir. On va aller dans l'autre sens.

Le soin des ministres, ce qu'on montre dans le rapport, c'est avant tout un soin de sens. La question fondamentale est : est-ce que le pastorat a encore un sens dans ce monde, est-ce que l'Église a encore un sens dans ce monde ? Une autre question est que l'Église a une inertie énorme et elle entretient à l'interne ses propres systèmes. Un Conseil paroissial et même un Conseil synodal se demande qui il pourrait coopter. En règle générale, il ne choisit pas la diversité, alors qu'on le veuille ou non, le changement vient très lentement parce qu'il y a une tendance et une propension à la facilité. Or, au bout d'un moment, il y a aussi des défis générationnels. Est-ce qu'un jeune pasteur (20-30 ans) qui arrive dans une paroisse se dit peut-être que ce n'est pas cela l'Église qu'il avait imaginée. On lui avait dit qu'il y avait plein d'endroits où il pourrait s'épanouir, et en fait, il y en a un peu moins, et on parle beaucoup des problèmes et les gens sont fatigués.

Parallèlement, réellement, l'EREN est une Église qui attire. Les gens voient qu'il y a un changement qui est en route, qu'il y a de l'enthousiasme, de l'amitié, qu'on arrive se dire les choses en face, à prendre les sujets, même délicats, pour les traiter, ce qui est déjà quelque chose de fondamentalement intéressant dans le panorama des Églises.

Allons dans le sens du constat pour le résoudre. Continuons de nous réformer et créer des espaces de bien-être et de joie pour nos futurs ministres.

Concernant la cartographie, les partenaires, dont l'Église catholique, entrent en ligne de compte pour le dessin de ces régions. Merci aux représentants de ces partenaires, comme l'Église catholique, d'être présents aux Synodes comme députés à voix consultative et de prendre la parole. C'est très important.

Vous avez évoqué : c'est quoi l'identité réformée. J'aimerais vous rappeler que le groupe évangélisation a écrit en pages 11 à 13 du vade-mecum, 6 thèses, sous l'angle de l'évangélisation, qui disent ce qu'est une évangélisation contemporaine et réformée. Ces 6 thèses vont déjà assez loin parce qu'elles ont été chacune débattue pendant des heures dans un groupe d'une dizaine de personnes.

M. Pierre de Salis, animateur

Merci pour ces quelques éléments apportés. Reprenons nos affaires, toujours au niveau de l'introduction.

Mme Solange Platz, paroisse de La BARC, en son nom propre

Je veux vous remercier pour la qualité et l'immense travail de ce rapport. Je n'ose pas imaginer le nombre d'heures. On sent que le système dans lequel on vit a atteint certaines limites, et que cela nous fasse plaisir ou pas, il va falloir soit qu'il meure ou qu'il change d'une manière ou d'une autre. Les paroissiens vieillissent et il y a moins de paroissiens plus jeunes. On essaie de les attirer, dans notre paroisse, mais ce n'est franchement pas facile. J'étais frappée, quand je suis arrivée il y a environ 4 ans au Conseil paroissial, d'être la plus jeune, alors que j'ai quand même eu 50 ans. On parle donc de pasteurs jeunes, frais, qui sont plein d'envies et qui sont, quelque part, un peu brisé, et cela me fait mal au cœur de l'entendre et de le voir. Il y a un système de personnes plus âgées qui restent dans les choses de l'ancien temps et je ressens le même malaise chez certains médecins, parce que maintenant les patients viennent en ayant déjà tout lu sur internet et en sachant déjà ce qu'ils ont, donc ils ne veulent que la confirmation. Je ressens également la même chose très fortement au niveau des enseignants, qui à un moment donné, avaient un certain pouvoir et une certaine autorité, et qui maintenant doivent faire face à des parents qui ne sont d'accord avec absolument rien de ce qu'ils enseignent aux enfants, ni dans le contenu ni dans la manière de faire. Je pense que les pasteurs font face exactement au même problème. C'est un problème de société et on ne va pas arriver à se battre là-contre. Des paradigmes de base ont changé donc on est obligé de changer aussi la manière dont on répond. Pourquoi est-ce qu'on va à l'Église ? On y va pour retrouver des gens qui ont un peu les mêmes envies que nous. Comment faire envie à des gens plus jeunes de venir à l'Église ? Le rapport donne des pistes, qui peuvent nous plaire ou pas, ou nous faire peur. On devra probablement mutualiser, fusionner et il faudra aussi trouver comment garder un lien de proximité avec les

gens car sinon on risque de se tirer une balle dans le pied. Il faudra aussi trouver comment reboucher le gap entre les générations.

M. Pierre de Salis, animateur

Vous soulevez des enjeux très importants. Effectivement, l'accès généralisé à toute une série d'information, on peut faire sa consultation médicale avant d'aller chez le médecin, et commencer à jouer la contre-expertise dans l'anamnèse. Pour la réalité religieuse, c'est un peu plus compliqué, dans la mesure où il y a une baisse très nette de la culture religieuse de base dans la population. La spiritualité est devenue une affaire à 100% privée alors que la religion reste une problématique de société.

Mme Karin Phildius, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je rejoins ce qui vient d'être dit pour beaucoup de choses. C'est vrai que le contexte sociologique est important (et n'est parlé que sur une seule page), mais je regrette que ne figure pas le contexte religieux qui est passé à un contexte de recherche spirituelle tout azimut. Face à ce changement de paradigme, nos Églises n'ont pas pris acte du profond changement, ni nos collègues d'ailleurs. Il y a beaucoup de jugement. Néanmoins, les gens plus que jamais sont en recherche d'expériences communautaires. Aujourd'hui, on ne mesure pas ce qu'est une identité réformée. On ne peut pas revenir à 4 siècles en arrière, les réformateurs ont fait un effort énorme de réinterprétation des textes, dans un contexte fondamentalement différent. Qu'est-ce que cela veut dire aujourd'hui être réformé ? La parole au centre, qu'est-ce que cela veut dire ? La prédication, c'est no 1. Quelle compétence cela demande pour former une communauté et vivre en communauté ? On a plein d'instruments que d'autres milieux exercent et on a intérêt à regarder ce qu'il se passe ailleurs, il y a des enjeux. Il ne faut pas croire que nous sommes au centre. On n'est plus du tout au centre.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Merci pour ce qui a été dit, on voit que vous avez lu notre document en profondeur. Effectivement, on n'a fait qu'une page sur les données sociologiques, le rapport étant déjà assez long comme ça, on a peut-être été trop succinct. Il nous semblait que ce décentrement, c'est probablement l'effort qu'on essaie de faire avec ce rapport.

En entrant au Conseil synodal, j'ai pris conscience de deux choses, à la fois la centralité et la nécessité de décentrement, qui sont un peu des opposés. Je m'explique. Avant je pensais énormément paroisse et me disais qu'il faut que cette institution telle qu'elle est continue de vivre, et plus on la renforce, plus cela fera vivre l'ensemble. En arrivant au Conseil synodal, j'ai vu qu'il y avait des choses qui dysfonctionnaient à l'intérieur des paroisses et je pense qu'il faut qu'on s'éloigne de l'idée de dire que c'est de la faute aux vieux qui sont là et aux jeunes qui ne viennent pas. Opposer les deux ne nous fait pas vraiment avancer. Au contraire, ce qui est essentiel est qu'il y a des choses dans cette structure qui ont vécu et qu'il faut dépasser. Au niveau du Conseil synodal, on voit que cet attachement au quartier s'est perdu et nous pensons de façon plus large. Suite à ces constats, nous voulons entrer dans une conception d'Église plus large. Que chacun de nous, le Synode comme les paroissiens, ose penser au moins au niveau cantonal et se demande ce qu'il nous faut pour que l'Église vive au niveau cantonal. Cela demande d'abattre des murs intérieurs, il faut ouvrir et un peu d'air pour respirer. Cette fatigue qu'on entend de toute part, au Synode, dans les paroisses, avec les collègues, c'est le mot qui ressort partout. Néanmoins, aucun de nous n'a ces visages défaits des travailleurs de la mine des derniers siècles. Alors c'est quoi ? Est-ce c'est le temps qui manque ou l'air pour respirer ? Une certaine violence à l'intérieur de ce rapport, et que l'on ressent, c'est d'essayer de casser les barrières qui nous étouffent. Il faut qu'on entre dans un monde dans lequel on peut, tout membre de l'Église, vivre une part de sa vocation. Avec le temps qui change, on doit le faire autrement. Le modèle de la paroisse qui était idéal pendant une période ne semble plus être le cas, et ceci à tous les niveaux. Les jeunes n'y trouvent visiblement plus leur place, on ne trouve visiblement plus de conseillers paroissiaux, les pasteurs qui arrivent et qui trouvent que c'est l'endroit naturel pour vivre leur foi, ça a l'air compliqué, à tous niveaux, il y a une crise. Là où on motive aussi en

dehors de l'EREN, c'est qu'on dit qu'on va tenter quelque chose. On est peut-être dans les premiers, en Suisse, à oser un changement aussi radical. Bien sûr qu'il y a des choses dans lesquelles on ira trop loin. Là aussi, on est réformé, on connaît. On espère que ces données sociologiques ne soient plus pour nous une espèce de malédiction sociologiques, mais qu'elles puissent devenir quelque chose où on dit on garde ce qui est central. Ce qui est central, c'est le message qu'on a à apporter, et les autres spiritualités ne pourront jamais l'apporter, donc on a besoin de continuer d'exister. Ce message reste mais c'est la forme qu'on veut changer. La forme qu'on veut changer va bouger jusqu'aux murs de nos paroisses. Nous sommes persuadés qu'il n'y a pas d'autres chemins. Nous espérons que vous marcherez avec nous, aussi pour nous prévenir des erreurs, mais aussi en nous laissant faire quelques erreurs, parce que sans quelques erreurs, nous ne pourrions pas avancer.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

On a beaucoup parlé d'abattre des murs entre les paroisses, et en introduction on a eu une réflexion qui nous invitait aussi à effriter les murs entre les Églises, avec une discussion peut-être à avoir avec l'Église catholique. On a aussi eu quelques informations pour nous dire que les personnes âgées seraient fermées aux changements.

Par rapport à la question d'abattre les murs, on essaie de rassembler assez de réformés dans un lieu pour que cela fonctionne, mais si on regarde dans un village, combien y-a-t-il de chrétiens ? Là, on peut casser autrement le mur. Ce n'est pas "rassembler les réformés dans une église réformée", mais c'est de dire qu'il y a des chrétiens avec des identités différentes (réformée, catholique, orthodoxe, autre) et plutôt que de focaliser sur ce qui nous rend différents, on efface les couleurs et ce qui nous rend incapables d'être dans la même église, parce qu'il y a des choses où l'on n'est pas d'accord, pour se réunir autour du Christ.

Les histoires de génération, on en fait un peu trop. Dans le contexte actuel, on persuade chacun qu'il a raison. On se retrouve avec des jeunes de 15 ans qui pensent qu'ils savent et ils n'écoutent plus. Oui des personnes d'un certain âge refusent de bouger, certes, mais des jeunes refusent aussi de se laisser bouger. Donc on ne peut pas dire que les jeunes seront là si on élimine tous les gens qui disent non à tout dans l'Église. Par contre il y a quand même des choses à bouger. Les codes de l'Église peuvent changer, la musique par exemple.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

J'ai l'impression que personne n'a besoin d'être convaincu qu'un changement profond doit avoir lieu, on en est tous conscient. Un changement radical, un changement de paradigme est nécessaire à notre Église. Est-ce vraiment 7 paroisses à 1.7 EPT ? On a besoin d'avoir confiance les uns avec les autres, entre les députés et avec les conseillers synodaux. On est tous en train de prêcher la même chose, on veut un changement, mais le comment de ce changement me pose question. Je travaille avec les jeunes, j'apprends énormément des jeunes et pour moi ce n'est pas une question d'âge ou de génération. Quand on voit un projet qui motive, qui encourage, dont on comprend un peu les objectifs, on l'adopte.

Mme Sylvane Auvinet, paroisse du Joran, en son nom propre

Cette introduction est extrêmement intéressante, j'aime l'image de l'EREN comme un colosse aux pieds d'argile dont on ne veut pas simplement amortir la chute mais qu'on veut reconstruire autrement. Je trouve que c'est très porteur. Il y a beaucoup de constats que je trouve intéressants, et notamment le fait de retrouver une identité forte, de la valoriser. Il y a l'idée du déficit de rite, c'est assez actuel, moins intellectuel et qui est complémentaire à un contenu théologique. J'aurais presque envie d'aller un peu plus loin dans ce constat. Encore aujourd'hui, on fait beaucoup référence aux réformateurs, bien sûr que c'est notre identité et ce à quoi on se rattache, mais j'ai quand même l'impression qu'aujourd'hui l'écrit n'a plus la même valeur qu'il avait autrefois, il y a 50 ans et du temps de la Réforme. Revenir à l'écrit, revenir aux sources au moment de la Réforme, c'est une façon de revenir à l'essentiel mais j'ai l'impression que pour nous aujourd'hui revenir à l'essentiel, ce n'est pas revenir à l'écrit, mais c'est peut-être revenir plus loin, au témoignage de Jésus, même si c'est aussi par l'écrit. J'ai l'impression que la bible elle-

même est en crise par rapport au contexte global, et on va devoir le prendre en compte un moment ou à un autre. Comment rester chrétien, protestant, réformé, tout en admettant le lien à l'écrit différent ?

M. Pierre de Salis, animateur

On dit qu'il y a trois révolutions, le passage de l'oral à l'écrit et le passage de l'écriture au tout visuel. Aujourd'hui, tout est visuel et effectivement, cela nous pose question, en tant qu'Église, dans la mesure où tout ce qui s'est passé ces 20-30 dernières années formate notre rapport au savoir, nos relations, notre spiritualité, etc.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

J'ai l'impression qu'on a gentiment glissé au niveau des constats des ressources. J'aimerais apporter trois éléments que j'ai retenus du débat dans le Conseil paroissial de la Côte. On a de moins en moins d'argent, de moins en moins de gens qui s'engagent mais on a une tradition forte. Concernant les ressources financières, on a constaté que le projet diminue de 3 EPT par rapport à aujourd'hui, en ce qui concerne les paroisses. Or si on respecte les chiffres projetés, il faudrait diminuer de 10 EPT parce qu'on va avoir la moitié moins de Réformés d'ici 2034. On a donc été étonné et encouragé à la fois de projeter avec cette vision optimiste pour les années à venir. Du coup avec cette projection optimiste, il faudrait avoir une vision plus fluide, or on voit que ce rapport porte des carcans : 1.7 EPT par paroisse, est-ce que ce genre de vision n'est pas un carcan pour une Église qui devrait être souple ?

Deuxièmement, en ce qui concerne les ressources des gens qui sont de moins en moins engagés, on a appris qu'il y a eu récemment un recensement du nombre des bénévoles par paroisse, est-ce qu'on a déjà un chiffre global par paroisse ? Quel en est le constat ?

Et finalement, avec l'adage "l'Église réformée est toujours à réformer", dans l'esprit de la Réforme et des réformateurs, on ne retourne pas aux évangiles mais à l'évangile de Jésus Christ, à la personne. Être réformé, c'est vouloir être chrétien au sens authentique du terme. Avec l'adage "l'Église réformée est toujours à réformer", le critère est toujours l'évangile et non pas la société. Si on cherche à se réformer, c'est toujours par rapport à l'évangile, est-ce qu'on est fidèle à l'évangile de Jésus Christ ? Non pas parce qu'il peut y avoir des dérives de l'Église, il peut y avoir des dérives environnantes qui nous poussent à aller ailleurs. Il y a régulièrement des mouvements, aussi bien chez nous que dans d'autres Églises, qui poussent à recentrer sur l'évangile. Quand on prend seulement la société comme critère par rapport à cet adage, je ne pense pas que ce rapport voulait dire cela, ce n'est qu'un côté, mais l'autre côté, le plus important, est de se recentrer sur l'évangile.

M. Pierre de Salis, animateur

On est de nouveau dans l'apocalypse, s'adapter ou résister et ce monde pas évident dans lequel on vit qui met à mal notre attachement à l'évangile.

Nous allons maintenant passer dans le vif du sujet du rapport du Conseil synodal avec les paroisses puis le système à trois niveaux. Rappelez-vous l'apocalypse : 7 Églises, 7 paroisses...

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

La paroisse de la Côte avait déjà fait une intervention au Synode précédent en ce qui concerne la réflexion, dans le cadre du processus EREN2023, et on avait exhorté à voir en profondeur notre objection en ce qui concerne ce découpage des paroisses, considération de la vie communautaire locale, etc.

Donc on a été interpellé par cette harmonisation des paroisses de tailles plus ou moins semblables. On s'est posé la question de savoir ce que c'est que des tailles harmonisées. Avec les critères qu'on veut abandonner, en répartissant les forces ministérielles, il n'y a pas que ça mais le rapport se concentre surtout sur les moyens ministériels, basés sur les moyens financiers. Les critères anciens qu'on veut abandonner, ce sont le nombre de chrétiens réformés déclarés au contrôle des habitants, le nombre d'actes ecclésiastiques en moyenne sur quelques années, etc. On sait très bien que cela ne représente pas toute la vie de l'Église, de la paroisse.

Maintenant, qu'est-ce que c'est que cette taille ? La paroisse de la Côte est effectivement une petite paroisse, en raison du nombre de protestants et du nombre d'actes ecclésiastiques. Si on veut prendre d'autres critères, est-ce que c'est le m2 de territoire, la taille, ou le nombre de bénévoles et paroissiens engagés activement ? En ce qui concerne la question de la taille, c'est toujours quelque chose d'arbitraire. Pour reprendre l'interpellation de notre Église sœur catholique romaine qui est répartie en 19 paroisses pour 4 unités pastorales et chaque unité a 3 prêtres. On a l'impression que c'est un peu notre projet anticipé. L'unité pastorale de Neuchâtel, c'est la ville de Neuchâtel avec Peseux et Corcelles-Cormondrèche. L'unité montagnes neuchâteloises, c'est la Chaux-de-Fonds, les Planchettes, Le Locle et les Brenets. L'unité Neuchâtel-Ouest, c'est le Val-de-Travers, la BARC et le Joran. L'unité pastorale-Est, c'est le Val-de-Ruz et l'Entre-deux-Lacs. On a l'impression que ce sont des tailles bien réparties. La question des tailles est toujours plus ou moins arbitraire et est une décision, un choix politique, ecclésial. On ne s'oppose pas à cela mais par contre il faudrait réfléchir encore plus à fond quand on parle des tailles harmonisées.

On a entendu qu'on a besoin d'être déstabilisé pour reconstruire. Est-ce qu'on va assez loin avec ce projet de tailles plus ou moins harmonisées de 7 paroisses ? Non parce qu'on se repose sur nos acquis. Et si on prenait en considération, non pas seulement la taille arbitraire, mais les réalités communautaires vécues par les paroissiens ? Est-ce qu'on aura le courage de donner le même pourcentage ministériel à une réalité communautaire qui se vit pleinement, par exemple juste à la Collégiale ?

M. Pierre de Salis, animateur

Un état des lieux détaillé de la délicate question des critères qui se jouent à plein de niveaux

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Ce que j'aimerais dire en préambule, c'est qu'il a été question du mot taille. Le mot taille n'est pas du tout la base de la réflexion. C'est le mot mission qui est la base de la réflexion. Finalement les entités, on a quand même gardé le terme de paroisse, et on en propose 7 au maximum, on est peut-être vers une étape, je n'en sais rien, mais quand on a une montagne devant soit, on essaie déjà de faire quelque chose avec cette montagne pour aller dans une direction. Ce n'est pas la taille qui importe au Conseil synodal, c'est la mission. Dans le Règlement général, les paroisses ont des statuts, et il y a un statut type qui est mis dans le Règlement général. Or bon nombre de paroisses n'ont plus la possibilité d'accomplir à elles-seules ce qui est demandé dans les statuts paroissiaux. Plus encore, si on commence à faire des diminutions de postes linéaires ou avec les critères qu'on avait avant, il suffirait de décider du nombre d'EPT total puis de diviser par le nombre de paroisses. Cela revient à la situation d'avant EREN 2003, avec souvent un pasteur par paroisse. On propose d'établir des zones, des paroisses, et de leur confier une mission, et de considérer que la mission peut être accomplie par cette paroisse. Quand on parle de mission de base, en principe il n'y a pas besoin de la paroisse voisine pour l'accomplir, mais ensuite il y a autre chose ou on a besoin de la paroisse voisine et même de toutes les paroisses pour accomplir cette mission. On en a défini trois, c'est les niveaux interparoissiaux. Pour le moment on essaie le catéchisme, on essaie les services funèbres et actes ecclésiastiques et on proposera, dans un prochain débat, les cultes. On considère que dans la proposition qui est faite, la mission de base peut être accomplie avec 1.7 EPT. Cela pourrait être plus, cela pourrait être moins, cela dépend du chiffre qu'on veut donner au tableau des postes paroissiaux. Il y a une expression qui m'habite assez souvent dans plusieurs endroits, c'est attention à ne pas prendre un arbre pour cacher la forêt. La manière dont cela se dessine n'est pas complètement établi. Ce ne sont plus des critères, comme avant, qu'on a de la peine à définir, mais c'est une forme intuitive où on se dit : ok avec ce territoire, avec ces spécificités et cette mission qui est confiée, on arrive à le faire et c'est en ordre aussi avec les autres entités à côté de nous.

M. Pierre de Salis, animateur

On est entré dans le vif du sujet avec la faisabilité du projet et la question des 7 paroisses.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Ce qui compte, c'est la mission et pas la taille. Dans le début du rapport, il y a l'écho des deux logiques : territoriale et participative. Je me demande si ce n'est pas trop d'avoir 7 paroisses. Il faudrait tabler sur une EREN paroisse qui se construirait autour de logiques participatives, autour de vies communautaires. Elle construirait ainsi sa présence et son activité. Ces paroisses dans la situation encore actuelle, et l'interpellation par rapport aux unités pastorales, me semble être aussi incluses dans cette vision des choses. En gros l'Église a un territoire dans lequel elle définit des sous unités de manière à pouvoir couvrir tout le territoire. Le problème sociétal qui est posé à l'Église dans l'évolution de la société aujourd'hui, c'est cette logique de couverture de territoire qui est mise à mal parce qu'il y a beaucoup d'orientations différentes sur un même territoire, des manières de se rassembler qui ne sont plus forcément par régions mais avant tout par affinité aujourd'hui. Comment est-ce qu'on vit et suscite ces affinités dans le cadre de la mission de l'Église ? Peut-être sans paroisse, peut-être avec une paroisse cantonale.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Le Conseil paroissial s'était posé la question des critères pour proposer les différents blocs de paroisses fusionnés. On a eu une esquisse de réponse par rapport aux missions.

Mission doit rimer avec compétence, parce que les compétences des paroisses, suivant leurs natures, sont différentes et donc les missions confiées seront différentes. Mais on va toucher à l'équilibre entre presbytéro et synodal. Une paroisse, peut-être, mais cela veut dire que presbytéro n'existe plus. Il n'y aura plus deux pôles qui vont se contre balancer. Mais alors pourquoi est-ce qu'on s'arrête aux frontières du canton de Neuchâtel ? On peut pousser ce schéma au-delà vu qu'on casse la limite de la paroisse, cassons la limite du canton. Finalement c'est aussi un enfermement qui vaut ce qui vaut, à l'heure actuelle au 21^e siècle où les gens sont mobiles, ils se déplacent, ils habitent à la Chaux-de-Fonds et travaillent à Yverdon. On peut prendre ce problème par ce bout-là aussi.

M. Pierre de Salis, animateur

C'est intéressant et cela me rappelle Jean Jacques Beljean, lorsqu'il était président du Conseil synodal, qui avait imaginé une Église arc-jurassienne avec un petit bout de Fribourg. C'est vrai que si c'était le cas, on fêterait une conseillère fédérale aujourd'hui. C'est ce qui s'est passé au niveau de l'Église réformée de Suisse qui a fait un très audacieux changement en osant s'appeler ainsi et non plus fédération. C'est parce que les temps ont changé et que la question comment être Église se pose avec une acuité toute particulière.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

C'est sur la mission que pourrait reposer un critère décisif. On est en train de changer de paradigme, des paroisses territoriales aux paroisses d'élection. Quand on marche, on passe d'un pied à l'autre et le moment où l'on déplace le poids est un moment de déséquilibre. On est dans ce changement-là où on réfléchit encore un petit peu en terme de territoire mais il faudrait prendre le virage pour parler plutôt en terme de mission, de définition des missions. Cette période de déséquilibre est un peu inconfortable mais sans cela, on n'avance pas si on garde les deux pieds par terre.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je n'ai pas encore de position, mais ma question fondamentale est que j'aimerais qu'on évite les gros problèmes de 2003. Comment allons-nous travailler avec les paroissiens de la base, qui viennent au culte et dans des tas d'activités et à qui j'ai peur qu'on leur parachute par en haut les différents projets ? J'aimerais comprendre comment on va les prendre avec nous pour ces changements, sinon cela va de nouveau être une catastrophe pendant 3 ou 4 ans.

M. Pierre de Salis, animateur

C'est bien là le sens de la proposition qui vous est faites aujourd'hui d'une procédure par adhésion pour permettre les états généraux à l'échelon local, en paroisse, et que ce débat qui

s'annonce ici puisse être pleinement vécu dans les paroisses d'ici au prochain Synode. C'est ce que le Conseil synodal a pensé en proposant la procédure par adhésion.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Une réflexion toute personnelle dans tout ce qui se dit aujourd'hui d'une paroisse unique, de 7 paroisses qui est bien pour les laïcs. J'aimerais rappeler une chose. Quand on parle de ce qui s'est passé en 2003, et j'aimerais qu'on se souvienne de l'historique de 2003. La conséquence des problèmes de 2003 a été le choix de la base. Les paroisses qui ont été choisies ne faisaient pas partie, à l'époque, du projet du Conseil synodal. Souvenons-nous de la réalité parce que la base a simplement choisi de transformer les consistoires de l'époque, les conseils régionaux de l'époque en paroisses.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Sur la question de territoire, vous avez saisi un des nœuds du rapport. Notre prédécesseur Adrien Bridel, nous a légué ce mot : la déterritorialisation. Effectivement certaines activités doivent être déterritorialisées. D'autres choses ne peuvent pas l'être et ne doivent pas l'être et on a besoin d'une proximité. L'Église a toujours vécu avec ces deux opposés, une universalité et une proximité. On essaie de rééquilibrer cela, sans bombarder l'un ou l'autre. Oui on est persuadé qu'il faut continuer d'avoir des paroisses sur le terrain et on est persuadé qu'elles doivent être plus grandes que ce qu'elles sont maintenant. Et oui on est persuadé qu'on doit leur soutirer un certain nombre de tâches qui, aujourd'hui, doivent être réfléchies sous une autre forme de territoire. Pour donner un exemple tout simple qui relève de mon dicastère. Tout ce qui est enfance – âge de l'école primaire, c'est logique que cela se trouve dans les quartiers, près des écoles primaires. Pour tout ce qui concerne l'âge de l'école secondaire et du lycée, cela n'a aucun sens de faire les activités dans les paroisses territoriales le soir alors que ces jeunes sont majoritairement en ville, à Neuchâtel pour le littoral. On essaie de s'adapter de ce côté-là tout en maintenant ce qui doit l'être, c'est le principe de subsidiarité, de maintenir à chaque échelon ce qui doit être à chaque échelon. Nous avons donc besoin d'échelons. Nous n'avons pas les mêmes que les catholiques, entre autre pour des raisons historiques, notamment en temples, car l'EREN en a un nombre nettement plus élevé que le nombre d'églises catholiques sur le territoire neuchâtelois.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je me sens en pleine confusion par rapport à ce que c'est que la procédure de décision par adhésion. J'aurais voulu quelques éléments méthodologiques pour comprendre dans quoi on était lancé et j'ai renoncé à poser la question tout au début. Mais la dernière remarque de Pierre de Salis qui disait que cela inclut les rencontres avec les paroissiens sur le terrain ajoute à ma confusion. Je n'avais pas compris que c'était inclus dans ce qui avait été proposé quand on a parlé de procédure par adhésion dans le Synode. Je ne me sens pas très à l'aise par rapport à certaines impressions, qu'on a eu de la peine à entrer dans le débat tout à l'heure, qu'il y a des attentes évidentes qui peinent à être exprimées. Mon attente est de savoir comment cela va se passer cette discussion-décision. Qu'est-ce qui faut s'imaginer sur la manière, par exemple, d'inclure les paroissiens de base qu'on aimerait prendre avec nous ? Si on regarde les lieux de décisions populaires ecclésiaux, telles les assemblées de paroisse, en tout cas au Val-de-Travers l'assemblée de paroisse est peu fréquentée, ce n'est pas la population réformée de la région qui y participe. Donc jusqu'où et avec qui on aimerait faire adhérer à ce projet ?

M. Pierre de Salis, animateur

La réponse vous appartient. Ce que j'ai compris de la démarche, c'est que les décisions de faisabilité sont prises seulement en juin 2023. Si la procédure par adhésion entre en vigueur, ce qui serait vraisemblablement le cas, vous avez six mois de plus, en tant que députés, et il est de votre responsabilité de préparer le Synode avec le terrain. Il y a un amendement qui demande une journée synodale, cela va tout à fait dans ce sens-là. Mais la manière dont vous allez impliquer la base dans vos lieux de vie, dans vos paroisses, c'est votre affaire.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Si on veut, la procédure par adhésion commence maintenant, même si elle n'a pas été votée. On est dans le débat d'entrée en matière. En principe, mais de grâce ne le faites surtout pas, vous pourriez refuser la procédure par adhésion et dans ce cas-là vous avez les résolutions, mais c'est beaucoup trop tôt. Par contre il était du devoir du Conseil synodal de mettre les résolutions dans le rapport telles qu'il les aurait présentées aujourd'hui. En entrant dans une procédure par adhésion, nous avons le matériel, autant le Synode que le Conseil synodal.

L'objectif est que dans six mois on doit voter ça (p. 29). Comment va-t-on s'y prendre pour vérifier si ok, amender ou supprimer ? Au Conseil synodal, on va considérer que cela est encore en chantier. On va écouter, créer des moyens, comme la journée synodale, pour venir vous rencontrer et discuter avec vous. Le Conseil synodal va également amender ses propres résolutions, dans le sens de ce qui sera dit. Il ne veut pas défendre des positions que vous ne voudriez pas défendre, on essaie de trouver un chemin commun. Ce que vous aurez critiqué, amendé, complété, ajouté, on l'aura entendu et on essaiera d'en tenir compte. Voilà ce que c'est qu'un processus par adhésion. En juin prochain, on reprend le rapport. Il y aura peut-être une ou deux pages de plus pour expliquer les changements, les nouvelles résolutions, sur la base des anciennes, qu'on vous proposera, et vous pourrez vous dire que oui, vous avez été entendu car vous reconnaissez les impulsions données. Au final, on fait une discussion de rapport la fois suivante, en principe il n'y a pas de discussion d'entrée en matière parce qu'elle aura déjà eu lieu ici, mais on fait quand même un premier échange général. Cet échange est un peu décrit, mais cela correspond à ce qu'on fait dans un débat d'entrée en matière, c'est-à-dire des lectures de déclarations de députés, des questions de compréhension et un échange général, puis on se lance dans les résolutions. Cela va nous prendre passablement de temps du Synode de la prochaine fois. J'espère que c'est plus clair pour vous, au moins dans l'intention. C'est aussi une première pour nous.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

Si on entre en matière aujourd'hui, si on vote pour la procédure par adhésion, par exemple à la page 19, il y a une proposition extrêmement exigeante et rigide : " Pour arriver à un nombre de 7 paroisses (maximum), le Conseil synodal propose un principe clair auquel on ne doit pas déroger : on peut supprimer une frontière paroissiale actuelle mais non en dessiner une nouvelle." Si on entre en matière aujourd'hui, est-ce qu'on peut revenir sur ce genre de réflexion ou pas ? Cette préoccupation rejoint tout ce que je voulais dire tout à l'heure au début.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Le principe du processus par adhésion est qu'aujourd'hui nous faisons le débat d'entrée en matière qui parle de l'entier du rapport. Le second débat, qui aura lieu en juin, sera constitué d'une intervention de ceux qui le souhaitent, aussi courte et intense que possible, de questions de clarification mais plus de grand débat, puis on passera aux résolutions qui seront amendées par les députés et par le Conseil synodal.

M. Pierre de Salis, animateur

L'heure avance, avez-vous encore des choses à partager au sujet du système à trois niveaux ?

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

On est interrogatif sur le fait que le 1.7 EPT est partagé entre trois personnes, ce qui nous paraît rendre difficile une logique d'identification si c'est trois personnes qui font chacune un petit bout de la mission de base de la paroisse, car finalement cela fait des temps très partiels.

Ensuite, on s'est également interrogé sur la faisabilité de la gouvernance du niveau interparoissial, qui nous paraît être une complication, parce qu'il faudra gérer la paroisse et l'interparoissialité avec des tableaux des cultes qui devront correspondre à des personnes qui font trois ou quatre paroisses, avec le fameux concept de mutualisation des cultes. Pour nous, ce n'est pas clair et cela ne paraît pas abouti.

Par contre, on trouve bien que pour des personnes qui s'investissent dans la préparation d'un culte, de pouvoir le repropose plus loin. C'est une très bonne chose. C'est aussi très bien d'avoir des prédicateurs qui changent, surtout quand les équipes ministérielles se réduisent, c'est bien de voir de nouvelles têtes et de nouvelles approches des textes.

En p.24, on a un peu l'impression que certaines choses vont être retirées des paroisses, en partie parce qu'elles n'ont plus assez de forces pour les gérer, pour les mettre au Synode où on sait que c'est difficile de trouver des députés qui ont des forces pour gérer des choses. C'est se mordre la queue.

M. Pierre de Salis, animateur

C'est une question importante que de vérifier la pertinence de la faisabilité de ce projet. Évidemment c'est impossible de trancher cela aujourd'hui et c'est bien une des raisons que de prendre du temps jusqu'au Synode de juin pour aller vraiment à fond dans ce genre de questions.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Dans une discussion informelle avec notre permanente laïque, elle me faisait remarquer que de mutualiser les cultes c'est donner une visibilité à certains prédicateurs, et pas à d'autres, et en faire des super prédicateurs qu'on va se passer d'une région à l'autre, d'une paroisse à l'autre. C'est faire des catégories et c'est très gênant.

Mme Séverine Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Concernant l'organisation des cultes à trois niveaux, on a certaines questions de compréhension. On parle de pasteur référent, de pasteur paroissial, est-ce la même chose ou y a-t-il des nuances ? Si je vais au culte, en tant que pasteur paroissial, pour accueillir, mais que je ne célèbre pas, est-ce que cela fait partie de mon cahier des charges ? Cela a soulevé quelque chose au niveau émotionnel durant la séance. Il y a un gap entre les ministres et les laïcs au niveau de la conscience du changement nécessaire. Certains conseillers paroissiaux n'ont pas encore réalisé qu'un changement est nécessaire, donc avec les paroissiens de la base, le gap va être encore plus important. Par rapport au fait de prendre la base avec, j'appuie là-dessus, car c'est un peu facile de nous dire que c'est notre affaire de faire cela en paroisse. Il faut qu'on fasse cela ensemble et qu'on y réfléchisse ensemble car il y a un enjeu important.

Mme Esther Berger, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

On est assez partagé par rapport à ce système à trois niveaux, mais on est d'accord sur une chose. On est frappé par ce qui est écrit à la page 23 : "Le niveau spécifique assurera donc une mission particulière, liée à « Recherche et Développement » et à « Église et Société »". Je ne sais plus où cela est écrit mais « Eglise et société », c'est pour les paroisses urbaines. On a un problème de compréhension si on parle des paroisses de l'EREN que l'on veut équilibrer, alors pourquoi est-ce qu'on fait une telle différence entre les paroisses urbaines et les paroisses rurales ? Il me semble qu'une paroisse rurale a aussi droit à « Eglise et société » parce qu'elle fait partie de la société autant que de l'Église.

Ces trois niveaux, c'est un appel au Conseil synodal de bien nous les préciser car ce n'était pas très clair lors de notre discussion en paroisse.

M. Jean Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

J'entends beaucoup de propos concernant ces trois niveaux, on parle beaucoup de la réduction des postes au niveau de la paroisse, on sent une compression des forces et de la disponibilité pour les missions au niveau de la paroisse, mais tout cela est contrebalancé par les deux autres niveaux. La plus-value dans ce projet est de permettre de développer les deux autres niveaux, développer les éléments mis en commun dans l'interparoissial ou les missions spécifiques. Au sujet des paroisses urbaines, du côté de l'Entre-deux-Lacs, on s'est aussi dit un peu gêné par le mot urbain car on aimerait bien pouvoir aussi participer aux missions spécifiques.

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse de la Chaux-de-Fonds

Le Conseil paroissial a été étonné de voir que les cultes ordinaires ressortent de la mission de base, alors qu'on aurait justement vu le contraire, que ce soit les cultes spéciaux, les grands cultes où, à la limite, on peut inviter un prédicateur reconnu. Cela a été le cas par exemple pour les 50 ans de St-Jean avec Félix Moser. Mais par contre, lors des cultes ordinaires, c'est là où on est en lien avec la communauté, où les liens se tissent. Séparer l'accent du tissu communautaire du culte, c'est de nouveau séparer le spirituel de l'incarnation dans une communauté. Théologiquement, cela ne tient pas debout.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Jérémie 1,9-10 : Avançant sa main, il toucha ma bouche et me dit : Ainsi je mets mes paroles dans ta bouche, sache que je te donne aujourd'hui autorité sur les nations et les royaumes pour déraciner et renverser, pour ruiner et démolir, pour enfin bâtir et planter.

J'approuve les propositions sur la visée du Conseil synodal. Maintenant j'ai quelques réserves et questions : pour démolir et construire, je ne suis pas convaincu par l'harmonisation, par le chiffre 7, ni par les 1.7 EPT par paroisse. Je pense qu'il nous faut passer au-delà de cela, harmoniser ne veut pas dire uniformiser ni formater mais rechercher ce qui est juste par rapport à la mission.

Dans notre CCL Nord de la paroisse de Neuchâtel, qui a plus de membres que le Conseil paroissial, quand on a partagé sur la question des trois niveaux, il y avait pas mal de craintes et questions : comment est-ce qu'on va vivre notre paroisse avec des pasteurs itinérants, comment est-ce que le tissu communautaire va être maintenu, etc.

Est-ce que cela va être abordé dans une journée synodale avant juin 2023 et à quel moment ce système des 7 paroisses avec 1.7 EPT va être étudié ? Tout à l'heure, si on vote, est-ce qu'on vote aussi le 1.7 EPT ?

Mme Esther Berger, présidente du Synode

On ne va pas voter les 10 résolutions ni le rapport, ce sera au mois de juin.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

C'est très compliqué de donner les réponses dans un processus où nous n'avons pas fondamentalement les réponses à tout. Ce rapport aurait pu avoir en tout cas le double de pages, voire le triple mais cela aurait été des idées. Mais on en est resté à des descriptions plus générales sur la ligne.

Dans plusieurs discours, j'ai entendu "les pasteurs" mais j'aimerais juste dire qu'on n'a pas que des pasteurs. Si vous lisez entre les lignes, vous voyez que la mission paroissiale locale est plus diaconale que pastorale, dans sa dimension de la définition que l'Église donne en règle générale du diaconat et du pastorat. Les ministères de la parole, ministère de la catéchèse et ministère des actes ecclésiastiques sont plutôt laissés au niveau interparoissial que paroissial. Maintenant, quand on dit qu'on aimerait qu'il y ait trois personnes dans le niveau paroissial, on dit précisément qu'on aimerait une diversité de ministères. Ce qui ne veut absolument pas dire qu'une personne, en tant que personne ministre, n'ait pas une implication au niveau paroissial et une implication au niveau interparoissial. Cela ne tournerait jamais si cela ne se passait pas, cela doit être favorisé.

Prenons le cas d'un idéal qu'on aimerait atteindre. Admettons qu'une personne ait un temps de son pourcentage de travail dans le niveau paroissial, mais qu'elle a aussi un temps de son pourcentage dans le service des cultes, rien ne l'empêche de célébrer des cultes dans sa paroisse, mais pas que là. Et c'est ça qui est intéressant, le "pas que là". De même, cela devrait aider les paroisses à définir leurs spécificités en se disant qu'elles vont avoir un certain nombre de célébrants (pasteurs, diacres, prédicateurs laïcs) à accueillir et elles devront réfléchir à comment elles vont le faire. Cela posera la question de l'accueil et donc une question clairement diaconale. Il faut que sur place il y ait des favorisateurs de l'accueil.

En plus, fondamentalement, il y a une espèce de politique du manque. Si des paroisses n'ont juste pas assez, cela veut dire qu'elles doivent un peu se décarcasser pour combler leur manque et trouver des solutions, aussi auprès des laïcs pour dire qu'elles ont des besoins. Sinon on fait un tableau des postes au détriment des ressources financières et on dépense plus que ce que

l'on a. Ce sont tous ces équilibres qui apparaissent vraiment dans les lignes et même derrière les lignes parce qu'on aurait pu faire des commentaires et des clauses pour chacune des choses. Dans notre écoute, on voit les mêmes problèmes que vous. Ce sont vos orientations qui vont conduire les nôtres. Pour le moment, c'est ce que nous avons observé et ce que nous voyons des paroisses et de leurs problèmes, y compris les problèmes d'argent qui se trouvent derrière. Évidemment, si nous avons pléthore de ressources, nous ne proposerions pas ces solutions-là.

M. François Perroset, député à voix consultative de l'Église catholique romaine

Je fais une illustration. Dans notre Église, nous avons un système avec des paroisses, des unités pastorales et la région diocésaine de Neuchâtel (anciennement le vicariat). Dans ces trois niveaux, il y a des compétences et des choses qui se font différemment. Dans le rapport il est écrit que l'interparoissial est caractérisé par une organisation à l'échelle cantonale. De notre côté, ce qui est interparoissial est ce qui se vit en UP, qui peut être la gestion financière, la gestion de l'équipe, la formation des bénévoles. Vous parlez de trois échelons, mais j'ai l'impression qu'il n'y en a que deux, la paroisse et l'EREN au Faubourg de l'Hôpital. Alors voilà l'illustration de l'échelon intermédiaire que nous exécutons assez bien chez nous.

M. Pierre de Salis, animateur

Les ressources de notre Église sœur catholique et son regard sur notre projet points peut aussi nous éclairer. Je vous propose maintenant de passer aux points de la fin du rapport.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

On a ouvert aujourd'hui un gros chantier dont tout le monde a conscience. On se pose plein de question et on aura des décisions à prendre en juin. Est-ce qu'il y a un échéancier qui permettrait d'avancer ensemble avant de prendre une décision fondamentale ? Est-ce que la journée synodale est agendée ? Est-ce qu'une journée synodale suffira pour répondre à toutes les questions posées aujourd'hui ? J'ai un petit doute là-dessus qui frise l'inquiétude. Est-ce que les paroisses doivent se prendre en charge elles-mêmes ? Ou est-ce que c'est le Conseil synodal qui donne l'impulsion ?

M. Pierre de Salis, animateur

L'impulsion initiale, c'est le chantier ouvert aujourd'hui. J'imagine que le Conseil synodal est bien évidemment à l'écoute des besoins et des attentes particulières pour ces prochains mois. Il y a cette proposition d'une journée synodale. Mais c'est vrai qu'on a ouvert un énorme chantier aujourd'hui, avec beaucoup de questions, des questions d'inquiétude, des questions de pertinence relatives à la faisabilité, des questions de fond et de critères.

M. Frédéric Jakob, paroisse de la BARC, en son nom propre.

La question de la levée de fond attribuée à des projets, cela n'est pas nouveau, on l'a vu dans les ONG et les institutions sociales, cela marche un moment, 2-3 ans, mais ensuite les projets ont envie de s'institutionnaliser et il faut continuer de les financer. Cela donne quand même une fragilité au système.

Ma deuxième question est qui veut contribuer à des projets confessionnels ? Des donateurs vont adhérer à des projets diaconaux, sociologiques parce qu'ils les trouveront pertinents, mais pour tout ce qui est confessionnel, je ne vois pas trop qui serait intéressé. Des personnes ne paient plus leurs impôts d'Église parce que cela les embêtent, même si elles se sentent encore réformées et feront peut-être des dons.

M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Dans l'histoire de notre pays, il existe des demi-cantons ? A-t-on imaginé un instant des demi-paroisses ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Par rapport à la question de la levée de fond, on ne peut pas lever régulièrement le même lièvre. Je vous rappelle que tout ce qui concerne les personnes morales se fait depuis des années de manière interconfessionnelle. Depuis longtemps, une fondation permet de recevoir CHF 60'000.- pour la levée de fonds pour aller chercher de l'argent.

J'aimerais venir sur l'interpellation de Pascal Wurz et le comment cela va se passer. Il y aura peut-être une journée synodale. Il y aura un débat en juin, mais maintenant c'est à vous de dire quels sont vos besoins. Bien évidemment, en tant que Conseil synodal, sur ce dossier, puisque c'est notre responsabilité, on a une voire deux longueurs d'avance. Aujourd'hui, on voit qu'il y a un certain gap. Le Conseil synodal est à votre disposition pour vous aider afin que le processus avance. On va trouver les moyens s'il y a des envies de rencontres paroissiales ou de faire quelque chose. Dites-nous vos besoins pour qu'on puisse avoir un débat constructif en juin. On est disponible mais on est incapable de savoir vos réels besoins.

M. Pierre de Salis, animateur

Merci de ce débat engagé et profond, le chantier est largement ouvert, la tâche et les défis demeurent et vous allez vous y mettre plus à fond dans les mois qui suivent. Je vais rendre la parole à la présidente du Synode. Maintenant c'est la suite : permettre aux paroisses de largement débattre et discerner, analyser, consulter, approfondir et mûrir.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

J'ai l'impression que le débat d'entrée en matière n'est pas encore sec. Il faut qu'en paroisse nous osions interpellier le Conseil synodal pour qu'il vienne nous expliquer mieux, nous emmener un bout plus loin ou pour que nous puissions leur dire que là on n'est pas d'accord, et ce avant le mois de juin et avant la préparation du prochain Synode. N'attendez pas de recevoir à nouveau ce même rapport pour décider d'en discuter, puisque maintenant nous avons commencé à débattre. Le Conseil synodal et le Bureau ont fait le pari que l'idée d'entrer dans un processus par adhésion vous serait aussi agréable par rapport à un rapport aussi compliqué et aussi dense que ce rapport EREN2023 dans les paroisses. Il vous appartient maintenant de prendre cette décision formellement de traiter les résolutions du rapport EREN2023 dans les paroisses au Synode de juin.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 33 oui, 1 non

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide de traiter les résolutions du rapport "EREN2023 dans les paroisses" au Synode de juin 2023.

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Nous trouvons que décembre 2023 est plus judicieux que juin 2023, car c'est trop court au vu de tout ce que l'on doit faire durant ce prochain semestre. Pour que ce processus se fasse tranquillement et qu'on mette aussi les paroissiens dans le coup, et pour organiser une journée synodale au printemps et peut-être une à la rentrée, nous trouvons que c'est précipité de traiter ce rapport en juin, également du fait qu'on a tout le reste à faire en paroisse.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Il faut mesurer deux choses si on entre en matière dans cette proposition. La première est qu'il y a un changement de législature entre deux. Franchement c'est compliqué parce que c'est un ancien Synode qui commence un processus pour un Synode suivant. Bien sûr, c'est atténué un tout petit peu avec la discussion qu'on a eue, mais quand même. La deuxième chose est qu'il faut qu'on avance, parce qu'à force de repousser les années, en attendant on a des budgets déficitaires. De plus, on ne va pas les équilibrer tout de suite. Donc l'avis du Conseil synodal est non.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Malgré le soutien du Conseil paroissial du Val-de-Travers à la résolution, je me sens perplexe pour deux raisons. La première, c'est traiter les résolutions en juin, je veux bien, mais en même temps on nous a dit, dans une des interventions, qu'il y a des aspects évolutifs dans le rapport et qu'il y aura des compléments dans le rapport. Donc ce n'est pas le rapport qu'on commence à discuter et qu'on finit de discuter en juin, il va changer encore. Et c'est la même chose pour les résolutions. Elles seront amendées par le Synode, c'est dans le processus synodal, mais dans le processus de travail il nous a aussi été dit que le Conseil synodal allait reformuler, adapter une partie des résolutions. J'ai l'impression de ne pas comprendre à quoi je m'engage en votant cette résolution.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je n'ai pas compris tout à fait la même chose que toi. J'ai compris que les résolutions qu'on nous présente aujourd'hui découlent du rapport qui est présenté aujourd'hui. Ce rapport ne sera pas reformulé ou retouché mais il pourrait contenir une ou deux pages supplémentaires qui expliquent les amendements que le Conseil synodal compte faire de ses résolutions. C'est-à-dire que le Conseil synodal va rajouter un texte qui formule la même chose que ce que nous on va faire, c'est-à-dire ce qu'on veut changer.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Vis-à-vis du Conseil synodal, je ne sais pas si c'est déjà un besoin ou encore un souci, ce qui m'a frappé dans la discussion, c'est qu'il y a moins de conseillers paroissiaux lors des séances de préparation au Synode que lors des autres séances, et cela n'est pas le propre du Val-de-Travers. Or une partie de ces personnes-là disent qu'elles ne viennent pas parce qu'elles ne se sentent pas concernées par les affaires synodales et qu'elles en ont déjà assez. Mais elles ont lu attentivement le rapport et réagissent négativement en disant qu'en tout cas cela ne va pas et qu'on est en train de foutre en l'air leur Église. Je dois donc prendre avec moi, en partie, des gens qui refusent de participer à la discussion. J'ai besoin d'aide pour faire avec.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Le premier SOS est lancé au Conseil synodal et je pense qu'il y a plusieurs paroisses qui peuvent lancer le même. Il faudra que la communication du Conseil synodal soit motivante.

M. Zachée Betche, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je comprends bien la préoccupation de la paroisse de la Chaux-de-Fonds mais si on demande au Conseil synodal de repousser ce rapport en décembre 2023, on bloquerait pas mal de chose. En tant que président de la CEG, je vous dis qu'on mettrait notre Église en difficulté. Je vous supplie de voter, il faut qu'on avance. On ne va pas casser l'impulsion.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Il y a deux questions par rapport à cette résolution. La première est celle des délais, juin ou décembre 2023. Je pose formellement la question à la paroisse de la Chaux-de-Fonds : souhaitez-vous faire un amendement à cette résolution ?

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse de la Chaux-de-Fonds

Au vu de la réaction de Zachée Betche, nous ne faisons pas d'amendement.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

La deuxième question concerne la demande de David Allisson. Souhaites-tu une précision ?

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Non, d'un hochement de tête.

Résolution 1

Le Synode décide de traiter les résolutions du rapport "EREN2023 dans les paroisses" au Synode de juin 2023.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 31 oui, 2 non, 1 abstention

Résolution 2

Le Synode décide de traiter le rapport "EREN2023 dans les paroisses" au moyen de la procédure par adhésion, comme le permet l'art.75 du Règlement général, et charge le Conseil synodal d'accompagner les paroisses et leur députation dans leurs délibérations. Les députés prennent acte des résolutions ci-dessous (qui seront traitées en juin 2023) :

Résumé des résolutions du rapport :

- *(Le Synode valide la structure du tableau des postes 2025 et charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2023 avec une proposition d'attribution des EPT par secteurs, réalisée au moyen d'une étude projective détaillée en lien avec le budget et la stratégie financière de l'EREN.)* NB : Résolution traitée dans le rapport « Projection du tableau des postes 2025 ».
- Le Synode valide le nombre de 7 paroisses maximum dans l'EREN dès 2026. Il engage le Conseil synodal à accompagner les conseils paroissiaux concernés dans le processus de fusion.
- Le Synode charge le Conseil synodal de lui fournir en juin 2024 un état des lieux provisoire du processus de fusion et des discussions entre les paroisses concernées.
- Le Synode charge le Conseil synodal de réviser les statuts-types des paroisses et les articles du Règlement général qui lui sont en lien et de les soumettre au Synode de décembre 2023.
- Le Synode charge le Conseil synodal de constituer un groupe de travail pour la mise en place d'un service des cultes.
- Le Synode charge le Conseil synodal, avec l'aide des Conseils paroissiaux, de mettre en place un service des cultes interparoissial dans l'EREN. Ce service devra être opérationnel en janvier 2026.
- Le Synode donne la possibilité au Conseil synodal de faire une ou plusieurs phases-tests avec un groupe de paroisses durant le processus.
- Le Synode valide le principe que les paroisses urbaines bénéficient d'une mission particulière en lien avec Église et Société.
- Le Synode valide le principe d'attribuer un quota de postes spécifiques pour des projets particuliers, et que ce cadre soit inscrit au tableau des postes.
- Le Synode décide que dès le début de la législature 2023-2027, le recrutement de ministres pour les postes paroissiaux se fera à l'interne du corps ministériel de l'EREN (sauf exception à définir d'entente avec le Conseil synodal) et ce jusqu'à l'équilibre du tableau des postes 2025.
- Le Synode décide le principe que l'EREN reste une Église formatrice au sein des Églises romandes pour les stagiaires et qu'elle continue d'accueillir des suffragants en vue de leur intégration au corps ministériel neuchâtelois par la consécration.

Amendement de la paroisse de Neuchâtel

Le Synode décide de traiter le rapport « EREN2023 dans les paroisses » au moyen de la procédure par adhésion, comme le permet l'art.75 du Règlement général, et charge le Conseil synodal d'accompagner les paroisses et leur députation dans leurs délibérations et d'organiser une journée synodale au printemps 2023. Les députés prennent acte des résolutions ci-dessous (qui seront traitées en juin 2023).

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

La paroisse de Neuchâtel fait cette demande d'ajout à la résolution no 2 du rapport no 3 "d'organiser une journée synodale au printemps 2023" car nous pensons que le sujet est d'importance. Il faut que les responsables de paroisses, les membres des Conseils paroissiaux, les députés au Synode puissent échanger, dialoguer, partager de différentes hypothèses sans stress lors d'une journée synodale durant le printemps 2023 avant les décisions du Synode de juin 2023 afin d'éviter trop de déception parmi les paroissiens.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Le Conseil synodal rejoint parfaitement la paroisse de Neuchâtel dans ses préoccupations et fait sien cet amendement.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Mon intervention n'est pas pour remettre en question la résolution. Je pense qu'une journée ne suffira pas, mais je ne dis pas qu'il faut en faire deux. Mais ce sont les paroisses et les députés qui doivent s'organiser pour faire des rencontres soit en paroisse, soit interparoissiales pour en parler, donc, dans la mesure où je préside le Conseil paroissial des Hautes Joux, j'enverrai un mail aux présidents de paroisse et au Conseil synodal pour organiser cela le plus vite possible. Ceux qui veulent venir viendront, ceux qui ne veulent pas venir ne viendront pas. Mais ce sera vraiment le maximum de gens possible, des paroissiens, des députés, des ministres, et on en parle, pour compléter.

Résolution 2

Le Synode décide de traiter le rapport « EREN2023 dans les paroisses » au moyen de la procédure par adhésion, comme le permet l'art.75 du Règlement général, et charge le Conseil synodal d'accompagner les paroisses et leur députation dans leurs délibérations et d'organiser une journée synodale au printemps 2023. Les députés prennent acte des résolutions ci-dessous (qui seront traitées en juin 2023) :

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

Prière finale par M. Laurent Widmer, vice-président du Bureau du Synode et député de la Côte.

La présidente clôt la séance à 17h00 le 7 décembre 2022.

Ouverture de la séance de relevée du 25 janvier 2023

À 19h00 la présidente ouvre la séance de relevée de la 191^e session du Synode.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Concernant l'ordre du jour de ce soir nous allons traiter le rapport n°6 « Usage des temples et autres lieux de cultes du canton » en premier. Ceci vu l'importance du rapport, nous serons ainsi encore dynamique dans les débats ; ceci également en raison de la présence des autorités politique en la personne du président de notre Conseil d'État Monsieur Laurent Kurth et des représentants de la presse.

Concernant le rapport n°4 « Structure du tableau des poste paroissiaux et interparoissiaux », il est intimement lié à la discussion sur le rapport n°3 que nous avons eue lors de la première partie de cette session et son importance certaine est celui de nous informer et de nous accompagner dans la suite des discussions que nous aurons en paroisses et de façon synodale – cantonale. Il accompagnera nos réflexions et nous aurons à nous prononcer en juin. C'est pourquoi il n'y aura pas de débat ce soir. Nous traiterons donc, si le temps nous le permet, les rapports n° 6 – 5 et 7.

Avant d'entrer dans nos délibérations, je passerai la parole à Monsieur Laurent Kurth, puis au président du Conseil synodal, le pasteur Yves Bourquin, pour quelques informations de la part du Conseil synodal.

Mme Esther Berger, présidente du Synode et députée de Val-de-Ruz, prie pour le déroulement du Synode.

Prise de parole de **M. Laurent Kurth, président du Conseil d'État**

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les députés, tout d'abord un grand merci à Laurent Kurth pour son discours, pour ses paroles, aussi pour l'amitié qu'il nous fait d'être ici, merci pour le partenariat qui lie les Églises reconnues, la nôtre en particulier avec l'État de Neuchâtel. Je crois que dans les trois chiffres que vous avez cités concernant le nombre des protestants, j'avais omis un détail, c'est que pour connaître le vrai nombre, il suffit de les additionner ! Et surtout pas d'en faire la moyenne.

Je vous avais promis six annonces, mais il n'y en aura que cinq car la présidente du Synode en a déjà fait une.

J'aimerais profiter particulièrement de la présence de M. Kurth et de la présence de la presse pour faire deux annonces importantes.

1. Le 24 février, jour pour jour après le début de l'offensive de la Russie contre l'Ukraine, se tiendra à la Basilique Notre Dame, l'Église Rouge à Neuchâtel, à 16h, une grande célébration œcuménique "Ensemble pour la paix". Nous prierons ensemble, toutes les Églises de la COTEC (communauté œcuménique de travail des Églises chrétiennes), donc plus largement que les trois Églises reconnues, mais en partie conduite par les trois Églises reconnues. Cette célébration est évidemment ouverte à toute la population neuchâteloise et des invitations officielles ont été envoyées hier, votre Chancellerie a dû les recevoir. Ceci en lien avec de grandes célébrations au niveau suisse qui vont avoir lieu à Berne sous l'égide de la COTEC suisse qu'on appelle la CTEC (communauté de travail des Églises chrétiennes), mais aussi partout ailleurs dans les cantons suisses.

2. Cette information est un peu plus interne mais concerne quand même les autorités de l'État. Le 30 août à la Collégiale se tiendra un culte très important pour l'Église, parce que cela sera non seulement un culte de début de législature avec l'installation des autorités synodales, du Synode

et de son Conseil, mais également le lieu de cinq agrégations. Des agrégations qui n'ont pas pu avoir lieu durant la période covid vu la difficulté de réunir un nombre de personnes. Pour rappel, les agrégations sont des pasteurs ou des diacres venant d'une autre Église qui se font accueillir au sein du corps pastoral neuchâtelois. Ces agrégations seront celles de Frédéric Siegenthaler, d'Isabelle et Stéphane Hervé, de Thierry Muhlbach et aussi de Marianne Chappuis, qu'on connaît depuis très longtemps dans notre Église, mais qui n'a jamais reçu le main d'association. Elle est entrée en 2010 mais n'a jamais reçu ce signe. En plus de cela, ce culte accueillera une consécration, sous réserve de l'acceptation de la commission de consécration, celle du futur pasteur consacré Guillaume Klauser.

3. Une journée synodale, qui a été demandée par le Synode, sera organisée le 6 mai. Invitation aux paroisses, au sens large, en priorité les députés, les conseillers paroissiaux mais aussi les paroissiens, pour parler du processus EREN2023 ensemble. Mais en attendant le 6 mai, le Conseil synodal invite les paroisses à l'inviter, dans des journées ou des moments de rencontres plus internes. Nous nous rendons disponibles pour parler avec vous, pour répondre à certaines questions en ce qui concerne le processus EREN2023, à l'instar de ce qu'a déjà fait la paroisse de l'Entre-deux-Lacs et la paroisse de Val-de-Ruz. La démarche itérative que nous voulons faire dans le cadre du processus, c'est de commencer par des rencontres en paroisse, vous laisser le temps de discuter, de réfléchir, de débattre entre vous, de faire cette journée synodale ensemble et ensuite il y aura les fameux moments de rencontres entre le Conseil synodal et les Conseils paroissiaux, avant la préparation du Synode de juin et en juin nous ferons le débat synodal délibératif qui nous amènera vraiment à la décision.

4. Une information concernant les sièges des députations synodales. Dans la mesure où le rapport sur les premières mesures du Synode a été voté en décembre, nous avons décidé en Conseil synodal, et cela semble être notre prérogative, de ne pas refaire le calcul des sièges synodaux pour la prochaine législature. Ce qui veut dire que les députations sont les mêmes au niveau du nombre entre ce qui était en 19-23 et ce qui sera en 23-27. Pas de recalcul, ce qui est une logique claire étant donné que nous avons voté la dérogation qui permettait à chaque personne du Synode de se représenter à un siège pour la continuité du processus EREN2023. Comme cela tout est clair, il n'y a pas de siège en plus ou en moins dans les paroisses.

5. Le Conseil synodal a publié l'annonce pour notre septième siège au Conseil synodal. Dans cette annonce, il était dit que le Conseil synodal siégeait le mercredi à quinzaine entre 16h30 et 21h-22h. Nous avons changé les horaires, à la prochaine législature nous siégerons le matin et sur le midi, c'est-à-dire de 9h15 à 14h30, avec prolongation possible avant et après selon les ordres du jour. Il est beaucoup plus juste de dire que nous ne siégeons pas à quinzaine mais 25 fois par année environ.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je rebondis sur la dernière information pour vous dire que pour le moment le Bureau de votre Synode n'a pas de travail pour dépouiller les candidatures puisqu'il n'en a reçu aucune.

6. Rapport n°6 du Conseil synodal : Usage des temples et autres lieux de cultes du canton

Mme Christine Hahn, rapporteuse

Monsieur le président du Conseil d'Etat, chers députés, chers frères et sœurs en Christ, Quelle joie pour moi de vous présenter le rapport sur l'usage des temples. Un rapport qui me tient à cœur pour les questions théologiques et sociétales qu'il soulève. En effet, il touche à la mission de notre Église dans le cadre du concordat qui la lie avec l'Etat. Dans l'article 9 Al. 3 c'est bien la responsabilité des Églises d'accepter l'accès et l'usage des bâtiments à la société. Pour cela les maîtres mots qui ont conduit le Conseil synodal dans la réflexion sur ce sujet sont : clarté et ouverture !

Le Conseil synodal est conscient des efforts fournis par les paroisses pour trouver la bonne attitude à adopter face aux diverses demandes particulières. Les communes, dans la grande majorité des cas, demandent les autorisations nécessaires. Bien sûr, il arrive que la

communication soit brouillée, mais quand il y a 48 ou 56h entre un décès et un service par exemple, il n'est pas évident de s'ajuster parfaitement.

Le Conseil synodal constate la difficulté des paroisses tentant individuellement de définir une marche à suivre, un tâtonnement, une insécurité voir un léger brouillard sur la question. Par ce rapport, il souhaite soutenir les paroisses, favoriser la bonne collaboration avec les communes, apporter clarté et ouverture pour tous les partenaires sur l'utilisation des temples dans notre canton. Il propose à l'EREN dans son entier de parler d'une même voix et de s'appuyer sur les décisions synodales.

Pour amener de la clarté et permettre une ouverture, il est nécessaire de faire des choix et de prendre ses responsabilités. Cela suscite des réticences, voir des craintes de ne pas plaire à tout le monde. Mais une décision claire permet à chacun et chacune de se positionner et d'agir en conséquence. C'est bien ce que souhaite le Conseil synodal : réaffirmer la responsabilité de l'Église quant à l'usage des temples selon le concordat. C'est pourquoi il a opté de limiter la célébration des actes ecclésiastiques aux Églises chrétiennes dans les temples. Par cette proposition, le Conseil synodal propose à l'Église de se réapproprier son rôle dans notre société. Car en offrant les actes ecclésiastiques, l'Église accomplit sa mission au service de la population neuchâteloise dans son ensemble. Elle s'adresse tant aux croyants confessants, aux non-pratiquants, aux agnostiques et aux athées. Elle offre son écoute et son accueil inconditionnel à quiconque fait appel à elle indépendamment de ses croyances ou de ses convictions. Dans les services funèbres, elle se met à l'écoute des familles, proclame une parole d'espérance au-delà de la mort, de consolation et de réconfort. Dans les mariages, elle dit une parole de bénédiction et de joie pour le couple.

Les ministres de l'Église, par leur consécration sont reconnus par l'institution dignes et capables d'accomplir cette tâche. Ils sont légitimés pour offrir un service professionnel de qualité en s'ajustant au plus près aux demandes qui lui sont faites.

L'affirmation d'une utilisation exclusive de l'Église pour les actes ecclésiastiques dans les temples permet un positionnement clair de tous les acteurs. Les paroisses peuvent s'appuyer sur une décision synodale. Les communes et les pompes funèbres ont les outils pour dire clairement que les cérémonies dans les temples sont accompagnées par des ministres de l'Église. Les bénéficiaires et participants aux cérémonies connaissent les règles du jeu. Ainsi, il n'est plus nécessaire d'aller chercher des informations ou des autorisations auprès des paroisses ; les actes ecclésiastiques sont assumés par l'Église.

Les personnes ne souhaitant pas profiter du service de l'Église sont libres de prendre leurs dispositions sachant qu'elles n'ont pas accès aux temples. Elles peuvent aller ailleurs.

En entrée, j'ai parlé de clarté et d'ouverture. En effet, en clarifiant la partie actes ecclésiastiques cela permet d'encourager l'utilisation des temples comme lieux de rassemblement pour les villes et les villages. Les bâtiments sont visibles de loin et appellent la société à s'y retrouver. Le Conseil synodal invite les communes à se réapproprier ces lieux non seulement pour des concerts, mais aussi d'autres formes de réunions, de débats culturels et même politiques.

Le Conseil synodal en appelle aux paroisses et aux communes de travailler pour permettre aux temples de rester des lieux pour la vie publique. Notre vocation ne se limite pas aux célébrations religieuses, mais en partenariat avec les communes nous sommes appelés à favoriser les rencontres et les partages communautaires.

Le Conseil synodal propose au Synode d'entrer dans cette dimension de clarté et d'ouverture et d'accepter les résolutions proposées. Je vous remercie pour votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse de la Chaux-de-Fonds

Depuis le dernier rapport du 3 décembre 2014, il s'est écoulé 8 ans. 8 années durant lesquelles nous assistons aussi à un changement des pratiques : les familles font de plus en plus appel à un officiant laïc pour un enterrement, bientôt la moitié des demandes comme dans le canton de Vaud.

8 années durant lesquelles certaines paroisses, comme celles de la Chaux-de-Fonds, ont ouvert leurs portes des temples à des cérémonies laïques, sous certaines conditions, celles d'ailleurs proposées par le Conseil synodal lors du Synode du 3 décembre 2014.

Même si cette ouverture de temples à la Chaux-de-Fonds à des cérémonies laïques n'est pas toujours simple à gérer et qu'il va falloir que le Conseil paroissial reprenne la question et clarifie encore certains aspects, même s'il s'avère aussi que les demandes ne s'avèrent pas aussi nombreuses que cela (1x par trimestre environ), annoncer maintenant à la population qu'on fait marche arrière et que dorénavant, les cérémonies laïques sont interdites, nous craignons fort que cela fasse un tollé auprès de la population, voire même auprès de certains paroissiens.

Nous ne trouvons d'ailleurs pas très cohérent de valoriser nos temples comme des lieux « pour la vie publique » pouvant s'ouvrir tant à la vie culturelle, associative que politique, et dans le même élan dire qu'une cérémonie d'adieu, qui normalement est aussi est un service public, est interdite s'il est célébré par un laïc, du fait que ce n'est pas religieux. Nous ne trouvons pas cela très cohérent.

Le rapport rappelle que le mot cultuel est très proche du mot culturel car il vient du mot latin colere qui veut dire : habiter, honorer, cultiver. Aujourd'hui à notre époque, nous en sommes tous conscients, il y a un changement de paradigme dans la manière de concevoir la spiritualité, de parler de Dieu, du Christ, de la foi.

S'il y a un tel succès des officiants laïques, que souvent nous ne connaissons pas (qui parmi vous a été assisté à un service laïc ?), est-ce qu'une cérémonie laïque ne serait pas aussi une manière d'honorer un défunt, une manière de cultiver des liens, avec des aspects tant culturels que spirituels, une manière d'habiter un nouveau rapport au monde et aux autres ?

Ouvrir nos portes à une partie de la population qui s'est distancée de nos Églises mais qui continue, en tout cas pour l'instant dans cette période de grande transition que nous vivons, le Concordat était écrit à une époque où les Églises avaient encore toute leur place dans la société, or nous sommes de plus en plus minoritaires, je ne suis pas certaine que le Concordat serait voté aujourd'hui par la population. Est-ce que les Églises d'aujourd'hui ont toujours leur rôle tel qu'il était autrefois, vu qu'elles sont vides la plupart du temps ? Ouvrir la porte à une partie de la population qui célèbre, qui dit les mots autrement, n'est-ce pas être fidèle à ce que nous croyons et prêchons, à savoir l'ouverture à l'autre, l'amour et l'accueil du prochain, quel que soit son chemin et sa croyance ?

Si l'on écoute certains officiants laïcs, ils revendiquent d'apporter à leurs cérémonies une dimension spirituelle alors que d'autres sont très catégoriques et n'apportent aucune dimension transcendante. On s'achoppe ici à la définition de ce qu'est une cérémonie ou un officiant laïc. Certainement qu'il ne s'agit pas ici de cérémonie civile tel qu'est un mariage civil à l'Hôtel de Ville, ou comme dans certains pays communistes où il y a des services funèbres civils, sans aucune allusion religieuse. Ce n'est probablement pas cela que les personnes vivent dans les cérémonies laïques, il y a autant de différents styles de cérémonies laïques qu'il y a d'officiants laïcs.

Ce que personnellement je regrette de ce rapport, c'est de ne pas avoir mieux défini ce qu'on entend par cérémonie laïque, comment ce débat s'inscrit dans une société de plus en plus déchristianisée, où pourtant la recherche de sens et de spiritualité n'a jamais été aussi intense et vivante. Il y a aussi de très belles choses qui se vivent dans ces cérémonies laïques, avec une dimension spirituelle.

Est-ce qu'aujourd'hui nous n'aurions pas intérêt à créer des synergies ? La question est inconfortable. Mettre une clarté, n'est-ce pas finalement trancher de manière un peu trop rigide ? Pour parler de tout autre chose, dans le canton de Vaud, on a voulu trancher entre ce qu'est un diacre et ce qu'est un pasteur, on n'a jamais su trancher dans le canton de Neuchâtel, est-ce qu'on peut trancher sur cette question de manière aussi radicale ?

Pour conclure, nous ne sommes pas d'accord avec ce rapport, et pour ma part, je préférerais ne pas voter l'entrée en matière. Je préfère que cette question soit votée sous la méthode du consensus.

M. Pierre Bridel, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

J'aimerais tout d'abord donner lecture de l'article 9, alinéa 3, du Concordat de 2001 passé entre l'État de Neuchâtel et les trois Églises reconnues : Les temples, églises et chapelles conservent prioritairement une destination religieuse et sont mis gratuitement à la disposition des Églises, qui bénéficient à leur égard d'un droit de préférence. Aucune manifestation allant à l'encontre des buts poursuivis par les Églises ne peut y être autorisée. Le préavis des autorités ecclésiastiques concernées est demandé chaque fois que l'usage du bâtiment est requis.

Ayant ainsi en tête cette partie 3 de l'article 9, nous pouvons ouvrir notre débat en connaissance de cause. Cet alinéa, nous peinons à le faire respecter dans les différentes paroisses du canton. Toutefois, n'oublions pas que ce sont les collectivités publiques, en particulier les communes, qui assument des charges financières importantes pour l'entretien de nos lieux de cultes. Rien que dans la paroisse de Neuchâtel, la commune a investi récemment un montant de 6 millions pour la rénovation du Temple du Bas, et la commune, le canton et la Confédération ont investi 26 millions pour la rénovation de la Collégiale. Au vu de pareils investissements, les citoyens et citoyennes qui souhaitent organiser des cérémonies laïques dans le 15% des lieux de cultes entretenus par les collectivités publiques devraient avoir la possibilité de le faire, en tant que contribuables et citoyens. Gardons en mémoire notre slogan d'un service à toute la population du canton. Le problème est quelque peu différent pour les lieux de cultes qui sont la propriété immobilière de l'EREN et la question reste encore ouverte. Je plaide donc ce soir pour une ouverture générale de nos lieux de culte pour l'ensemble de la population, pour autant que les cérémonies laïques en question n'aillent pas franchement à l'encontre des buts poursuivis par les trois Églises reconnues par l'État. Je vous remercie de votre attention.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La députation de la paroisse des Hautes Joux vous propose de modifier la résolution 1 du présent rapport. Cette modification implique également un changement dans les directives.

Lors de la séance de préparation au sein du conseil, il est apparu qu'une interdiction était une démarche trop radicale et inadéquate.

Premièrement, nous sommes au bénéfice d'un privilège important grâce au Concordat : bâtiments de culte et organistes financés par des collectivités. Ces mêmes collectivités, ce sont les statistiques cantonales qui le disent, se composent de moins en moins de membres de notre Église. Pourtant, la plupart des temples, de par l'histoire, sont autant à eux qu'à nous. Notre position rencontrera incompréhension et rejet parmi la population.

Deuxièmement, quelle est la justification au fait d'interdire une cérémonie laïque qui cherche à prendre soin d'une famille dans un moment de deuil ou de fête, alors que d'autres activités, qui pourraient être tenues contre des valeurs et des vérités de l'Évangile défendues par l'Église, n'ont pas de limite, comme des activités politiques ou culturelles.

Troisièmement, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'interdire une parole sans s'interroger sur l'efficacité de la sienne propre est une erreur. Ce n'est pas une saine concurrence. J'ai entendu plus d'une personne me témoigner de son incompréhension, voire de sa sidération, après un service funèbre lorsque le ou la ministre n'exprimait que des doutes, des « je ne sais pas » et des « peut-être » sur des certitudes pourtant établies sur des bases bibliques par l'Église dans les confessions de foi et qu'il ou elle n'affirmait pas l'espérance et la vérité qui devraient pourtant porter notre conviction à confier les gens à Dieu. Il y a de la clarté et de la conviction à mettre. L'Église devrait pouvoir offrir de l'espérance, des certitudes, ce que le Christ apporte dans ces moments-là. Pour avoir participé à quelques services funèbres laïques, chaque fois on voyait une conviction transparaître, une certaine clarté qui n'est pas forcément toujours présente chez nous. Peut-être que ceci est quelque chose qui peut mieux toucher les gens, mieux les consoler, mieux leur offrir une espérance. Le discours clair, on devrait le mettre dans ce que nous offrons dans la consolation, dans ce que nous disons sur la vie, sur la mort et sur l'au-delà, en fidélité avec la parole du Christ lorsqu'il est sur la croix et qu'un des deux brigands lui demande s'il sera avec lui et qu'il répond oui. Cette conviction-là.

Pour ces raisons, nous considérons qu'il n'est pas judicieux d'interdire les cérémonies laïques et c'est pour cela que nous avons fait les propositions d'amendements qui vous seront présentées plus tard.

Mme Martine Wong, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Au dernier paragraphe du point 2, il est écrit la chose suivante : Les directives précisent bien sûr également les liens de partenariats avec les autres Églises, qu'elles soient Églises reconnues, membres de la Communauté de travail des Églises Chrétiennes (COTEC), ou d'autres confessions encore. Alors je ne sais pas ce que sont les autres confessions encore, du fait que celles qui sont chrétiennes ont déjà été précisées. Est-ce que cela signifie qu'on autorise des célébrations musulmanes, juives, bouddhistes, etc. ? J'ai l'impression qu'il y a quelque chose qui cloche.

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

Nous sommes favorables à l'entrée en matière. Beaucoup de choses nous semblent très intéressantes dans ce rapport. Nous sommes d'accord avec l'idée de valoriser la vie cultuelle, de valoriser aussi la vie culturelle et associative dans nos temples. Mais c'est vrai que par rapport à la cérémonie laïque, nous allons un peu dans le sens de ce qui a été dit jusqu'à maintenant, mais avec une nuance, qui va dans le sens de ce que propose, au fond, le Conseil synodal. Nous pensons que les cérémonies laïques sont aussi du rapport de l'Église. Cela peut sembler paradoxal, à première vue. Mais il s'avère que souvent des familles sont en recherche, elles n'ont peut-être pas envie d'un rapport à l'Église dogmatique, d'un service tout ficelé, qu'on leur dise ce qu'il faut croire. Elles ont envie que là où elles en sont, que leur réflexion, leur recherche spirituelle soit entendue et qu'on les accompagne là où elles en sont. Et nous pensons que c'est notre rôle, en tant qu'Église, de les accompagner. Christine Hahn le disait dans son introduction, au fond nous sommes là pour toutes sortes de personnes, même des athées, et notre rôle en tant qu'Église, c'est d'accompagner les gens qui sont dans le deuil. Et s'ils ont un doute sur leur façon de concevoir Dieu, mettons-nous à leur niveau, cheminons avec eux, offrons-leur une cérémonie qui leur permettent d'exprimer leur recherche spirituelle tout en sachant à qui ils s'adressent. S'ils demandent une célébration dans un temple, c'est rarement anodin. Quelqu'un qui vraiment ne veut pas avoir ce rapport avec l'Église, ou ce lien avec la spiritualité que nous proposons, ne va pas demander une cérémonie au temple. Pour les personnes qui demandent une cérémonie au temple en mettant quelques réserves, nous pensons que c'est vraiment notre rôle, notre devoir de les accompagner et de leur offrir la cérémonie qu'elles demandent. Plusieurs fois c'est arrivé que des familles demandent ceci avec quelques réserves, et finalement on invite toujours les familles ensuite au culte du souvenir. Il s'avère que ces familles sont souvent très friandes de ce culte du souvenir, elles y viennent, alors que d'autres pas du tout, elles y viennent alors que c'est clairement annoncé comme un culte et cela montre qu'au fond elles ont cheminé, elles ont fait une démarche. J'ai l'impression que de laisser ces croyants-là, de dire que nous ne pouvons pas les accompagner, c'est vraiment un auto goal et au fond on ne répond pas à notre mission. C'est pour cela qu'on vous proposera un amendement qui propose de continuer ces cérémonies laïques mais qu'elles soient célébrées par les ministres de l'EREN ou des Églises sœurs lorsqu'on prête les églises.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Dans la presse, j'ai lu quelques remarques, concernant les cérémonies laïques, sur le haut et le bas. Personnellement, je suis du bas, étant à Neuchâtel, et j'ai envie de dire plus que bas puisque le lac de Neuchâtel se situe à 429m d'altitude et je suis né dans une ville côtière méditerranéenne à 5m d'altitude.

Concernant les cérémonies dans nos lieux, cela ne concerne pas les baptêmes puisque le baptême est religieux, pour les mariages, c'est très rare qu'on nous demande un temple pour un mariage laïque, donc il s'agit surtout des services funèbres. Si les gens demandent de venir faire une cérémonie d'adieu dans un temple, c'est parce que le lieu représente quelque chose d'important. Je n'ai jamais eu d'écho d'une cérémonie laïque où les célébrants et les familles n'étaient pas dans le respect. Pour moi, il n'y a aucun manque de respect, ni pour le lieu ni pour Dieu si une cérémonie de service funèbre laïque a lieu dans nos temples. Je me souviens qu'une fois il y a eu un cas à l'Ermitage et notre collègue Christophe Allemann est allé pour faire l'accueil

et dire que c'est un lieu de culte mais nous autorisons, etc. Cela avait été discuté au Conseil paroissial et il n'y a pas eu de souci. Je ne vois pas comment et pourquoi on veut affirmer une identité réformée ou religieuse de cette manière-là en excluant des célébrations non religieuses ou laïques.

J'ai lu aussi dans la presse la question de faire une exception quand il s'agit d'une personnalité, d'un politicien, et cela ne me semble pas excellent.

Il n'y a rien qui dé-sanctifie une de nos églises, aussi témoigner en parole et en acte, cela est inscrit dans l'EREN, un des actes est l'accueil de l'autre tel qu'il est, c'est un petit miroir de l'amour inconditionnel de Dieu. Personnellement je m'oppose à cette idée d'interdire les célébrations laïques dans nos temples.

M. Frédéric Jakob, paroisse de La BARC, en son nom propre

Le rapport du Conseil synodal est bienvenu et nécessaire pour les paroisses. Surtout que nos temples sont sous-employés et laissent plus d'espace à d'autres manifestations moins religieuses.

En mon nom propre je constate que les célébrations laïques amènent certaines malaises, principalement dans la collaboration avec les pompes funèbres, qui remontent au Conseil synodal. Certaines pompes funèbres président des cérémonies laïques et ont donc un intérêt qui frotte un peu avec les paroisses. Malgré ces faits je pense qu'interdire ces cérémonies dans nos temples n'est pas très protestant. Les propositions de décembre 2014 « d'ouvrir la porte des temples aux cérémonies laïques, sous deux conditions :

- Pour des familles habitant le territoire de la paroisse, le village ou le quartier proche du temple choisi.

- Que les célébrantes et célébrants s'engagent à spécifier clairement qu'il ne s'agissait pas d'un service religieux et que le temple leur était mis à disposition par l'Église réformée » me semblent toujours intéressantes. Mais c'est vrai que « cadrer » les pompes funèbres, déléguer une personne au temple pour la paroisse, c'est un travail et ça a un prix. D'ailleurs comme à La BARC nous demandons une rémunération pour cette personne (CHF 50.-), nous devrions demander une rémunération plus haute pour la personne de la paroisse qui est présente à une cérémonie laïque. Ce n'est pas gratuit d'être accueilli dans nos temples par l'Église réformée.

J'aimerais aussi dire que nos temples ne sont pas sacrés et que l'Esprit saint souffle où il veut, même s'il n'est pas invoqué. Il y a des cérémonies laïques un peu « païennes », d'autres très dignes et pleines d'humanité et de sens. Bien que paroissien du bas, je voterai comme ceux du haut !

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Ce n'est pas une réponse que le Conseil synodal, par ma bouche, va apporter. Nous avons un petit peu oublié au Conseil synodal à quel point vous êtes de merveilleux réformés, dans le sens que vous avez élevé le débat très haut sur la fermeture, l'ouverture de nos lieux. Maintenant j'aimerais le faire redescendre légèrement en vous disant que nous sommes responsables de ce qui se passe à l'intérieur de nos temples. Le Conseil synodal veut vraiment entrer en dialogue avec ces célébrants laïques. Mais pour entrer en dialogue avec eux, nous avons pensé, et c'est plutôt stratégique qu'autre chose, qu'il est bon d'au moins amener sur la table la possibilité de la fermeture. Parce qu'il y a de tout et nous avons perdu le contrôle sur ce tout. Certains célébrants laïques sont de très haute qualité, mais il y en a aussi qui le font de façon déloyale.

Ce que je vous invite à réfléchir maintenant, ce n'est pas à vous dire : ouverture versus fermeture, mais comment est-ce que nous répondons de façon concordataire au privilège qu'il nous est encore laissé d'avoir notre mot à dire en tant qu'Église sur ce qui se passe comme cérémonie dans nos temples. Quand je dis "nos", il est évident que le propriétaire, ce sont les communes, mais de même que le propriétaire n'a pas le droit, par ingérence, de s'inviter dans un logement qui n'est pas le sien, quand bien même il serait propriétaire de l'immeuble, il a été décidé par notre histoire et par nos accords, que pour l'instant et ce encore pour 8 ans, le concordat nous appartient avec ce texte. Donc, pensez à ça.

Même les pompes funèbres nous interpellent régulièrement pour nous dire que certains de leurs confrères considèrent qu'ils ont la permission, alors qu'ils ne sont pas formés.

Nous sommes représentants d'une tradition. Nous avons, à côté de l'Église, l'académie, la théologie académique, nous avons des réflexions, nous avons une institution qui forme des personnes pour, qui les légitime, nous avons une institution qui fait des partenariats avec l'État, avec les pompes funèbres, avec les communes. Nous sommes des locataires parfois irresponsables aussi, parce que c'est à nous que ces privilèges ont été confiés, et pas non plus à n'importe qui, et aussi en respect de notre parole et de la parole qui doit être proclamée dans ces lieux, même si ce ne sont pas, pour les protestants, des maisons de Dieu et que Dieu est partout. Mais si Dieu est partout, cela donne un argument à l'inverse. Il y a bien assez de salles de cérémonies, de lieux funéraires pour dire que ces personnes peuvent aller ailleurs.

Le Conseil synodal veut clarifier et établir des partenariats pour que nous sachions à qui nous avons affaire.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Nous sommes d'excellents réformés. Nous sommes tellement bons que nous avons intégré une certaine critique. On se dit que peut-être d'autres font mieux que nous, et ne sont-ils pas plus légitimes que nous dans ces lieux-là ? Je ne crois pas. En tant que ministre de cette Église, nous sommes très très bons. Peut-être que de temps en temps on fait un mauvais service funèbre, mais je vous promets que cela peut aussi arriver à quelqu'un d'autre. Il ne faut pas complètement oublier que nous sommes aussi dans un rapport de concurrence, tout bêtement économique. Quelle Migros ouvrirait ses pages de pub à la COOP ? Les autres sont aussi une concurrence par rapport à ce que nous offrons, à ce que nous savons faire et certains le font de façon excellente, avec plein d'humanisme, alors que d'autres ne le font pas forcément pour les bonnes raisons non plus. Mais là il nous faut, en plus de la candeur et de la bonne foi que nous avons et de toujours reconnaître les forces chez les autres, aussi avoir une approche critique. Dire pour certains oui, pour d'autres non. En tout cas nous ne pouvons pas simplement donner la clé et dire "servez-vous, le frigo est là". En disant non, j'ai déjà remarqué que les gens reviennent et on peut entrer dans la discussion de savoir pourquoi ils veulent un temple. Pourquoi veulent-ils ce lieu là où on a prié depuis 800 ans, 900 ans, 500 ans dans notre tradition. Là, on prend l'autre au sérieux et ce n'est pas juste de lui fermer une porte. C'est aussi être à l'écoute d'un besoin que peut-être les pompes funèbres ont réglé un peu vite. Un peu de regard critique sur leur façon de travailler permet d'être plus confiant envers nous-même. C'est cette sécurité que nous avons voulu proposer avec cette solution. Nous maîtrisons ce qui se passe et à partir de là nous pouvons gérer une ouverture où c'est clair qu'on est chez nous et qu'ils sont des invités. Ce n'est pas finalement un peu à tout le monde. Ce n'est pas un hasard qu'il y ait ce concordat, on ne va pas refaire toute l'histoire.

Ces rencontres qu'on peut avoir pour parler d'un service funèbre avec quelqu'un qui est plutôt critique, c'est aussi un lieu pour déconstruire des préjugés. Non, nous ne sommes pas une Église qui ne connaît pas le prénom des gens qu'elle est en train d'enterrer. On prend le temps. On est prêt à entrer sur une vie qui est un peu compliquée et qui ne ressemble pas exactement au catéchisme. Je voudrais un peu plus de fierté de notre part et dire que nous faisons un meilleur travail que les autres, je le crois vraiment. On va devoir l'affirmer et le prouver ou alors "voilà les clés du frigo".

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers et en son nom propre

Le Conseil paroissial a discuté de ce rapport, l'a apprécié et il soutient l'entrée en matière et les résolutions proposées.

J'ai été surpris, dans les interventions qui se sont succédées, de l'opposition au travail que nous faisons nous. Je me sens très proche de ce que Florian Schubert vient de dire et j'aimerais en répéter une partie en tant que député. Pourquoi souligner comme cela la qualité spirituelle des célébrants laïques et regretter le manque de convictions affirmées des célébrants pasteurs, alors que nous fonctionnons dans ces services funèbres pour un accompagnement, un service, une écoute. Bien souvent j'ai eu des retours reconnaissants de la manière dont les familles ont été

écoutées et la manière dont les zones d'ombre et les zones claires, les qualités et les défauts des défunts ont été pris en compte durant la célébration. L'ouverture à une parole d'espérance, je suis pasteur, je suis chrétien, j'ai des côtés de plus en plus agnostiques et je ne peux pas affirmer de ce qui se passe dans l'au-delà, mais oui j'ai des espérances, oui j'ai des convictions, mais en même temps je n'y suis jamais allé et, à ma connaissance, les gens n'en sont pas revenus pour dire quelles paroles avaient été vérifiées et quelles paroles ont été démenties dans ce qui peut être dit dans les cérémonies religieuses. J'aimerais continuer d'être fier de pouvoir accompagner une partie de la population dans les cérémonies funèbres sous la couleur de l'Église dans laquelle je m'engage et pour les convictions qui m'habitent, me font vivre, me nourrissent et que j'aspire à partager, ou au moins à mettre à disposition d'autres dans un esprit d'accueil, d'ouverture et aussi avec convictions. Soyons un peu fiers de ce que nous proposons.

J'aimerais finir avec une courte description de la manière dont cela se passe au Val-de-Travers. La paroisse a pris cette position claire, qui est préconisée par le rapport, depuis bien quelques années. Bien sûr de temps en temps des événements nous questionnent par rapport à ce qui peut se passer dans les églises, parfois parce qu'une cérémonie laïque a pu être célébrée dans un des temples, parfois parce que des paroles extrêmes, sur le plan religieux, ont été dites dans le temple par des partenaires qu'on a l'habitude d'accueillir dans nos temples, parfois peut-être nous-mêmes aussi. Ces questions-là sont posées à la paroisse qui répond de ce qui se passe dans les églises. Les temples du Val-de-Travers sont destinés à des cérémonies religieuses. Il est convenu que les cérémonies laïques se donnent dans un lieu laïc qui est la chapelle aux concerts de Couvet qui est actuellement un lieu culturel. C'est l'ancienne chapelle indépendante du temps des deux Églises réformées. Il est convenu que les cérémonies laïques qui cherchent un lieu qui ressemble à une église peuvent l'utiliser. C'est aussi un petit peu un mystère pour moi de vouloir être laïc parce qu'on ne croit pas à la pertinence de la présence et du discours de l'Église, et vouloir néanmoins faire la célébration dans une église, un peu comme à l'église. Les cérémonies funèbres sont généralement ajustées à la personnalité du défunt, mais dans les cérémonies de mariage, c'est parfois assez cocasse de voir comment une cérémonie laïque singe des traditions religieuses. Et parfois, à l'opposé, on recourt aux services de l'Église sans trop y croire mais parce qu'on aimerait une partie du décorum religieux.

Mme Juliette Leibundgut, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

J'aimerais amener un témoignage. Le soir où nous avons eu la préparation sur ce thème, il y avait une participante qui porte un certain intérêt à l'Église. Voilà 4 ans, elle a perdu son fils brusquement, un jeune adulte. Dans sa famille, elle est la seule à être chrétienne. La famille voulait une cérémonie laïque mais a quand même accepté que la cérémonie se passe dans un temple parce que, pour cette personne, cela avait une connotation particulière, s'étant convertie dans un de nos temples. Malheureusement, lorsqu'elle a téléphoné à la paroisse, la personne qui lui a répondu lui a dit que non, ce n'est pas possible de faire une cérémonie laïque dans ce temple. Étant déjà choquée par le décès si brusque, elle n'a pas eu la possibilité de réagir. C'est avec son accord que je vous apporte ce témoignage, mais le soir où elle nous en a parlé, elle avait les pleurs au fond de la gorge.

M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Cela ne serait pas très honnête de ma part si je ne vous dis pas maintenant que je suis issu d'une tradition musulmane, je viens de très loin, que j'ai été formé chez des jésuites et je suis pasteur aujourd'hui et j'en suis fier. Je voudrais demander pardon à toutes les personnes qui m'ont précédé et je voudrais dire toute mon admiration pour ce travail courageux du Conseil synodal. Au 21^e siècle, vous apportez un rapport pareil, il faut du courage. Nous n'avons pas le monopole de la toute-puissance, les frontières existent, nous ne devons pas aujourd'hui les faire ou les défaire. C'est quoi un temple, c'est quoi une cérémonie religieuse ? J'ai été plusieurs fois à des cérémonies laïques, ils essaient de nous singer, ce n'est pas faux. Il a aussi été dit : pas de parole de pasteur, je suis sorti de là bien douché par des paroles de désespérance. Après la mort, il n'y a rien. D'accord, le temple n'est pas un lieu sacré. Mais en même temps, chers amis, un monsieur a dit un jour : ma maison sera une maison de prière. Je ne l'ai pas inventé. Tellement de choses à

dire. Je sais que ma position est minoritaire. Mais pourquoi s'auto-flageller tant ? Pourquoi ce désir d'ouverture sans limites ? Qui sommes-nous ? Je vous laisse ces questions comme cela, en demandant pardon à ceux que j'aurais peut-être blessés par mes propos. Mais merci au Conseil synodal pour son courage. Il y en a qui aimeraient nos lieux de culte pour faire autre chose que vous n'imaginerez même pas. Certains musulmans de Suisse venant de la même localité que moi au Cameroun, de la même tribu, me disent que c'est bizarre ces Suisses qui les laissent célébrer le Ramadan dans leurs temples. Ils rient car pour un musulman "normal", désolé de le dire, c'est une conquête.

M. Jacques André Maire, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

En aucun cas je n'aimerais entrer dans le débat de la qualité des services funèbres, si un laïc est meilleur qu'un ecclésiastique, je m'excuse mais ce n'est pas cela qui m'intéresse. J'ai été très sensible dans le discours d'introduction, comme dans le rapport d'ailleurs, à la notion d'ouverture. Personnellement, comme réformé, s'il y a une chose dont je suis fier, c'est l'ouverture de nos Églises réformées. Dans ce sens-là, j'aimerais venir ici sur la question du message que nous portons avec le débat que nous menons ce soir. J'étais content aussi d'entendre le rappel de l'article du Concordat qui dit bien que nos lieux sont prioritairement, mais pas exclusivement. Ce que j'ai lu dans le rapport, c'est exclusivement. Pour moi, il y a là un pas que je me refuse absolument à franchir. Avec une modeste expérience de 33 ans de Conseil paroissial, jamais au grand jamais dans la paroisse des Hautes Joux nous n'avons rencontré de problème avec notre grande ouverture, qui n'est pas liée au fait que nous soyons des montagnons, mais ouverture que nous pratiquons depuis toujours. Jamais nous n'avons eu de problème avec des demandes de cérémonies laïques qui sont d'ailleurs peu nombreuses, il faut le dire. Je crois qu'il faut qu'on évite absolument de créer un débat pour quelque chose qui n'est pas un problème majeur, en tout cas pas chez nous. Dans ce sens-là, j'aimerais plaider ici pour que les décisions qui doivent être prises, restent au niveau paroissial. C'est cette relation de proximité que nous avons avec nos concitoyens, avec nos paroissiens mais pas seulement, avec tous les gens qui vivent dans notre communauté, qu'elle soit villageoise ou un peu plus citadine, c'est là que nous pouvons établir ces contacts, ces liens d'ouverture. Ils sont fondamentaux. J'étais président du Conseil paroissial quand un président de commune émérite mais agnostique notoire, dont la famille a fait la demande d'un service funèbre laïque. Ce président de commune a défendu bec et ongle, pendant des années, l'entretien du temple, le salaire des organistes, etc. Quelqu'un qui a parfaitement joué le jeu. Jamais au grand jamais je ne me serais senti libre de refuser à cette famille une cérémonie laïque au temple. On évoquait la tradition. Dans nos villages, le temple est un lieu de tradition, pas seulement culturelle, mais de rassemblement, culturelle aussi. Dans ce sens-là, une personnalité, qu'elle soit politiquement célèbre ou non, elle a le droit de revendiquer qu'on prenne congé d'elle dans le temple. Je plaide pour cette ouverture dont nous pouvons être très fiers. On a parlé de personnalité mais personnellement j'ai eu beaucoup de peine à lire cette différence qu'on ferait. On pourrait réserver une exception pour des personnalités, et on ajoute encore, surtout s'il y a des intérêts en jeu. Là, je m'excuse, j'ai été choqué. Je ne sais pas si ce propos a été déformé par le journaliste, mais là j'ai été choqué. Encore une fois, ce sont tous nos concitoyens, tous les contribuables qui contribuent à l'entretien de ces temples. Ils ont tous le droit d'y venir. Il y a une chose que nous pratiquons depuis toujours, c'est l'information préalable. C'est fondamental. Il y a une demande qui est faite, j'y tiens beaucoup. C'est l'occasion de discuter avec les célébrants laïques et on a d'excellents contacts dans ces moments. C'est très important.

Une dernière chose que j'aimerais dire par rapport à ce débat, c'est que finalement, les personnes que nous côtoyons tous les jours, elles nous regardent, en particulier ces temps suite aux articles de presse. Je peux vous dire que les réactions que j'ai eues, et je ne suis pas dans un village particulièrement anticlérical, étaient de dire "non mais vous n'allez quand même pas aller vers l'interdiction, mais à quoi vous pensez ?" On tient à cette ouverture responsable. À l'époque lorsque j'étais président du Conseil paroissial, les seules cérémonies pour lesquelles j'avais un problème de conscience, étaient des cérémonies de promotion de police ou militaire. Quand le commandant du bataillon vous interpelle pour vous dire qu'il demande le temple pour promouvoir les nouveaux officiers ou sous-officiers, là cela m'a fait un pincement au cœur, mais j'ai dit oui, au

nom de l'ouverture. Une ouverture responsable. Ces cérémonies de promotion n'ont pas dérapé. Malgré tout, on est là plus à la limite que dans une cérémonie de prise de congé d'une personne qui demande ou dont la famille demande une cérémonie funèbre laïque. On a la chance aujourd'hui de vivre dans un climat d'honnêteté et d'ouverture. On n'est plus dans cette hypocrisie où les familles demandent le pasteur, parce que cela va de soi, mais où c'est une sorte de verni et on sait que toute la famille s'en fou complètement. Aujourd'hui, les gens qui se réclament laïques, ont le courage de le dire et c'est très bien, et on peut dialoguer à ce moment-là, pour autant qu'on soit en contact avec eux. Avec une interdiction, je crains très fort qu'on commence par couper des liens et ensuite c'est tellement dur de les retisser que ça me fait vraiment très peur si on va vers l'exclusivité que j'ai vu dans le rapport.

Mme Esther Berger, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

L'expérience que nous avons dans notre paroisse. Je suis heureuse d'entendre que cela se passe très bien chez vous, mais pas chez nous. Nous avons eu plusieurs interpellations venant de paroissiens qui nous informent qu'un service funèbre a été célébré dans un de nos temples, alors nous ne sommes pas forcément informés à l'avance, nous n'avons pas la demande préalable par les pompes funèbres, les familles ou la commune, et nos paroissiens sortent de là en se disant, c'est bizarre c'est un nouveau pasteur car on ne le connaît pas. Il y a des célébrants laïques qui mettent des robes pastorales pour célébrer une cérémonie laïque, il y a des célébrants laïques qui prient le Notre Père, qui remettent le défunt à Dieu, avec les mêmes mots que les nôtres. Je rejoins donc vraiment la réflexion de Zachée. Ma paroisse, dans cette discussion, saluait aussi le courage du Conseil synodal d'avoir fait ce rapport et nous le soutenons.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le mot interdit n'est pas un mot du Conseil synodal, jamais on n'a parlé d'interdiction. Le Conseil synodal parle de prendre ses responsabilités. Il n'est pas là pour interdire, l'Église est là pour servir la société dans son ensemble. Quand quelqu'un demande une cérémonie laïque, il n'y a aucun problème, cela lui appartient, mais pourquoi dans un temple ? Ce n'est souvent même pas les familles qui demandent un temple, mais le célébrant laïque. Pourquoi un temple ? La question est posée. On n'a pas de contact avec le célébrant laïque, on n'a que des contacts avec les pompes funèbres. Cela a déjà été dit et c'est vrai, le Conseil synodal veut être courageux. Il ne s'agit aucunement d'interdire, mais il s'agit de servir et de nous mettre au service de la société, de la population. En tant que ministres, nous sommes fiers d'être au service de notre Église et nous sommes fiers de nous mettre au service des personnes qui nous le demandent. Nous voulons les servir du mieux que nous pouvons, par notre écoute, par nos paroles, par nos actes et par nos gestes. Nous sommes formés pour avoir aussi l'ouverture nécessaire pour prendre les gens là où ils sont, pour ne pas imposer la religion mais vraiment pour servir les gens dans leurs besoins, pour répondre à leurs besoins et leur offrir un cadre sécurisant pour prendre congé de leurs défunts. Le Conseil synodal ne veut en aucun cas interdire et il est évident qu'il veut entrer en contact avec les célébrants laïques, mais ce n'est en tout cas pas eux qui sont venus vers nous, pour l'instant. Soyons fiers de ce que nous avons, soyons fiers d'être réformés et fiers d'avoir ce service que nous pouvons offrir à tout le monde, sans contrepartie. Nous ne demandons aucune confession de foi, aucun acte de baptême ou quoi que ce soit. Nous prenons les gens tels qu'ils sont, comme ils sont et d'où ils viennent.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Je crois que ce qui est très différent pour nous, dans notre façon de voir les choses par rapport à certaines réactions entendues, c'est la question du temple. Qu'est-ce qu'il est ? Est-ce qu'il fait partie de l'Église ou non, est-ce qu'il est juste un bâtiment qu'on utilise comme un autre ou fait-il quelque part partie de notre entreprise ? Je crois que notre image, c'est comme si on est un restaurant. On a la salle, certes, on a la table aussi et on a les gens qui viennent au restaurant. Mais est-ce qu'on peut amener son propre repas au restaurant ? Ce n'est pas qu'on ne veut pas d'eux ou que c'est nul, on dit juste que cet endroit-là, il fait partie d'une tradition, il a été élevé par cette tradition, et c'est bien ce que le Concordat nous reconnaît, il ne dit pas qu'on a droit aux

temples parce qu'on est la plus grande confession du canton, ce qui n'est plus le cas, mais parce que nous savons, en tant que société, que ces pierres-là, elles n'ont pas été élevées juste pour se réunir, elles ont été élevées pour le culte chrétien spécifiquement. Nous pouvons donc dire que c'est un restaurant et que nous offrons aussi la cuisine avec ainsi que le cuisinier et la cuisinière et nous croyons que nous avons quelque chose à apporter en lien profond avec ce lieu. Nous ne croyons pas que quelqu'un d'autre peut le faire aussi bien, et je le redis. Les prédicateurs laïques peuvent construire des lieux qui représentent leurs valeurs et peut-être que l'État pourrait leur donner de l'argent, mais c'est une autre discussion. Mais un temple, tel qu'il est construit et orienté vers le ciel et vers l'est, n'est pas destiné à une célébration pour juste parler de la personne qui est décédée ou pour parler d'autres spiritualités qui ont d'autres orientations. Cela ne veut pas dire qu'on les exclut, qu'on les déteste. C'est juste pour dire que ce lien intrinsèque n'est pas respecté. Nous ne croyons pas que nous sommes en train de servir ni Dieu, ni l'Église, ni notre institution en continuant de maintenir le flou. Ce que vous appelez ouverture, moi je l'appelle flou, et c'est là peut-être qu'il y a une discussion ecclésiologique profonde qui est différente. Mais on est aussi dans un temps qui a changé, on n'est plus dans les années 60.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je ne comprends vraiment pas l'histoire de la fierté dans ce qu'on vient de faire. Qui a dit que si on ouvre nos temples à une célébration laïque, on n'est pas fier de ce que nous faisons ? Personne n'a fait une comparaison entre ce que nous faisons et ce que les autres font. La comparaison n'est même pas une option, ni la fierté d'ailleurs.

Si l'objectif du Conseil synodal est la clarification, pour ne pas tomber dans le flou ou dans le n'importe quoi, convoquons, discutons, mais ne faisons pas des trucs dans la presse. Cela me heurte vraiment beaucoup. Si on veut faire parler de nous, faisons-le autrement. Dire des choses comme cela dans la presse, même si la journaliste a écrit son propre titre, cette méthode de faire peur, je ne l'aime pas parce que la crainte est manipulatrice. Ce qu'on fait ce soir, c'est qu'on discute et pour moi c'est ce qui compte. Discutons avec les autres mais ne jouons pas avec la peur. Si l'objectif est de sortir du flou et du n'importe quoi, développons un protocole et laissons ce protocole nous dire comment faire s'il y a une demande. Dans la paroisse de Neuchâtel, depuis plusieurs années, il n'y a eu qu'une ou deux demandes. Il n'y en pas toutes les semaines, ni même toutes les années. Développons un protocole qui aide les paroisses à se positionner par rapport à certains cas pour dire oui ou non. Mais ne faisons pas une loi qui doit être appliquée dans toute l'EREN.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

J'aimerais nous mettre en garde contre certaines argumentations qui me paraissent dangereuses. Je veux bien qu'on ouvre les débats sur une question finalement fondamentale, mais il faudrait éviter ces questions de concurrence et surtout la concurrence économique parce que si on a trouvé le moyen de réduire la concurrence en fermant les temples, on est à côté de la plaque. On se disqualifie. On cherche à rester présent dans notre société neuchâteloise et le Concordat nous offre cette possibilité, et on se tire une balle dans le pied. Refuser l'accès aux temples, fermer les temples pour les autres qui ne sont pas comme nous. Mais on réclame en même temps notre présence dans la société. N'y a-t-il pas une contradiction ?

J'ai eu la chance de présider une cérémonie d'assermentation des policiers du canton. Je me suis demandé pourquoi on s'adresse au pasteur. Je l'ai faite. Cela a permis un échange extraordinaire avec les responsables de la police du canton. J'ai fait quelque chose de complètement laïque, en tant que pasteur. Et en même temps, on refuserait un accès au temple qui est un lieu particulièrement propice aux adieux, qui ont toujours une dimension spirituelle. On refuserait de partager ce moment si essentiel dans les relations humaines au nom d'une certaine laïcité intégriste.

Je veux bien qu'on exerce une censure, mais alors il faut l'exercer complètement. Pourquoi est-ce qu'il y aurait des manifestations culturelles où on pourrait changer contre l'Église ou Dieu, contre nos valeurs ? Mais ce sont des manifestations culturelles.

Pleurer une personne qu'on a aimée, ça on n'a pas le droit. Je n'ai pas fait d'études chez les Jésuites, je suis désolé Zachée, mais pour comprendre la différence entre interdiction et ne pas autoriser, il faut être jésuite.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Si on ne veut pas polariser ce débat, parce qu'on a entendu toutes sortes de polarisations. Comment est-ce qu'on reste l'autorité cadrante de ce qui se passe à l'intérieur des temples ? On peut dire : on s'en fiche, c'est ouvert à tous et n'importe qui se proclamant célébrant laïque, vu que ça s'est polarisé là-dessus, peut venir. Mais quelque part, cela choque aussi. Quand on pense à l'article paru dans ArclInfo, c'est vrai Jacques-André, je suis bien d'accord, il y a des choses qui nous collent à la peau. J'ai eu un exemple malheureux en parlant d'un politicien, parce que je pensais justement au proprio. Le proprio du temple, c'est le politique. Alors je me suis dit qu'on ne peut quand même pas interdire au proprio du temple de se faire enterrer de façon laïque. Mais je l'ai presque dit en plaisantant et, ma foi, il y a des choses qui collent à la peau. J'en ai honte, comme vous le voyez. Non, c'est vraiment subtil. Dans l'évangile, il y a même les deux choses. Lorsque Jésus est interpellé par ses disciples qui viennent et sont furieux et lui disent qu'il est en train de faire son boulot et de prêcher en son nom, et Jésus leur répond "laissez faire". À un autre moment, il sort la parole "Qui n'est pas pour moi est contre moi." On a les deux polarités. Et nous, on doit trouver la troisième voie. Le Conseil synodal a fait un choix clair, il a posé effectivement le non jésuitique "ce n'est pas autorisé". Parce que finalement, ras-le-bol comme certaines paroisses, ras-le-bol parce qu'on doit gérer des trucs par-dessous la jambe, parce que ce cela se passe dans de mauvaises conditions, parce que certains célébrants profitent, etc. D'un côté, ras-le-bol, donc non. Et de l'autre, oui parce que l'ouverture c'est protestant, la discussion c'est protestant, l'envie de faire avec la société c'est protestant. On n'a pas de véritable solution. On pourrait retirer un certain nombre de ces résolutions pour se concentrer juste sur ce qu'on fait et sur qui c'est qui le fait. J'aimerais quand même, en tant que président d'Église, que pas n'importe quoi se passe dans nos temples, y compris dans le culturel et là je rejoins Pascal. Je suis choqué s'il se passe des choses outrageuses. Mais en même temps, c'est vrai qu'un concert d'orgue est souvent moins outrageux que différentes autres choses. Mais effectivement, il y a aussi Marie-Thérèse Porchet qui vient se produire au Temple du Bas, et là certaines personnes sortent et disent que c'était quand même outrageux. Reste la ville qui gère les spectacles, Qu'est-ce qu'on fait ?

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

C'est un petit retour en arrière parce que la discussion a évolué. Les réalités des paroisses sont vraiment très variées. Au Joran, on a apprécié cette fermeté du Conseil synodal parce qu'on a été confronté aussi à des entreprises de pompes funèbres qui s'inquiétaient de certaines cérémonies laïques. Ce sont donc les entreprises de pompes funèbres qui s'adressent à nous en disant que là, qu'est-ce qui se passe, ça ne joue pas.

Les pompes funèbres ont le premier rapport avec les familles, cela leur donne un pouvoir assez important. Elles peuvent aiguiller les personnes, parfois avec beaucoup de tact et de bonnes intentions et parfois aussi elles peuvent orienter dans ce qui les arrangent. Cela est évidemment assez controversé. Certaines sont à la fois pompes funèbres et célébrants laïques. Cela pose certains problèmes éthiques. Ce premier filtre n'est pas toujours facile parce qu'il y a des familles qui sont hésitantes, qui parlent du temple mais ont quelques réserves et on sent, si on avait l'occasion de discuter avec elles, qu'on arriverait à leur montrer qu'on peut les accompagner dans leurs démarches, mais on n'a pas cette occasion et c'est regrettable. Je ne connais pas beaucoup de célébrants laïques qui font cela de manière remarquable. Je ne suis pas contre qu'il y en ait qui le fasse, mais je suis convaincu que c'est notre mission, en tant qu'Église, d'accompagner les demandes de services funèbres de manière beaucoup plus large que ce qu'on fait. Ce n'est pas une question de concurrence, mais je crois que c'est notre devoir et notre mission.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je souhaite rebondir sur un certain nombre de choses dites. Oui il y a le débat jésuitique sur interdire qui n'est pas la même chose que ne pas autoriser. Là, c'est clairement écrit "ne plus autoriser". Quand je l'ai lu, à aucun moment je ne me suis dit que dire "ne plus autoriser" disait en fait "mais après coup on va discuter avec eux". C'est pour cela que dans l'amendement proposé par la paroisse des Hautes Joux, nous voulons modifier l'article 4 des directives sur l'utilisation des temples en modifiant la parenthèse pour ajouter " et pour des cérémonies laïques." Ainsi, on met les cérémonies laïques sur le même pied que les communautés d'autres religions. Ce qui permettrait, pour un mariage par exemple, d'avoir à l'avance une demande écrite d'une personne et pouvoir prendre contact avec elle et lui poser des questions sur comment elle entend fonctionner et ce qu'elle compte dire et pouvoir ensuite se prononcer en tant que Conseil paroissial pour répondre oui ou non nous vous autorisons à célébrer dans le temple.

La question pour les services funèbres est plus délicate car on n'a même pas trois jours pour se positionner. Je me suis dit, dans la mesure où il n'y a pas une quantité invraisemblable de célébrants laïques dans le canton, et en intelligence avec les pompes funèbres, de faire la liste de ces personnes, de prendre contact avec chacune d'elle et de demander à chacune comment elle a l'intention de célébrer si un jour elle doit célébrer dans un temple. Faire une liste disant que l'EREN accrédite telle ou telle personne pour un service funèbre laïque parce qu'on sait qu'on peut faire confiance à cette personne sur la qualité et sur ce qu'elle dira. Distribuer cette liste dans les paroisses et quand la commune informe le modérateur que telle personne souhaite faire un service funèbre dans le temple, on a la liste et on peut répondre oui ou non. Pareil pour les pompes funèbres, elles savent que répondre si une famille souhaite tel ou tel célébrant pour officier dans un temple. C'est une manière d'assumer notre responsabilité. On a un regard sur ce qui se passe à l'intérieur, c'est quelque chose qu'on peut faire en amont, il n'y a donc plus l'urgence de vite décider avant la célébration du service funèbre et c'est un bon moyen de mettre les célébrants laïques face à leurs responsabilités. Le temple est à l'Église et l'Église peut vous autoriser, sous certaines conditions, à l'utiliser mais vous devez montrer patte blanche. Finalement on a un pouvoir, une autorité sur ces personnes et on peut dire à tout le monde que l'Église leur fait confiance. Elles ne font pas partie de l'Église mais l'Église leur fait confiance.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

On pourrait accepter les cérémonies célébrées par des célébrants laïques qui font partie de l'association reconnue par le Conseil synodal. Ainsi, la première résolution pourrait se terminer en disant que les cérémonies laïques seront autorisées seulement à des associations reconnues par le Conseil synodal.

Mme Karin Phildius, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Par rapport à la polarisation, il y a effectivement maintenant un besoin de mettre de l'ordre. On a rencontré les pompes funèbres à la Chaux-de-Fonds un par un et c'était intéressant car quelqu'un a dit qu'il y a plus de 10 nouveaux officiants laïques ces deux dernières années, suite à la pandémie. C'est un trend que d'être officiant laïque. Certains sont très bons et tiennent la route et d'autres pas du tout. L'idée de faire une liste serait excellente. Plutôt que de tout fermer parce qu'on en a ras-le-bol, on peut aussi avoir la solution d'ouvrir à certaines conditions. Cela vaut la peine de rencontrer les pompes funèbres. Cela fait plusieurs années que je me dis qu'on se vend très mal. Souvent les officiants laïques et leurs sites plaident pour dire ce qu'ils savent faire. On sait tout aussi bien personnaliser, donc il faut mieux se vendre et davantage rencontrer les pompes funèbres pour voir comment elles nous vendent et également rencontrer les officiants laïques.

M. Pierre-Laurent Denis, paroisse de La BARC, en son nom propre

Je propose de renvoyer le rapport au Conseil synodal.

M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Quelques rectifications d'ordre théologique, ce n'est pas parce qu'on utilise le mot ouverture spirituelle et autre que cela tient forcément la route. Théologiquement, cela ne veut absolument

rien dire. Renonçons à la super puissance, nous n'avons le monopole ni du spirituel ni de l'ouverture, ni de quoi que ce soit. Nous sommes protestants. Je réitère, la frontière cela existe.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 24 oui, 10 non

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples exclusivement aux activités religieuses cultuelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. Les cérémonies laïques n'y seront plus autorisées.

Amendement de la paroisse des Hautes Joux

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples **exclusivement principalement** aux activités religieuses cultuelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. ~~Les cérémonies laïques n'y seront plus autorisées.~~

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Nous proposons cet amendement en utilisant le mot "principalement" pour être dans l'esprit du Concordat, prioritairement pourrait convenir également. Nous traçons la fin parce que nous mettons dans les directives sur l'utilisation des temples à l'article 4, dans la parenthèse, "et pour des cérémonies laïques", avec l'idée d'accréditer ou d'avoir une forme de validation de certains célébrants qu'on accepterait.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je propose quelque chose de semblable en mettant aussi le mot principalement. Par contre à la fin, la phrase serait "Les cérémonies laïques seront autorisées seulement à des associations reconnues par le Conseil synodal". Ce qui permettrait aussi d'avoir un critère objectif pour accepter certains prédicateurs et pas d'autres. Faire une liste, elle ne sera jamais exhaustive et cela pourrait créer des tensions supplémentaires d'expliquer pourquoi on a accepté tel prédicateur et pas tel autre. Et de cette façon, ils sont obligés de s'organiser et de réfléchir à ce qu'ils font et d'avoir une charte comme il y a en médecine ou dans d'autres pratiques. Les prédicateurs laïques devront ainsi mettre un petit peu d'ordre dans leur maison et se donner des règles précises. Ils sont autorisés s'ils font partie d'une association reconnue par le Conseil synodal.

Amendement de la paroisse du Joran

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples exclusivement aux activités religieuses cultuelles ~~chrétiennes~~ et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. Les cérémonies laïques ~~non présidées par un permanent de l'EREN ou des Églises et communautés sœurs~~ n'y seront plus autorisées.

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

Je vous présente l'amendement du Joran même si j'ai bien vu que vous n'êtes pas convaincus par cette proposition. Peut-être que cela tient aussi à une forme d'ambiguïté parce que de dire que nous proposons que l'Église, l'EREN propose des cérémonies laïques, c'est la terminologie qui ne fonctionne pas. Au niveau de l'idée, nous restons convaincus que les personnes, qui souhaitent un acte ecclésiastique dans un temple, ne souhaitent pas quelque chose de totalement laïque mais sont en recherche. Et c'est au niveau du terme que cela ne correspond pas. Souvent les personnes ne savent pas comment l'exprimer et disent qu'elles pourraient avoir une cérémonie laïque mais au fond elles ne sont pas si opposées à une cérémonie religieuse telle que nous pourrions leur offrir, simplement en laissant peut-être plus de place à leurs interrogations, mais sans pour autant renoncer à ce que nous croyons. Je crois qu'elles savent très bien, quand elles s'adressent à nous, à qui elles s'adressent.

Je ne comprends pas pourquoi on souhaite renoncer à toute cette part du marché si on peut dire, renoncer à accompagner nos distancés. C'est aussi là qu'on va avoir du contact avec la population, avec les distancés, en acceptant d'être là pour eux avec leurs demandes. L'idée n'est pas d'entrer en concurrence avec les célébrants laïques, en effet pourquoi ne pourraient-ils pas continuer d'offrir leurs services dans des lieux plus neutres ? Dans les cas où les familles ont plus de réserve, on peut aussi, dans la discussion, se rendre compte que ce ne sera pas adapté avec nous. Le compromis serait d'avoir des célébrations un peu plus laïques que ce que les gens imaginent que nous pouvons offrir, mais il faudrait trouver un autre nom, et qui seraient proposées par nous-mêmes dans les églises, et des cérémonies laïques, classiques, hors églises. Cela me semblerait être une bonne solution d'autant que si le Conseil synodal doit maintenant se mettre à déterminer quels sont les célébrants laïques accrédités ou non, en quoi l'Église est habilitée à accréditer les célébrants laïques ? C'est assez étonnant.

Dans notre amendement, c'est vrai qu'il reste les mots "n'y seront plus autorisées". C'est peut-être un petit peu radicalement dit. L'idée du Joran est de ne pas renoncer à toutes ces célébrations.

Amendement de la paroisse la Chaux-de-Fonds

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples ~~exclusivement~~ aux activités religieuses cultuelles, ~~chrétiennes et~~ aux manifestations culturelles, publiques et politiques, ainsi qu'aux cérémonies laïques, sous certaines conditions définies par les paroisses. ~~Les cérémonies laïques n'y seront plus autorisées.~~

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

Le tracement de chrétienne est une erreur. Par contre "ainsi qu'aux cérémonies laïques, sous certaines conditions définies par les paroisses", on serait d'accord de rejoindre la proposition de Raoul et que la condition soit que ces officiants laïques fassent partie d'une association accréditée par le Conseil synodal, pour avoir un certain contrôle.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

J'ai une question de rédaction. Est-ce que c'est possible de faire une résolution commune entre les Hautes Joux, la Chaux-de-Fonds et Raoul ?

Amendement Raoul Pagnamenta – paroisse la Chaux-de-Fonds

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples ~~exclusivement~~ aux activités religieuses cultuelles, chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques, ainsi qu'aux cérémonies laïques célébrées par des officiant-es membres d'une association reconnue par le Conseil synodal.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je ne suis pas sûr du tout que cela tienne la route sur un plan juridique. Comment le Conseil synodal peut reconnaître une association, par rapport au droit du travail. N'importe qui peut se prétendre officiant laïque. Je ne vois pas la relation entre le Conseil synodal et une association quelconque d'officiants laïques.

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

Comme Yves Bourquin l'a suggéré, on pourrait écrire "faisant partie d'une liste reconnue par le Conseil synodal".

Mme Claire Humbert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

On débat depuis un bon moment, on tergiverse. Il existe deux funérariums dans le canton de Neuchâtel. Ils peuvent être utilisés pour les familles laïques. La solution se trouve là et pas ailleurs.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

On voit bien l'intention derrière cet amendement. On est assez d'accord au niveau du Conseil synodal que vous nous donniez la responsabilité, si une sélection doit se faire, ou en tout cas si des critères doivent avoir lieu. Parce que c'est évident que surtout si des célébrants laïques viennent nous trouver pour avoir la possibilité de célébrer dans les temples du canton, c'est bien que cela repose sur l'autorité synodale et pas paroissiale.

Avant que les officiants laïques se fédèrent, constituent une association et que cette association décide de demander une reconnaissance au Conseil synodal, je pense qu'on en est à peu près au moment où on doit revalider le Concordat. L'intention est bonne mais c'est vrai que c'est effectivement compliqué. En tant que Conseil synodal, on préfère notre solution même si elle semble assez exclusive. Sinon, on préférerait discuter au cas par cas et enlever la question de l'association. On préfère rencontrer les célébrants laïques à deux ou trois mais on ne va pas être proactifs à vouloir les rencontrer et leur donner du terrain. Ce sera donc à eux de venir. C'est un petit peu ce qui a été dit dans l'article, genre on fait sortir les loups du bois. Cela marche pour nous, mais l'association, c'est compliqué. Pour une institution, reconnaître une association qui n'est pas de son fait, c'est déjà compliqué car il faudra se mettre d'accord sur les statuts.

M. Thierry Muhlbach, paroisse la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Quand je suis arrivé dans l'EREN, j'ai eu à gérer une cérémonie laïque assez rapidement. J'avais consulté la responsable des ressources humaines de l'époque, Christine Cand Barbezat, qui m'avait dit que ça jouait pour la personne en question. Elle avait apparemment une liste de personnes. Je me suis donc appuyé sur elle pour que ça joue. Je propose donc de modifier notre amendement comme suit :

Amendement paroisse la Chaux-de-Fonds

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples **exclusivement** aux activités religieuses cultuelles, chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques, ainsi qu'aux cérémonies laïques célébrées par des officiant-es reconnu-es par le Conseil synodal.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Après consultation de la députation, si le membre d'une association est retiré, on est d'accord de retirer notre amendement et soutenir celui de la Chaux-de-Fonds.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'aimerais garder l'idée de l'association, ce qui les obligerait à se structurer et c'est ce que souhaite le Conseil synodal. Par contre, faire une liste nominative donne l'impression qu'on veut les ficher, et cette liste va varier d'année en année. Il existe beaucoup d'associations, comme la médecine chinoise, les massages, etc. Il y a plein d'associations et les spécialistes savent ce qu'il y a derrière. Si cela prend du temps, et bien cela leur prendra du temps mais cela montre qu'on n'est pas fermé mais qu'on se sent responsable de l'ordre et de ce qui se fait. Cela me semble être un bon compromis.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Je vois bien que nous essayons d'arriver à un compromis. Personnellement, je n'aimerais pas ce compromis. J'aimerais mieux que nous restions soit à la résolution du Conseil synodal, soit à la résolution du Joran qui n'avait pas l'air de rencontrer l'adhésion.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Le compromis est juste sur les deux résolutions de la Chaux-de-Fonds et des Hautes Joux qui étaient extrêmement proches. Ce n'est pas un compromis sur la décision finale. C'est juste pour éviter un vote que je proposais de rapprocher les deux amendements.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Si on met l'association, cela ne peut pas jouer, quand bien même on aimerait qu'ils se fédèrent, mais on est en train de parler de gens qui ne nous appartiennent pas. Il faut rester à ce qu'on

connaît, c'est-à-dire des personnes qui célèbrent des cérémonies laïques et qu'on peut rencontrer en chair et en os. Les obliger est au-delà de nos prérogatives.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Raoul, est-ce que tu maintiens ton amendement malgré le fait qu'on ne peut pas obliger les gens à se mettre en association ?

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Si on prend la résolution du Conseil synodal, on leur interdit. Pour rester ouvert, on peut les obliger et ils vont se débrouiller.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

J'oppose au vote l'amendement de la Chaux-de-Fonds / Hautes Joux à celui de Raoul Pagnamenta.

Amendement paroisses la Chaux-de-Fonds / Hautes Joux

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples aux activités religieuses cultuelles, chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques, ainsi qu'aux cérémonies laïques célébrées par des officiant-es reconnu-es par le Conseil synodal.

- 22 oui

Amendement Raoul Pagnamenta

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples aux activités religieuses cultuelles, chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques, ainsi qu'aux cérémonies laïques célébrées par des officiant-es membres d'une association reconnue par le Conseil synodal.

- 1 oui

Mme Esther Berger, présidente du Synode

L'amendement des paroisses la Chaux-de-Fonds / Hautes Joux est retenu.

J'oppose maintenant l'amendement de la paroisse du Joran à celui des paroisses la Chaux-de-Fonds / Hautes Joux.

Amendement de la paroisse du Joran

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples exclusivement aux activités religieuses cultuelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. Les cérémonies laïques non présidées par un permanent de l'EREN ou des Églises et communautés sœurs n'y seront plus autorisées.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Si le Synode valide ceci, je serai le premier conseiller synodal qui ne paiera plus sa contribution ecclésiastique. Le jour où avec ma contribution ecclésiastique on paie des permanents pour ne plus annoncer la résurrection et l'amour de Dieu, là j'aurai un problème. Où sera mon Église ? Oser enlever le terme chrétien dans ce type de résolution, j'en suis choqué. J'ai tout à fait compris l'intention, mais il y a un moment donné il faut savoir ce que l'on vend comme produit.

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

On a enlevé le terme chrétien uniquement en pensant aux célébrations interreligieuse. Par exemple, une fois par année, au Temple du Bas, lors de la journée des réfugiés, on propose une célébration interreligieuse. Si on dit qu'on le réserve exclusivement aux activités religieuses cultuelles chrétiennes, on ne pourrait plus faire de célébration interreligieuse. Évidemment que notre mission est d'annoncer l'évangile. C'est pour cela que les cérémonies non présidées par un permanent de l'EREN, on ne parle pas de cérémonies laïques qu'on proposerait, parce que même

si on entre en matière lors d'une demande d'un service plutôt typé laïque, nous on est là pour annoncer l'évangile. Il y a quand même cette idée que Jésus était avec les publicains et n'était pas uniquement avec des gens qui comprenaient sa façon de penser. Il est allé vers les autres. C'est dans cette idée là mais ce n'est pas pour renoncer à nos valeurs, bien évidemment. Je suis contente de pouvoir le préciser.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je pense qu'à partir du moment où un officiant d'une Église reconnue est présent, c'est une activité religieuse culturelle chrétienne, même si c'est interreligieux.

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

Si le mot chrétien inclut les célébrations interreligieuses, on peut le laisser.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Avec le mot chrétien, le Conseil synodal fait sien cet amendement qui devient sa résolution.

Amendement de la paroisse du Joran – Résolution 1 du Conseil synodal

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples exclusivement aux activités religieuses culturelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. Les cérémonies non présidées par un permanent de l'EREN ou des Églises et communautés sœurs n'y seront plus autorisées.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je n'arrive pas à formuler l'amendement. L'expression "les communautés sœurs" est flou. Il y a des termes connus et utilisés pour les désigner. J'aimerais mieux que cela soit ceux-là qui figurent dans la résolution. Il y a la notion d'Églises reconnues et on a souvent élargi au niveau de l'utilisation des temples aux Églises et communautés membres de la fédération évangélique neuchâteloise, ou plutôt de la COTEC.

Résolution 1 du Conseil Synodal

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples exclusivement aux activités religieuses culturelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. Les cérémonies non présidées par un permanent de l'EREN ou des Églises et communautés membres de la COTEC n'y seront plus autorisées.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour rester dans les questions de clarification, si on veut du beau texte, je vous rappelle qu'en 2016 le Synode a voté que des célébrants laïques pouvaient célébrer des services funèbres pour le compte de l'EREN. Ainsi le mot permanent est un mot qu'on ne peut pas mettre dans cette résolution. Il faut mettre "ou par un prédicateur laïque de l'EREN", sinon on en vient à la terminologie large de la résolution initiale du Conseil synodal qui était moins précise.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Et si, pour simplifier les choses, nous mettons "non présidées par une personne mandatée par l'EREN" ? Le sens du mandaté par l'EREN c'est les prédicateurs laïques reconnus et les ministres.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

L'intitulé corrigé par le président en "prédicateurs laïques" va porter un peu à confusion, même s'il est juste. Dans la presse, on a parlé de célébrations laïques, même si c'est tout à fait juste, il faut juste réfléchir à ce qu'on formule.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

On peut tout à fait enlever le mot "laïque", on sait de quoi on parle.

Résolution 1 du Conseil synodal

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples exclusivement aux activités religieuses culturelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. Les cérémonies non présidées par un permanent ou à un prédicateur de l'EREN ou des Églises reconnues et communautés membres de la COTEC n'y seront plus autorisées.

Amendement paroisses la Chaux-de-Fonds / Hautes Joux

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples aux activités religieuses culturelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques, ainsi qu'aux cérémonies laïques célébrées par des officiant-es reconnu-es par le Conseil synodal.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

J'oppose maintenant la résolution et l'amendement.

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

On est toujours dans l'ambiguïté du terme. Toute l'idée de cette modification de la résolution, c'est justement de permettre les cérémonies laïques mais à condition qu'elles soient célébrées par des officiants des Églises, d'où l'ambiguïté.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Mon expérience personnelle est de dire que les personnes qui demandent une cérémonie à reculons à l'Église, parce qu'elles ont peur du côté trop religieux quand on leur propose une cérémonie religieuse normale, elles sont reconnaissantes et disent merci autant pendant la préparation qu'après.

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

Voilà, elles viennent avec une demande d'une cérémonie laïque et on accueille la demande.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Le français n'est pas ma langue maternelle, mais je ne comprends pas du tout cela de cette manière-là. Pour moi cela va dans le sens de ce qui était proposé par le Conseil synodal même s'il y a des changements minimes. Pour moi, dans cette résolution, les cérémonies laïques sont interdites. C'est comme cela que je le comprends.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Pour ma part je ne dirais pas "cérémonies laïques" à une cérémonie présidée par un permanent ou un prédicateur de l'EREN. Cela peut être une cérémonie bas seuil ou light.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Le mot "laïque" n'apparaît plus dans la résolution.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Mais Sylvane a dit tout à l'heure : cérémonie présidée par quelqu'un de l'EREN (permanent ou prédicateur) mais quand même laïque. Je n'aimerais pas qu'on dise "laïque" à ce moment-là. Ce sont des cérémonies où la demande est peut-être très ténue au départ, très bas-seuil, très light, voire inexistante, au niveau du spirituel, mais présidées par quelqu'un de l'EREN et donc, quelque part, qui fait faire un chemin spirituel.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

C'est ce que moi j'ai aussi compris mais c'est aussi ce que j'avais compris de l'intention de votre paroisse, du coup je suis un peu perdue.

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

Au niveau de la résolution, peu importe, mais dans la communication, l'enjeu serait de pouvoir dire que nous proposons, en tant qu'Église, des cérémonies laïques mais il faudrait trouver un autre mot. L'idée est de communiquer là-dessus et transmettre cela. Les cérémonies laïques ne sont pas l'apanage des laïques, cela peut aussi être quelque chose offert dans l'Église.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai beau m'être appelé agnostique tout-à-l'heure, je suis un ministre consacré dans l'EREN et la cérémonie que je célébrerai, dans le langage commun, est une cérémonie religieuse. Ma manière d'accueillir, de manière ouverte, les personnes qui font appel à moi pour cette célébration, ce sera une manière chrétienne, ecclésiale de célébrer cette cérémonie, en tenant compte de la position de la famille, du défunt. Il m'arrive régulièrement, lors des cérémonies funèbres, de dire : voilà ce que je suis en train de dire maintenant est ma conviction et je ne veux pas la dire comme si c'était celle de la personne dont on prend congé. Cela fait partie de ma manière d'être présent dans ce moment et il ne s'agit pas de faire croire aux autres ce que j'aimerais qu'ils croient, d'ailleurs je n'en ai pas ce pouvoir. Je peux entrer en discussion et peut-être influencer les autres par l'échange qu'on a mais je ne vais pas leur faire croire ce que j'ai envie qu'ils croient.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Donc, la résolution du Conseil synodal est maintenant opposée à l'amendement paroisses la Chaux-de-Fonds / Hautes Joux.

Amendement paroisses la Chaux-de-Fonds / Hautes Joux

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples aux activités religieuses culturelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques, ainsi qu'aux cérémonies laïques célébrées par des officiant-es reconnu-es par le Conseil synodal.

- 15 oui

Résolution 1 du Conseil synodal

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples exclusivement aux activités religieuses culturelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. Les cérémonies non présidées par un permanent ou à un prédicateur de l'EREN ou des Églises reconnues et communautés membres de la COTEC n'y seront plus autorisées.

- 17 oui

Mme Esther Berger, présidente du Synode

La résolution du Conseil synodal est validée.

(La votation a dû se faire deux fois car la première fois il y a eu un vice de forme avec plus de votes que de votants).

Résolution 1 du Conseil synodal

Le Synode valide le principe de réserver l'usage des temples exclusivement aux activités religieuses culturelles chrétiennes et aux manifestations culturelles, publiques et politiques. Les cérémonies non présidées par un permanent ou un prédicateur de l'EREN ou des Églises reconnues et communautés membres de la COTEC n'y seront plus autorisées.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 17 oui, 15 non, 2 abstentions

Résolution 2

Le Synode valide les directives sur l'utilisation des temples et les intègre en annexe du Règlement général.

Amendement de la paroisse des Hautes Joux

Art. 4

Les demandes des autres communautés chrétiennes (de même que celles venant des communautés d'autres religions et pour des cérémonies laïques) sont soumises à l'accord du Conseil paroissial du lieu. Ces demandes sont à adresser par écrit au ministre modérateur de la paroisse. Le Conseil paroissial se prononce ensuite, sauf en cas d'urgence où il se fie au bon discernement du modérateur qui est habilité à donner ou non l'accord paroissial.

Art. 5 : supprimé

~~Les services laïques (notamment cérémonies de mariage et services funèbres laïques) menés par des officiants laïques (à savoir ne célébrant pas pour le compte d'une Eglise) ne sont pas autorisés dans les temples. La paroisse met volontiers l'une de ses salles à disposition pour de tels événements. La seule autorité apte à prononcer une exception est le Conseil synodal et si urgence, son président.~~

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La modification du règlement qu'on proposait était liée à l'amendement. Comme il n'a pas été accepté, les modifications ne sont de mise. La paroisse retire son amendement.

Résolution 2

Le Synode valide les directives sur l'utilisation des temples et les intègre en annexe du Règlement général.

Directives sur l'utilisation des temples Annexe V* du Règlement général

Art. 1

Selon le Concordat entre l'Etat et les Eglises reconnues (Art. 9 alinéa 3) : « Les temples, églises et chapelles conservent prioritairement une destination religieuse et sont mis gratuitement à la disposition des Eglises, qui bénéficient à leur égard d'un droit de préférence. Aucune manifestation allant à l'encontre des buts poursuivis par les Eglises ne peut y être autorisée. Le préavis des autorités ecclésiastiques concernées est demandé chaque fois que l'usage du bâtiment est requis. »

Art. 2

L'EREN, par ses autorités, autorise dans les temples les manifestations publiques de natures diverses (pour autant qu'elles n'aillent pas à l'encontre des buts de l'Eglise) telles que débats, assemblées associatives ou politiques, théâtres, conférences, concerts, etc. L'administration communale doit consulter le pasteur référent du lieu avant de confirmer toute réservation externe à la paroisse.

Art. 3

Pour les manifestations et services dits religieux (cérémonies, mariages, services funèbres, etc.), l'EREN pratique l'hospitalité ecclésiastique sans demande d'autorisation particulière envers :

- a. L'Eglise catholique romaine
- b. L'Eglise catholique-chrétienne
- c. L'Eglise orthodoxe
- d. Les Eglises évangéliques membres de la Fédération romande des Eglises évangéliques
- e. L'Armée du salut
- f. Toute communauté membre de la COTEC-NE

Les dites Eglises et communautés informent néanmoins le ministre modérateur de

la paroisse.

Art. 4

Les demandes des autres communautés chrétiennes (de même que celles venant des communautés d'autres religions) sont soumises à l'accord du Conseil paroissial du lieu. Ces demandes sont à adresser par écrit au ministre modérateur de la paroisse. Le Conseil paroissial se prononce ensuite, sauf en cas d'urgence où il se fie au bon discernement du modérateur qui est habilité à donner ou non l'accord paroissial.

Art. 5

Les services laïques (notamment cérémonies de mariage et services funèbres laïques) menés par des officiants laïques (à savoir ne célébrant pas pour le compte d'une Eglise) ne sont pas autorisés dans les temples. La paroisse met volontiers l'une de ses salles à disposition pour de tels événements. La seule autorité apte à prononcer une exception est le Conseil synodal et si urgence, son président.

Art. 6

Pour les temples appartenant aux Communes : les Communes décident librement des tarifs de locations des temples pour les manifestations culturelles et pour les actes ecclésiastiques (mariages, services funèbres). Les temples sont mis gratuitement à disposition de l'EREN pour ses activités, comme le stipule le concordat (art. 1). L'EREN recommande aux Communes de pratiquer la même gratuité envers les Eglises citées à l'article 3, ou tout au moins, envers les Eglises catholique romaine et catholique-chrétienne.

Art. 7

Pour les temples appartenant aux Communes : les paroisses de l'EREN s'engagent à informer les Communes de l'occupation des temples pour leurs propres activités (cultes, catéchisme, actions de solidarité, conférences, etc.), car ces-dernières tiennent l'agenda de tous les bâtiments communaux.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Navrée de polémiquer mais il me semble que l'article 4 n'est pas conforme à ce que nous venons de voter. "Les demandes des autres communautés chrétiennes sont soumises à l'accord du Conseil paroissial". C'est contradictoire avec ce que nous venons de voter.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

La première résolution donne la loi. Éventuellement dans un règlement d'application, qui va être inséré dans le Règlement général en annexe, il peut y avoir une parenthèse d'ouverture, surtout si c'est une parenthèse pour d'autres communautés religieuses. Le Synode peut décider de l'enlever ou la laisser. S'il veut être en totale conformité à la lettre de ce qui a été mis dans la première résolution, il devrait l'enlever. Mais en le laissant, quelque part, ce sera ça qui sera mis dans le Règlement général de l'EREN. Il faut également changer le Conseil paroissial en Conseil synodal et supprimer la suite de l'article.

Art. 4 (nouveau)

Les demandes des autres communautés chrétiennes (de même que celles venant des communautés d'autres religions) sont soumises à l'accord du Conseil synodal.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 20 oui, 3 non, 8 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 20 oui, 10 non, 0 abstention

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal a entendu quelque chose qui va au-delà de ce qui a été concrètement décidé au final, c'est-à-dire des résolutions proches de celles qui vous ont été proposées d'entrée de jeu par le Conseil synodal.

Ce que le Conseil synodal a entendu ce soir de votre part, c'est cette idée quand même qu'il y ait quand même une ouverture. Je vous rappelle que le texte de l'article 5 prévoit une possibilité d'exception. Peut-être que cette possibilité d'exception sera utilisée plus largement que simplement pour des exceptions. Il y a là une ouverture. On aimerait que cela soit l'affaire du Conseil synodal. Ce qui fait que, je vous le dis, la paroisse des Hautes Joux, de même que la paroisse de la Chaux-de-Fonds, n'ont pas perdu ce soir. Déjà, il y a tout ce débat qui a eu lieu. Pour le Conseil synodal, peut-être que nous reviendrons avec des critères. C'est cela qui nous manque. On espère qu'avec ce qui vient d'être dit aujourd'hui, des célébrants laïques vont s'approcher de nous, entrer en dialogue avec nous et peut-être même nous faire des demandes. Merci beaucoup.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Maintenant, la question est de savoir ce qu'il faut faire car nous n'avons traité qu'un rapport alors que nous en avons trois à traiter. D'une rapide discussion avec le Conseil synodal ressort le fait qu'il est important que le Synode prenne encore des décisions ce soir au sujet des cibles Terre Nouvelle. Sinon, c'est reporté le tout d'une année et cela veut dire que le Conseil synodal a la charge de gérer les choses sans avoir l'appui du Synode.

7. Rapport n°5 du Conseil synodal : Cibles Terre Nouvelle

Mme Anne Kaufmann, rapporteuse

Madame la présidente, chères et chers députés, en réponse à la motion des Hautes-Joux, déposée lors du Synode du 1er juin 2022 avec la résolution 190-J, dont voici un rappel :

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier un nouveau mode de financement des œuvres d'entraide qui n'astreigne pas les paroisses avec une cible garantie.

Le Conseil synodal a discuté des difficultés rencontrées par certaines paroisses pour honorer la cible en raison de leur réalité financière. Il en a tenu compte dans ce rapport se déclinant à travers 3 résolutions. Il a pris conscience encore de difficultés supplémentaires, à savoir que des œuvres d'entraide nouvelles et plus attractives sont très présentes actuellement et qu'elles représentent une forte concurrence.

Notre engagement de chrétien est rempli de bonté, de bienveillance envers autrui. Et cependant ? Le sens du message de la pauvre veuve qui a mis tout ce qu'elle possédait et non pas le superflu, interpelle profondément. Quelle limite donner à notre compassion pour autrui, soit, quand notre propre situation est ou devient difficile soit, quand nous donnons mais le superflu ? Une autre histoire, celle de Zachée est quant à elle bien différente. Zachée est libéré de son travail de percepteurs d'impôts, qu'il effectuait de manière quelque peu malhonnête. Au travers de sa conversion, il découvre la joie d'être honnête et de donner. Nous avons tous une histoire, une situation particulière, l'histoire de la veuve, celle de Zachée, la nôtre et celle de nos paroisses. La veuve donne tout ce qu'elle a. Zachée change de vie et l'on ne sait pas s'il se donne des buts depuis de verser pour des œuvres d'entraide. Quand est-il de nous et de nos paroisses ?

La première résolution des cibles de Terre Nouvelle confirme l'exigence d'une cible garantie par les paroisses de 1% au minimum de la contribution ecclésiastique de l'année précédente. Nous vous signalons une modification par un ajout, à savoir, que si une cible paroissiale n'est pas atteinte, la paroisse en question aura la possibilité de demander une exemption. Le Conseil synodal analysera chaque demande avant de prendre une décision.

La deuxième résolution propose que si une paroisse n'arrive pas, pour diverses raisons, à répondre au 1% exigé par le Conseil synodal, un montant global sera calculé, somme de toutes les cibles des paroisses mettant ainsi une péréquation en place. Si là encore, le montant n'est pas atteint, le Fond du Tiers-Monde versera le manque.

La troisième résolution vous propose la création d'un groupe de travail qui aura comme mandat de réviser complètement le système de soutien aux œuvres d'entraide, y compris le principe des cibles garanties par les paroisses et de rédiger un rapport pour le Synode en juin 2024.

Le Conseil synodal signale encore qu'au niveau romand, pour garantir une meilleure visibilité, un label Terre Nouvelle va être lancé avec une déclinaison pour chaque Église.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Comme cela fait suite à une motion des Hautes Joux, nous remercions le Conseil synodal d'avoir traité le sujet et les résolutions nous satisfont.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode confirme l'exigence d'une cible garantie par les paroisses de 1% au minimum de la contribution ecclésiastique de l'année précédente. Si la cible paroissiale n'est pas atteinte, une demande d'exemption doit être adressée au Conseil synodal qui analysera la situation.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

En cas de non atteinte par une paroisse de la cible garantie de 1%, le montant global des cibles garanties par l'ensemble des paroisses, en faveur des œuvres d'entraide doit être atteint. À défaut, le fonds 1% tiers monde versera le complément.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de mettre sur pied un groupe de travail ayant un mandat de révision complète du système de soutien aux œuvres d'entraide, y compris le principe des cibles garanties par les paroisses. Un rapport sera présenté au Synode d'ici à juin 2024.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée car non combattue

- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

9. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Politique salariale concernant les postes administratifs nécessaires au fonctionnement institutionnel

Pas traité

10. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Rémunération des organistes et musiciens des cérémonies

Pas traité

11. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Aucune motion

12. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

Aucune question

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Avant de clore ce Synode par la prière, je vous rappelle la nécessité de renouveler les députés dans chaque paroisse, même si nous avons décidé de permettre la réélection, un certain nombre de députés ne souhaite pas être ré-ré-élu. D'autre part, je vous rappelle aussi que nous devons penser au renouvellement du Bureau de votre Synode puisqu'un certain nombre des membres du Bureau du Synode ne se représente plus, y-compris la question de la présidence du Synode qui doit être repourvue.

Prière finale par M. Laurent Widmer, vice-président du Bureau du Synode et député de la Côte

La présidente clôt la séance à 22h00 le 25 janvier 2023.

Neuchâtel, le 25.01.2023

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La présidente
Mme Esther Berger



Le secrétaire
M. Frédéric Jakob



Annonces

Mercredi 7 juin 2023
Mercredi 30 août 2023

192^e Synode ordinaire au Louverain
193^e Synode électif au Château de Neuchâtel